

**PRÉSERVER LE CAPITAL
NATUREL DU CANADA :**
une vision pour la
conservation de la nature
au 21^e siècle

© Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2003

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document couverte par les droits d'auteur ne peut être reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit : graphique, électronique, mécanique (y compris photocopie), enregistrement, collage, système d'accès électronique, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'éditeur.

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

L'état du débat sur l'environnement et l'économie : préserver le capital naturel du Canada : une vision pour la conservation de la nature au 21e siècle.

Rapport et recommandations de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

ISBN 1-894737-31-8

1. Nature—Conservation—Politique gouvernementale—Canada.
2. Nature—Conservation—Canada. I. Titre.

QH77.C3N2614 2003 333.7'2'0971
C2003-902978-6

Traduction de : The state of the debate on the environment and the economy: securing Canada's natural capital: a vision for Nature conservation in the 21st century.



Ce livre est imprimé sur papier répondant au Choix environnemental (20 % de fibre postconsommation, encre végétale).

TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

344, rue Slater, bureau 200
Ottawa (Ontario)
Canada K1R 7Y3
Tél. : (613) 992-7189
Télééc. : (613) 992-7385
Courriel : admin@nrtee-trnee.ca
Internet : www.nrtee-trnee.ca

D'autres publications disponibles dans la série L'État du débat sur l'environnement et l'économie de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie :

1. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Les services des eaux et des eaux usées au Canada
2. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : La gestion des boisés privés des Maritimes
3. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : La voie du développement durable des transports au Canada
4. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Les terrains abandonnés au Canada—Retour au vert
5. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : La gestion des substances potentiellement toxiques au Canada
6. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables
7. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Indicateurs d'environnement et de développement durable pour le Canada
8. L'État du débat sur l'environnement et l'économie : La qualité de l'environnement dans les villes canadiennes : le rôle du gouvernement fédéral

All publications of the National Round Table on the Environment and the Economy are also available in English.

Pour commander :

Éditions Renouf Ltée
5369, chemin Canotek, #1
Ottawa (Ontario) K1J 9J3
Tél. : (613) 745-2665
Télééc. : (613) 745-7660
Internet : www.renoufbooks.com
Courriel : order.dept@renoufbooks.com

Prix : 19,98 \$ plus frais d'expédition et taxes

M a n d a t

LA Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée pour « jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable. » Cet organisme a pour rôle particulier de définir les problèmes qui ont des conséquences à la fois environnementales et économiques, d'analyser ces conséquences, et de tenter de définir des mesures qui permettront de trouver un juste équilibre entre la prospérité économique et la protection de l'environnement.

Les travaux de la TRNEE ont pour principal dessein d'améliorer la qualité des politiques environnementales et économiques en fournissant aux décideurs l'information nécessaire pour qu'ils puissent effectuer des choix éclairés permettant d'assurer un avenir viable pour le Canada. La TRNEE tente de remplir son mandat comme suit :

- ◆ en indiquant aux décideurs et aux leaders d'opinion le meilleur moyen d'intégrer les considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions;
- ◆ en sollicitant activement l'opinion des intervenants qui sont directement touchés par un problème et en offrant un lieu de rencontre neutre où ils peuvent tenter de résoudre les problèmes et surmonter les obstacles qui entravent le développement durable;
- ◆ en analysant les faits et tendances de l'environnement et de l'économie dans le but de définir les changements qui favoriseront le développement durable au Canada;
- ◆ en recourant aux résultats de la recherche et de l'analyse, en particulier des consultations à l'échelle nationale, pour tirer des conclusions quant à l'état du débat sur l'environnement et l'économie.

Les rapports de la nouvelle série de la TRNEE « L'État du débat » présentent une synthèse des résultats des consultations menées auprès des intervenants sur les débouchés qui pourraient s'offrir au développement durable. Ils présentent également de manière sommaire l'ampleur du consensus et les motifs de divergence. Ils étudient en outre les conséquences de l'action ou de l'inaction, et préconisent des mesures précises que certains intervenants peuvent prendre pour promouvoir le développement durable.



La TRNEE se compose d'un président et d'un maximum de 24 membres distingués de la société canadienne. Les membres sont nommés par le Premier ministre à titre de leaders d'opinion d'une variété de régions et de secteurs canadiens, notamment du monde universitaire, des affaires, du travail, de l'environnement et des premières nations. Ils se réunissent quatre fois l'an pour examiner et planifier le travail de l'organisme, établir ses priorités et mettre sur pied de nouvelles activités.

Members de la TRNEE

Président

HARVEY L. MEAD
Sainte-Foy (Québec)

Vice-présidente

PATRICIA McCUNN-MILLER
Vice-présidente des affaires
environnementales et réglementaires
EnCana Corporation
Calgary (Alberta)

Vice-président

KEN OGILVIE
Directeur général
Pollution Probe Foundation
Toronto (Ontario)

HARINDER P. S. AHLUWALIA
Président-Directeur général
Systèmes Info-Électroniques Inc. (IES)
Dollard-des-Ormeaux (Québec)

EDWIN AQUILINA
Conseiller spécial auprès du maire
Ville d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

LOUIS ARCHAMBAULT
Président-Directeur général
Groupe-conseil Entraco Inc.
North Hatley (Québec)

JEAN BÉLANGER
Ottawa (Ontario)

KATHERINE M. BERGMAN
Doyenne, faculté des sciences et professeure
à la faculté de géologie, Université de Regina
Regina (Saskatchewan)

WILLIAM J. BORLAND
Directeur
Affaires environnementales
JD Irving Limited
Saint John (Nouveau-Brunswick)

DOUGLAS B. DEACON
Propriétaire
Trailside Café and Adventures
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

TERRY DUGUID

Président
Manitoba Clean Environment Commission
Winnipeg (Manitoba)

MICHAEL HARCOURT

Associé principal
Sustainable Development Research Institute
University of British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)

MARIE-CLAIRE HÉLIE

Vice-présidente
Financière Banque Nationale
Outremont (Québec)

LINDA LOUELLA INKPEN

St. Phillips (Terre-Neuve-et-Labrador)

DIANE FRANCES MALLEY

Présidente
PDK Projects Inc.
Winnipeg (Manitoba)

CRISTINA MARQUES

Co-proprétaire et promotrice
Constructions Dreamcoast Homes
Toronto (Ontario)

ANGUS ROSS

Président
L & A Concepts
Scarborough (Ontario)

QUSSAI SAMAK

Conseiller syndical
Confédération des syndicats nationaux
Montréal (Québec)

JOHN WIEBE

Président-Directeur général
GLOBE Foundation of Canada
Vancouver (Colombie-Britannique)

JUDY G. WILLIAMS

Associée
MacKenzie Fujisawa
Vancouver (Colombie-Britannique)

DAVID J. McGUINTY

Président-Directeur général





Table des matières

MANDAT	i
MEMBRES DE LA TRNÉE	iii
AVANT-PROPOS	vii
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	ix
SOMMAIRE	xi
Sommaire des recommandations.....	xvii
Vision de la conservation proposée par la Table ronde	xxi
1. INTRODUCTION	1
2. LES ARGUMENTS ÉCONOMIQUES EN FAVEUR DE LA CONSERVATION SE MULTIPLIENT	7
2.1 La nature fournit des écoservices vitaux	9
2.2 Ces écoservices ont une valeur économique	10
2.3 La valeur du capital naturel est un facteur croissant sur le marché	12
3. L'ÉTAT DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU CANADA	13
3.1 Qui est responsable de la nature ?.....	15
3.2 Stratégies de conservation de la nature au Canada	17
3.3 Définir les approches de la conservation :	
biologie de la conservation et connectivité	18
3.4 Définir les divers modes de conservation :	
droits des peuples autochtones ou issus des traités	20
4. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS JUSQU'À PRÉSENT	23
4.1 Engagements en matière de conservation de la nature	27
4.2 Progrès accomplis	29
4.3 Pratiques optimales au Canada.....	31
4.4 Sommaire	36
5. PRINCIPAUX OBSTACLES AU PROGRÈS	37
5.1 Manque de volonté politique et de responsabilisation des pouvoirs publics	39
5.2 Manque de planification de la conservation à l'échelon des paysages	39
5.3 Les principaux gardiens ne sont pas souvent « à la table »	39
5.4 Manque d'avantages et d'incitatifs économiques pour les principaux gardiens	40
5.5 Manque d'information et d'outils pour appuyer la prise de décisions	40
5.6 Le coût et les avantages véritables de la nature ne sont pas intégrés	40
5.7 Manque de ressources financières pour soutenir la conservation et les partenariats.....	41
5.8 Sommaire	42



Table des matières (suite)

6. PLANIFICATION DE LA CONSERVATION POUR LES PAYSAGES ENTIERES	43
6.1 Principaux défis	45
6.2 Recommandations	46
7. COLLABORER AVEC L'INDUSTRIE POUR FACILITER LA COMPRÉHENSION DES PAYSAGES COMPLETS	57
7.1 Initiatives en cours	60
7.2 Principaux défis	61
7.3 Recommandations	63
8. INTENDANCE COMMUNAUTAIRE	67
8.1 Les collectivités du Canada sont en transition	69
8.2 Programmes en cours	72
8.3 Principaux défis	73
8.4 Recommandations	74
9. CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS	81
9.1 Nouveaux outils pour la conservation des écosystèmes marins	83
9.2 Principaux défis	85
9.3 Recommandations	86
9.4 Sommaire	88
10. MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE D'ACTION NATIONAL	89
10.1 Recommandations	91
10.2 Relever ensemble le défi de la conservation	94
11. LA VOIE DE L'AVENIR	95
ANNEXES	99
Annexe A : Glossaire de termes choisis	101
Annexe B : Participants au programme.....	107
Annexe C : Remerciements, références photographiques, notes de références	121



A v a n t - p r o p o s

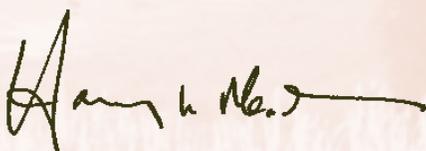
LA Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Table ronde) a créé le Programme de conservation de la nature pour inciter, à tous les niveaux, les Canadiens à assurer la gestion des terres et des eaux—publiques et privées—et à concevoir et soutenir de nouveaux instruments qui aideront les Canadiens à mieux protéger, restaurer et maintenir la salubrité à long terme des écosystèmes.

Ce sont surtout les conclusions du Programme du millénaire de la Table ronde, qui exposaient plusieurs défis et débouchés cruciaux pour le Canada sur le plan de la conservation de la nature, qui ont imprimé l'élan de ce programme. Le Programme de conservation de la nature constitue une première pour la Table ronde. En effet, il porte directement sur l'importance et les implications de la conservation de la nature pour l'ensemble de la société canadienne. La Table ronde a l'intention de continuer à rapporter ces conclusions relatives à des questions où les facteurs économiques et sociaux viennent gruger le patrimoine naturel du Canada.

À titre de président de la Table ronde, j'ai donc le plaisir de vous présenter ce rapport de la série « L'État du débat », qui expose en détail les conclusions du programme. Ce rapport s'inspire des travaux d'un exercice multipartite, qui a rassemblé des représentants du gouvernement, de l'industrie, des collectivités locales, des Autochtones, des ONG et du secteur agricole pour faire le point sur la conservation au Canada aujourd'hui.

Ce rapport expose les principaux défis et débouchés de la conservation, et présente une série de recommandations qui, si elles sont appliquées, feront du Canada un leader mondial en matière de conservation d'ici à 2010.

Le président,



HARVEY L. MEAD





Membres du Groupe de travail

Président du Groupe de travail

TERRY DUGUID

Membre du la TRNEE
Président
Manitoba Clean Environment Commission

KAREN DAVIDGE

Directrice
Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick Inc.

DOUGLAS B. DEACON

Membre du la TRNEE
Propriétaire
Trailside Café and Adventures

ROD FOWLER

Vice-président directeur
Canards Illimités Canada

JULIE GELFAND

Directrice générale
Fédération canadienne de la nature

JACQUES GÉRIN

Président
Commission sur l'intégrité écologique des
parcs nationaux du Canada (1998–2000)

GARY W. GOODWIN

Conseiller juridique
Canards illimités Canada
(Remplace Rod Fowler)

STEPHEN HAZELL

Directeur général
Société pour la protection des parcs et
des sites naturels du Canada

ED HUEBERT

Vice-président directeur
Association minière du Manitoba

JOHN LOUNDS

Président, bureau national
Société canadienne pour la conservation
de la nature

CHRIS MCDONELL

Directeur de l'environnement
Tembec Inc.

LAURIE MONTOUR

Biologiste
Indigenous Resource Management and
Environmental Protection

WILLIAM OPPEN

Ancien sous-ministre
Yukon Department of Renewable Resources

ROBERT PAGE

Vice-président chargé du développement durable
TransAlta Utilities

ROSS RISVOLD

Ancien maire
Hinton (Alberta)

« Ex-officios »

KAREN BROWN

Sous-ministre adjointe
Environnement Canada

YVAN HARDY

Sous-ministre adjoint
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

JOHN HERITY

Directeur, Bureau de la Convention sur
la biodiversité
Environnement Canada

MONTE HUMMEL

Président
Fonds mondial pour la nature (Canada)

HARVEY LOCKE

Agent principal de programme
Henry P. Kendall Foundation
Conseiller principal en matière de programmes
Tides Canada Foundation

NIK LOPOUKHINE

Directeur général, Direction générale des
parcs nationaux
Agence Parcs Canada

DAVID J. McGUINTY

Président-Directeur général
Table ronde nationale sur l'environnement
et l'économie

Conseiller spécial du Groupe de travail

ARTHUR HANSON

Membre d'honneur
Institut international du développement durable

Conseillère

CATHY WILKINSON

Ottawa (Ontario)

Membre du personnel

KAREN HÉBERT (MAI 2002 – JUIN 2003)

Conseillère en politiques

LISA WOODWARD (AVRIL 2001 – AVRIL 2002)

Conseillère en politiques





L'abondance et la diversité de nos trésors naturels dépassent l'imagination. La préservation du patrimoine naturel du Canada est pour tous les Canadiens une grande passion.



—Le très honorable Jean Chrétien,
Premier ministre du Canada
le 3 octobre 2002

Sommaire





Pour maintenir le capital naturel à long terme, nous devons intégrer plus efficacement la prise de décisions écologiques et économiques.



Au tournant du millénaire, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (la Table ronde) a vu dans la conservation de la nature l'un des principaux problèmes de durabilité qui se posent au Canada. Un an plus tard, au printemps 2001, la Table ronde créait le Groupe de travail de conservation du patrimoine naturel, formé de représentants des pouvoirs publics, de l'industrie, des collectivités, des Autochtones, de l'agriculture et des organisations non gouvernementales.

Le Groupe de travail s'est alors entendu sur deux objectifs principaux du Programme :

- ♦ inciter les Canadiens, à tous les niveaux, à prendre en main la gestion des terres et des eaux, tant publiques que privées;
- ♦ façonner et soutenir de nouveaux outils qui aideront les Canadiens à mieux préserver, restaurer et maintenir la salubrité à long terme des écosystèmes.

Les conclusions du Programme sont maintenant intégrées dans le présent rapport de la série « l'État du débat », qui fait le point sur la conservation au Canada. Ce rapport expose les principaux défis et possibilités de conservation, ainsi que les progrès accomplis jusqu'à présent. Il comprend des exemples de pratiques optimales, ainsi qu'une vision globale d'une approche renouvelée de la conservation pour la prochaine décennie.

Le rapport signale également certaines des opinions divergentes sur des questions clés de conservation. La question de savoir comment doser, d'une part, les besoins économiques des collectivités et, d'autre part, les objectifs de la conservation, par exemple, a suscité un débat important.

LE PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Nous apprécions la nature pour de nombreuses raisons : non seulement présente-t-elle des aspects

esthétiques et spirituels, mais elle nous fournit également de l'eau et de l'air sains, ainsi que d'autres écoservices dont dépendent notre économie, notre environnement et notre qualité de vie. Ces écoservices sont de plus en plus considérés comme une forme naturelle de capital qui a une valeur économique. Cette prise de conscience fournit un nouvel argument économique en faveur de la conservation de la nature, dans le monde entier.

L'argument économique en faveur de la conservation de la nature au Canada est également lié au rôle du pays dans l'économie mondiale. La conservation de la nature est un facteur de plus en plus important sur le marché international des produits des ressources naturelles du Canada, du fait que les consommateurs veulent s'assurer que les produits qu'ils achètent proviennent d'écosystèmes sains et durables. Face à cette attitude, les entreprises canadiennes tentent de plus en plus de faire preuve de leur engagement envers la conservation de la nature afin de demeurer concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Le contexte de la conservation est en train de changer, et il faut absolument adopter de nouvelles optiques pour préserver et mettre en valeur le capital naturel du Canada. En conséquence, dans le présent rapport, la Table ronde expose une nouvelle vision de la conservation au Canada, qu'elle encourage tous les gouvernements et d'autres partenaires clés de la conservation à suivre.



Cette vision consiste à positionner le Canada comme chef de file mondial dans la conservation de la nature d'ici à 2010, en prenant des mesures novatrices et décisives pour maintenir à jamais la diversité et la salubrité de nos écosystèmes naturels inégalés dans le monde. Si cette vision devient réalité, le Canada et le monde entier bénéficieront, tant aujourd'hui que demain, d'eau et d'air sains, de populations fauniques abondantes, de collectivités saines et d'une économie aussi solide que diversifiée.

La Table ronde exhorte le premier ministre à diriger la mise en œuvre de cette vision nationale en réunissant les pouvoirs provinciaux, territoriaux, autochtones et locaux, qui jouent chacun un rôle crucial dans l'application de solutions de conservation sur le terrain, et en collaborant avec eux. La Table ronde incite également les pouvoirs publics à conjuguer leurs efforts pour susciter et soutenir une bonne gestion de la part des Canadiens dans leurs collectivités.

CADRE STRATÉGIQUE D'ACTION

La Table ronde a élaboré un cadre stratégique d'action qui doit, croit-elle, être mis en œuvre pour améliorer et renforcer la conservation au Canada. Ce cadre comporte cinq éléments essentiels :

- ♦ concevoir des solutions de conservation par la voie d'un aménagement intégré, qui tente surtout de comprendre les paysages dans leur ensemble et qui tient compte des valeurs sociales, économiques et environnementales de ces paysages;
- ♦ offrir des chances égales à chacun sur le plan de la conservation, en incitant l'industrie à devenir un meilleur gardien des terres et des mers canadiennes;
- ♦ renforcer la gestion par tous les Canadiens, pour encourager et soutenir les collectivités locales dans la planification et la surveillance de la conservation;
- ♦ constituer et partager un bagage solide de connaissances au profit de la conservation au Canada;
- ♦ priser le capital naturel, pour s'assurer que les décisions économiques tiennent officiellement compte de la valeur de la nature.

Le présent rapport examine l'application de ces éléments clés dans quatre domaines précis :

1) planification de la conservation pour les paysages entiers; 2) collaboration avec l'industrie pour faciliter la compréhension des paysages entiers; 3) gestion communautaire; 4) écosystèmes marins. Chacun de ces domaines représente des occasions exceptionnelles et non négligeables de promouvoir la conservation sur le terrain et d'accélérer la mise en œuvre de la vision de la Table ronde.

PLANIFICATION DE LA CONSERVATION POUR LES PAYSAGES ENTIERS

Les aires protégées constituent des points d'ancrage importants dans tout système de conservation. En même temps, la salubrité de ces aires dépend de celle des terres qui les entourent. La planification de la conservation doit donc tenir compte de l'ensemble des paysages pour que notre capital naturel soit préservé à long terme.

La Table ronde a cerné plusieurs difficultés dans le domaine de la planification de la conservation. Entre autres, celle-ci ne suit pas le même rythme que les autres pressions exercées sur le paysage; en d'autres termes, les décisions de développement industriel se font plus rapidement et avant la planification de la conservation.

La Table ronde recommande, en priorité, que les gouvernements exigent immédiatement un aménagement intégré du territoire pour que les décisions de conservation se prennent, au plus tard, en même temps que les décisions de développement industriel majeur. Tous les pouvoirs publics devraient adopter cette optique; toutefois, le gouvernement fédéral devrait prendre la tête des opérations en exigeant l'achèvement de la planification intégrée de la conservation avant que ne soient accordées les grandes approbations d'ordre réglementaire, telles que les permis de construction de gazoducs et d'oléoducs.

Parmi les autres difficultés en matière de planification de la conservation figure aussi le manque d'information nécessaire. Une base solide d'information s'impose pour cerner, prévoir et gérer les défis actuels et naissants pour la conservation de la nature, tant aujourd'hui que plus tard. Par conséquent, la Table ronde recommande que des investissements immédiats soient accordés aux principaux ministères fédéraux, tels qu'Environnement Canada et Ressources naturelles



Canada, et à d'autres organismes, pour que soit créée une base de connaissances sur la conservation qui soit solide et cohérente à l'échelon national. Ce genre de base est indispensable pour concrétiser une nouvelle vision globale de la conservation au Canada.

COLLABORER AVEC L'INDUSTRIE POUR FACILITER LA COMPRÉHENSION DES PAYSAGES ENTIERS

Les travaux de la Table ronde sur la conservation ont permis de souligner l'importance de l'industrie comme principal gardien de la conservation au Canada. Toutefois, la Table ronde a constaté que le gouvernement offre peu de soutien ou d'incitatifs pour encourager l'industrie à jouer un rôle plus important dans la conservation.

Dans un premier temps, la Table ronde recommande que tous les ordres de gouvernement adoptent, en priorité, un train de mesures visant à éliminer les obstacles déjà connus à de meilleures pratiques de conservation. Par exemple, pour faciliter la cession volontaire par l'industrie de zones qui ont une grande valeur pour la conservation, la Table ronde recommande que les autorités provinciales modifient leurs lois :

- 1) pour permettre la création d'aires protégées provisoires, en attendant que la planification de la conservation soit achevée;
- 2) pour éliminer les exigences de la règle « utiliser sous peine de perdre », lorsque les droits relatifs aux ressources sont abandonnés à des fins de conservation.

À plus long terme, la Table ronde recommande que les autorités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones examinent leurs cadres législatif et stratégique pour cerner et enrager les principaux obstacles stratégiques à la gestion volontaire par les industries primaires.

INTENDANCE COMMUNAUTAIRE

Les efforts de conservation doivent répondre aux besoins des collectivités locales et des Autochtones en soulignant leur rôle comme gardiens de la nature, et en tentant de veiller à ce que la conservation de la nature leur apporte des avantages économiques et sociaux.

La Table ronde a constaté que le manque d'incitatifs et d'avantages que la conservation offre aux propriétaires fonciers privés était, partout au Canada, le frein

majeur à la conservation. Les propriétaires fonciers sont des acteurs clés dans la conservation, surtout dans les paysages du Sud du pays. Si l'on offrait des incitatifs à ces propriétaires, cela les inciterait fortement à prendre des mesures d'intendance.

La Table ronde recommande, en priorité, que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates qui comportent des incitatifs précis pour les propriétaires fonciers, par la voie des Plans environnementaux en agriculture et leurs équivalents, ainsi que par des modifications au Programme des dons écologiques d'Environnement Canada, pour inciter davantage les propriétaires fonciers privés à préserver les terres écosensibles.

CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS

La Table ronde a défini les écosystèmes marins comme un domaine prioritaire de conservation. Toutefois, les pressions qui s'exercent sur le paysage marin, assorties de modes de gestion des océans souvent complexes et mal coordonnés, ne tardent pas à empêcher une conservation marine efficace.

La Table ronde recommande, en priorité, que le gouvernement fédéral dresse des plans globaux pour créer des aires marines de conservation dans chaque région marine du Canada : pour la côte du Pacifique d'ici à 2003, de l'Atlantique d'ici à 2004 et de l'Arctique d'ici à 2005. Ces plans devraient reposer sur la définition d'aires qui ont une grande valeur de conservation dans chaque région.

Une autre étape immédiate pour faire progresser la conservation sur le front marin du Canada consiste à accélérer les efforts de mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada. Cette stratégie repose sur les principes suivants : gestion de l'écosystème, durabilité, gestion intégrée et précaution.

Donc, la Table ronde recommande que l'on accorde également priorité à ce que le gouvernement fédéral affecte 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre la Stratégie sur les océans du Canada. Cela permettrait à Pêches et Océans Canada d'accélérer l'application des méthodes de gestion intégrée dans l'ensemble du pays et de créer un réseau de zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans*.



DEVENIR UN LEADER MONDIAL

Le Canada a l'occasion de devenir un leader mondial en matière de conservation. Toutefois, des mesures s'imposent dans l'immédiat pour préserver le capital naturel dont nous sommes tous tributaires. La Table ronde demande donc, de manière tout à fait prioritaire, que les pouvoirs publics de tous niveaux mettent en œuvre les recommandations suivantes :

1. Respecter les engagements déjà pris

Au cours des 20 dernières années, les pouvoirs publics canadiens ont déjà pris une série d'engagements individuels et collectifs pour conserver la nature. Pourtant, les progrès dans le respect de ces engagements se sont avérés lents.

Dans un premier temps, la Table ronde recommande que les pouvoirs publics interviennent immédiatement pour respecter les engagements qu'ils ont déjà pris. Au niveau fédéral, la Table ronde recommande que le gouvernement respecte les engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002:

- ♦ de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines nationales de conservation;
- ♦ de rétablir l'intégrité écologique des parcs existants.

Au début de 2003 (dans le budget de février et en mars), le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau financement de 218 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour créer ces parcs et maintenir l'intégrité écologique des parcs existants. À compter de 2008, un financement opérationnel supplémentaire de 54 millions de dollars par an sera fourni. La Table ronde reconnaît l'importance de cet investissement et croit que ce sont là des mesures importantes pour atteindre nos objectifs de conservation. Toutefois, il faudra encore ajouter à ce financement pour s'assurer que les engagements dans ce domaine soient pleinement respectés.

2. Investir dans la conservation

Les ministères et organismes gouvernementaux de tous niveaux ne sont pas en mesure actuellement de respecter leurs engagements sur le plan de la conservation, ni de planifier la conservation de manière proactive pour l'avenir.

La Table ronde recommande en priorité que le gouvernement fédéral investisse dans la création d'un fonds national de conservation à fort levier financier, qui s'inspirerait en partie du modèle actuel du programme fédéral-provincial d'infrastructures. Plus précisément, la Table ronde demande au premier ministre d'investir initialement 250 millions de dollars dans le fonds et d'inciter les provinces, territoires et groupes communautaires de conservation de contribuer à ce financement selon un objectif de 3 à 1. Ce fonds servirait à financer, de manière ponctuelle, les activités de conservation selon les priorités énoncées dans le présent rapport, ainsi que d'autres initiatives de conservation dans l'ensemble du pays.

3. Adopter de nouveaux objectifs et échéanciers clairs, et mesurer les progrès

Il est urgent de traduire les conclusions de la Table ronde en objectifs nationaux mesurables et en échéanciers selon lesquels ils devront être atteints. Une fois ces objectifs fixés, la production de rapports périodiques permettra à tous les Canadiens de suivre la mise en œuvre de cette approche au cours des dix prochaines années.

Par conséquent, la Table ronde recommande que le premier ministre crée un Conseil de la conservation indépendant et multipartite qui surveillerait l'évolution de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le présent rapport, dont beaucoup ont trait à des initiatives comme la Stratégie canadienne de la biodiversité, le Programme d'intendance du Canada et la Stratégie sur les océans du Canada. Ce conseil présenterait un rapport au premier ministre dans les 18 mois suivant la publication du présent rapport.

Les recommandations prioritaires, susmentionnées, s'inscrivent dans une série plus générale de mesures essentielles, définies par la Table ronde comme étant cruciales pour l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral envers la conservation de la nature au Canada. Une fois mises en œuvre, ces mesures contribueront à positionner le Canada comme leader mondial de la conservation de la nature d'ici à 2010.





SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral accélère la planification de la conservation dans deux régions qui offrent des possibilités exceptionnelles de planifier à l'avance les grands travaux de développement industriel. Ces deux régions sont :

- ♦ la vallée du Mackenzie, où le gouvernement fédéral devrait exiger la planification de la conservation avant de délivrer des permis;
- ♦ les forêts boréales du Canada, où le gouvernement fédéral peut collaborer avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour élaborer un cadre — qui comprenne à la fois les aires protégées et la gestion durable — aux fins de maintenir et de préserver les forêts boréales du Canada.

Recommandation n° 2 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones exigent un aménagement intégré du territoire pour s'assurer que les décisions en matière de conservation soient prises en même temps que les décisions relatives aux grands travaux de développement industriel ou avant.

Recommandation n° 3 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales et provinciales exigent l'achèvement satisfaisant des plans de conservation et d'aménagement du territoire pour les principales approbations d'ordre réglementaire telles que les permis de construction d'oléoducs ou de gazoducs. Au niveau fédéral, ces approbations comporteraient des permis délivrés par des organismes tels que l'Office national de l'énergie et les offices d'exploration pétrolières et gazières au large des côtes.

Recommandation n° 4 : La Table ronde recommande que tous les pouvoirs publics accroissent les avantages de la conservation pour les collectivités autochtones, tant en créant des parcs qu'en offrant aux Autochtones

le soutien ou l'accès préférentiel au développement d'entreprises construites autour des aires de conservation, dans leurs territoires traditionnels.

Un volet essentiel du processus consiste en la participation directe des collectivités autochtones pour déterminer les avantages qui devraient se concrétiser et la manière dont les Autochtones peuvent à la fois contribuer à des initiatives telles que la création de parcs et en bénéficier.

Recommandation n° 5 : La Table ronde recommande que tous les gouvernements permettent aux collectivités autochtones de renforcer les capacités de leurs collectivités, d'avoir plus facilement accès aux connaissances locales et de créer des systèmes d'information pour gérer et utiliser ces connaissances à bon escient. Cela permettrait également aux collectivités autochtones de prendre véritablement part aux décisions de gestion et d'aménagement du territoire.

Recommandation n° 6 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral soutienne les efforts visant à garantir la cohérence de l'information à l'échelon national pour bien planifier la conservation dans toutes les régions du pays. Ce soutien comprendrait :

- ♦ un réseau électronique national d'information sur la biodiversité;
- ♦ une classification nationale normalisée des collectivités biologiques terrestres et aquatiques;
- ♦ un programme national de surveillance de la couverture terrestre;
- ♦ un programme national d'analyse des écarts;
- ♦ une carte numérique et une base de données accessibles au public pour toutes les aires de conservation du Canada;





- ♦ un réseau de surveillance communautaire, coordonné à l'échelon national, pour répondre aux besoins précis des intervenants locaux et régionaux.

Recommandation n° 7 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral continue à soutenir les travaux de Statistique Canada pour créer un système de comptes nationaux et pour appuyer le développement du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE). La Table ronde recommande également que le programme de recherche sur la société et la nature qu'envisage actuellement le Conseil de recherches en sciences humaines amorce, en priorité, des travaux de recherche pour déterminer la meilleure manière d'évaluer le capital naturel du Canada et pour tenir compte de ces valeurs dans la prise de décisions par tous les ordres de gouvernement.

Recommandation n° 8 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales, provinciales et territoriales examinent leurs cadres stratégiques et législatifs, pour cerner et enrayer les principaux obstacles stratégiques à l'intendance volontaire de la part des industries primaires.

Dans un premier temps, les autorités provinciales devraient :

- ♦ modifier leurs lois pour permettre la création d'aires protégées provisoires en attendant l'achèvement de la planification de la conservation;
- ♦ éliminer les exigences de la règle « utiliser sous peine de perdre » lorsque les droits d'exploitation des ressources sont cédés à des fins de conservation.

Cette évolution permettrait aux entreprises de céder volontairement des zones qui sont d'une grande valeur pour la conservation en ayant l'assurance qu'elles ne seront pas pénalisées et

que ces zones ne seraient pas réattribuées à d'autres entreprises.

Recommandation n° 9 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral accélère les efforts de conservation de lieux prioritaires dans des paysages très fragmentés au Sud, en aidant les collectivités locales à planifier et à surveiller les activités.

Recommandation n° 10 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral crée un secrétariat canadien de la réserve de la biosphère qui serait logé au ministère de l'Environnement du Canada, afin de coordonner les travaux des réserves et d'échanger les pratiques optimales d'engagement des collectivités dans la planification régionale de la conservation.

Recommandation n° 11 : La Table ronde recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que Finances Canada, de concert avec les autorités provinciales le cas échéant, instaurent une série d'incitatifs précis pour les propriétaires fonciers par la voie des Plans environnementaux en agriculture ou de leurs équivalents. Même si ces incitatifs peuvent varier d'une province à l'autre, il faudrait accorder priorité aux éléments suivants :

- ♦ déduction pour amortissement accéléré de l'équipement de conservation, tel que les barres de levée, les clôtures et les installations d'arrosage et de gestion du fumier;
- ♦ le partage des frais pour les améliorations apportées aux immobilisations et l'équipement lié aux objectifs de conservation;
- ♦ qualification des priorités ou avantages particuliers pour les programmes de soutien de l'agriculture, de crédits et d'assurances;
- ♦ aide technique et autres services de soutien et de vulgarisation.





SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 12 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral renforce le Programme des dons écologiques pour inciter davantage les propriétaires fonciers privés à préserver des terres écosensibles. Ces améliorations comprendraient :

- ♦ l'élimination du reste de l'impôt sur les plus-values pour les dons de terres écosensibles et les servitudes;
- ♦ l'inclusion de dons de terres présentant un intérêt écologique qui appartiennent à des sociétés ou à des particuliers dans le cadre de l'inventaire de leurs activités.

Recommandation n° 13 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral, avec des partenaires tels que l'Association de l'industrie touristique du Canada, élabore une stratégie nationale du tourisme durable pour renforcer les avantages économiques associés aux aires protégées pour les collectivités locales.

Recommandation n° 14 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres organismes, investisse dans la création de systèmes de soutien à la prise de décisions qui soient informatisés et basés sur le SIG, qui puissent être utilisés par les « 3R » et d'autres collectivités dans la planification sociale et économique, ainsi que dans la planification de la conservation et du développement communautaire. La Table ronde formule deux autres recommandations : 1) que le programme GéoConnections de Ressources naturelles Canada soit renouvelé et que l'Initiative des collectivités durables soit prolongée; 2) que cette initiative des collectivités durables ainsi prolongée comprenne le pilotage de l'utilisation de ces systèmes de soutien à la prise de décisions dans dix autres localités « 3R » par an.

Recommandation n° 15 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral élabore une stratégie globale pour achever le réseau des ZPM d'ici à 2003.

La Table ronde recommande également que le gouvernement fédéral dresse des plans globaux pour la création de ZPM dans chaque région marine du Canada : pour la côte du Pacifique d'ici à 2003, de l'Atlantique d'ici à 2004 et de l'Arctique d'ici à 2005. Ces plans devraient reposer sur la définition d'aires qui ont une grande valeur de conservation dans chaque région.

Enfin, la Table ronde recommande que les organismes fédéraux dotés de programmes de ZPM adoptent les objectifs suivants :

- ♦ cinq nouvelles ZPM en vertu de la Loi sur les océans d'ici à 2004 et dix autres emplacements d'ici à 2010;
- ♦ cinq nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici à 2007 et dix autres emplacements d'ici à 2010;
- ♦ cinq nouvelles réserves nationales de faune ou réserves marines d'espèces sauvages d'ici à 2007.

Recommandation n° 16 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral affecte 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre la Stratégie sur les océans du Canada. Cela permettrait à Pêches et Océans Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'accélérer l'application de méthodes de gestion intégrée dans l'ensemble du pays et la création d'un réseau de zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans.





Recommandation n° 17 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral affecte 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour :

- ◆ financer le programme SeaMap dans le cadre des efforts de création d'une base de données nationale multidisciplinaire, intégrée qui formerait l'assise de la prise de décisions en matière de conservation et de gestion marine au Canada;
- ◆ cerner les lacunes de la formation, recueillir de nouveaux renseignements et mener d'autres recherches de concert avec le Réseau de recherche national sur la gestion des océans.

La Table ronde recommande également que Pêches et Océans Canada prenne la tête des opérations dans la production d'un rapport quinquennal sur l'état des océans pour le Canada.

Recommandation n° 18 : Pour veiller à ce que les priorités et les engagements fédéraux en matière de conservation soient respectés, la Table ronde recommande que le gouvernement fédéral octroie, au cours des cinq prochaines années :

- ◆ 300 millions de dollars à Parcs Canada pour les nouveaux parcs et le maintien de l'intégrité écologique des parcs existants;
- ◆ 175 millions de dollars à Environnement Canada pour renforcer sensiblement le réseau des réserves fauniques nationales et les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, surtout dans le Nord.

La Table ronde recommande également que, pour veiller à ce que les nouvelles ressources soient exploitées de la manière la plus efficace et intégrée possible, les ministères en question collaborent avec Pêches et Océans Canada pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie fédérale des aires protégées qui soit plus intégrée.

Recommandation n° 19 : La Table ronde demande au premier ministre d'investir initialement 250 millions de dollars dans un fonds national de conservation et d'encourager les provinces, les territoires et les groupes communautaires de conservation à contribuer à cet investissement selon un objectif de 3 à 1. Ce fonds servirait à financer les activités prioritaires de conservation de manière ponctuelle, conformément aux priorités énoncées dans le présent rapport, ainsi que d'autres initiatives de conservation dans l'ensemble du pays.

Recommandation n° 20 : La Table ronde recommande la création d'un conseil de la conservation du premier ministre. Ce conseil surveillerait les progrès du gouvernement dans l'adoption des mesures énoncées dans le présent rapport, surtout les recommandations prioritaires, dont beaucoup se rattachent à des initiatives comme la Stratégie canadienne de la biodiversité et le Programme d'intendance du Canada. Il présenterait un rapport d'étape au premier ministre sur les progrès réalisés dans les 18 mois suivant la publication du présent rapport.

Le conseil dirigerait également la rédaction d'une charte de la conservation qui orienterait les priorités de conservation, au cours des dix prochaines années au Canada, selon la vision des terres et des mers du Canada que propose la Table ronde.

Enfin, le conseil collaborerait avec tous les secteurs pour sensibiliser le public aux questions de conservation au Canada, en se concentrant surtout sur le rôle des jeunes à cet égard.



VISION DE LA CONSERVATION PROPOSÉE PAR LA TABLE RONDE

L'analyse, ci-dessous, résume la vision globale de la conservation de la nature proposée par la Table ronde. Cette vision est le fruit des discussions tenues par le Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel, au cours de ses deux années d'existence et pendant diverses consultations menées tout au long du Programme de conservation du patrimoine naturel.

LES forêts, les cours d'eau, la toundra arctique, les océans et les autres richesses naturelles du Canada sont inégalés dans le monde. Tous ces éléments ont façonné notre histoire, notre économie, nos collectivités et notre sentiment d'identité. Ils nous nourrissent physiquement, affectivement et spirituellement et nous offrent les écoservices dont nos économies et nos collectivités dépendent. Cet héritage naturel est précieux et, comme bien des choses précieuses, il est fragile et tout à fait irremplaçable.

La Table ronde croit qu'il incombe aux Canadiens de faire preuve de leadership mondial dans l'intendance du capital naturel. À une époque où les lieux naturels disparaissent jour après jour, il est grand temps de constituer un patrimoine naturel à la fois pour notre pays et pour le monde. L'occasion qui nous est donnée de faire preuve de leadership mondial en matière de conservation disparaîtra si nous n'intervenons pas rapidement et n'adoptons pas fondamentalement de nouveaux modes de conservation de la nature.

La Table ronde est d'avis que tous les Canadiens et leurs gouvernements doivent redoubler d'efforts pour assurer la préservation de notre capital naturel. Il nous faut apprécier les écoservices dans tous les aspects de la prise de décisions, puisque le maintien de la salubrité de ces services est crucial pour notre qualité de vie à long terme et le dynamisme de notre économie.

Pour assurer la conservation, nous devons recourir à trois stratégies connexes dans l'ensemble de nos écosystèmes terrestres et marins, qu'il s'agisse de propriétés publiques ou privées. Ces stratégies ont pour but :

- ♦ de créer un réseau complet d'aires protégées qui soient bien reliées et représentatives de tous les écosystèmes canadiens et des principaux habitats fauniques;

- ♦ d'adopter les pratiques optimales de conservation dans nos paysages exploités et dans nos écosystèmes marins;
- ♦ de relier et d'intégrer ces stratégies dans le contexte d'une optique globale des paysages et des écosystèmes marins.

En outre, nous devons établir les priorités des décisions de conservation. Il faut intervenir rapidement dans certaines régions du pays où les possibilités de conservation doivent se concrétiser dans un délai critique, ainsi que dans les régions demeurées écologiquement intactes où il est encore possible d'assurer la conservation en même temps que les décisions de développement.

Dans nos efforts de conservation, nous devons reconnaître que les collectivités sont les gardiennes de la nature, et leur accorder des avantages économiques et sociaux substantiels qui contribuent à leur durabilité. Nous devons faire participer un éventail plus large de propriétaires fonciers et d'autres parties intéressées à la recherche de solutions à long terme qui profitent à la fois à la nature et aux collectivités.

Enfin, nous devons veiller à ce que les stratégies de conservation s'inscrivent dans le cadre des droits fonciers ancestraux et des droits issus des traités avec les Autochtones, et nous devons former des partenariats significatifs avec les gouvernements autochtones. Les gouvernements et les collectivités autochtones doivent être des acteurs clés dans l'élaboration des mécanismes décisionnels, et il faut leur confier des responsabilités importantes dans l'aménagement et la gestion du territoire où leurs intérêts et leurs terres sont touchés.

La Table ronde croit que tous les Canadiens sont fiers de leur patrimoine naturel et sont conscients que ce patrimoine les définit plus que tout en tant que peuple et nation.

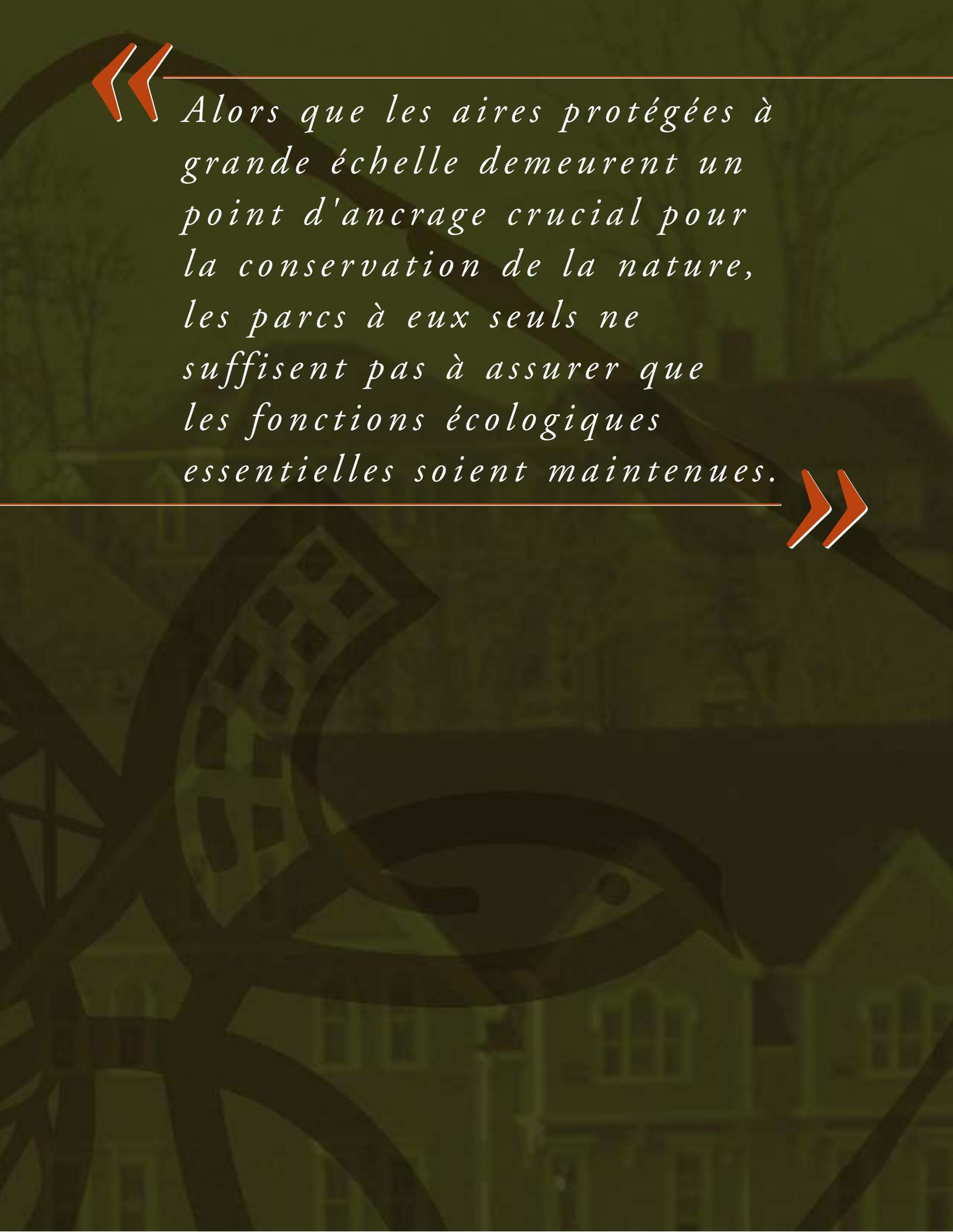
La vision de la Table ronde consiste à positionner le Canada comme chef de file mondial dans la conservation de la nature d'ici à 2010, en prenant des mesures novatrices et décisives pour maintenir à jamais la diversité et la salubrité de nos écosystèmes naturels inégalés dans le monde. Si cette vision devient réalité, le Canada et le monde entier bénéficieront, tant aujourd'hui que demain, d'eau et d'air sains, de populations fauniques abondantes, de collectivités saines et d'une économie aussi solide que diversifiée.

Dans les chapitres suivants, la Table ronde expose comment amorcer la concrétisation de cette vision.



Introduction





« Alors que les aires protégées à grande échelle demeurent un point d'ancrage crucial pour la conservation de la nature, les parcs à eux seuls ne suffisent pas à assurer que les fonctions écologiques essentielles soient maintenues. »

Chapitre 1

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Table ronde) a lancé son Programme de conservation du patrimoine naturel en mai 2001. L'élan donné à ce programme découlait surtout des conclusions du Programme du millénaire de la Table ronde, qui exposait plusieurs grands défis et débouchés pour le Canada en ce qui concerne la conservation de la nature.

EN particulier, le Programme du millénaire a permis de constater que même s'il incombe au Canada de faire preuve de leadership mondial dans l'intendance du capital naturel, les approches actuelles ne suffisent pas pour respecter les besoins de la conservation de la nature. Par exemple, selon les principes de la biologie de la conservation, la simple création de parcs ne suffira pas à maintenir notre héritage naturel. Au contraire, il faut recourir à de nouvelles approches qui portent sur l'ensemble du territoire et des écosystèmes marins.¹

Le Programme de conservation du patrimoine naturel a tenté d'inciter les Canadiens, à tous les niveaux, à entreprendre la gestion des terres et des eaux publiques et privées et à façonner et soutenir de nouveaux outils qui pourront servir à mieux préserver, remettre en état et maintenir la salubrité à long terme des écosystèmes.

Les activités du Programme ont été supervisées par un groupe de travail, soit le Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel, composé de représentants des gouvernements, de l'industrie, des collectivités locales, des Autochtones, du secteur agricole et des organisations non gouvernementales (ONG). Au cours des deux années d'existence de ce programme, ce groupe de travail multisectoriel a examiné les principaux enjeux, obstacles et liens que comporte une conservation de la nature qui soit fructueuse. Il a également entrepris des consultations pour recueillir les commentaires de particuliers de divers secteurs partout au Canada. Ses principales activités comprenaient notamment :

- ♦ un atelier sur les connaissances écologiques scientifiques et traditionnelles;
- ♦ des recherches sur les expériences autochtones en

conservation et le rôle de l'industrie dans la conservation;

- ♦ des études de cas qui portent sur les leçons tirées des efforts de conservation et d'aménagement du territoire partout au pays;²
- ♦ une conférence nationale intitulée *La conservation : ça fonctionne!*;
- ♦ un examen des mécanismes novateurs de financement qui pourraient servir à soutenir la conservation de la nature.

Ces travaux ont été couronnés par la publication du présent rapport de la série « l'État du débat », intitulé *Préserver le capital naturel du Canada : une vision de la conservation de la nature au XXI^e siècle*, qui reflète les opinions du Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel et de l'ensemble de la Table ronde.

Portée du programme

En décidant d'entreprendre un programme sur la conservation de la nature au Canada, la Table ronde s'est attaquée à un sujet aussi vaste que complexe. Elle a examiné la conservation dans une optique large, en soulignant le contexte de la conservation et l'importance d'apprécier le capital naturel dans tous les secteurs de la société canadienne. Néanmoins, il en est ressorti quatre enjeux qui revêtent une importance évidente pour la conservation au Canada mais qui dépassent la portée du mandat actuel du programme : la gouvernance autochtone, le rôle des provinces et territoires dans la conservation, la structure actuelle des mesures d'incitation et de dissuasion pour la conservation telles qu'elles s'appliquent à l'industrie.



Gouvernance autochtone : La Table ronde reconnaît l'importance de la gouvernance autochtone et des enjeux actuels au Canada. La gouvernance autochtone a traité non seulement aux droits ancestraux et issus des traités des Autochtones tels qu'ils sont reconnus et affirmés dans l'article 35 de la Constitution, mais elle s'étend également à la question plus générale de la propriété et de la compétence en matière de terres et d'eaux, de la prise de décisions et des avantages qui découlent d'activités telles que l'aménagement et la création de parcs. Dans ses travaux sur le Programme de la conservation du patrimoine naturel, la Table ronde a examiné la participation des Autochtones dans des domaines tels que les initiatives de conservation communautaire, la création et la gestion des parcs, et l'aménagement du territoire.

Tout au long du Programme, l'Autochtone membre du Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel a soulevé des questions relatives à la mise en œuvre par le Canada des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, ainsi que d'autres rapports publiés de longue date qui recommandaient le renouvellement des relations avec les peuples autochtones du Canada. Ce membre refuse d'accepter les limites de *Préserver le capital naturel du Canada*, qui ne lui semble pas reconnaître pleinement l'importance de respecter les droits ancestraux et issus des traités des Autochtones d'une manière qui soit adaptée à notre époque, et qui ne porte pas sur la question sous-jacente d'un droit inhérent des autorités autochtones de fixer leurs priorités pour elles-mêmes. Selon l'évaluation de ce membre, l'autodétermination est une condition préalable à toute tentative collective de concrétiser la vision de la conservation exposée dans le présent rapport.

Rôle des provinces et des territoires dans la conservation : La plupart des terres et des eaux qui abritent le patrimoine naturel du Canada appartiennent aux autorités provinciales qui les gèrent. Pour reconnaître le rôle important des provinces dans la conservation, la Table ronde a consulté des représentants de ces instances pour s'assurer que le présent rapport reflète certains des besoins et des perspectives de conservation de ces acteurs clés. Toutefois, comme la Table ronde est un

organisme fédéral, les recommandations qui sont formulées ici visent surtout les décideurs fédéraux.

Mesures d'incitation et de dissuasion pour la conservation à l'égard de l'industrie : La Table ronde croit que les incitatifs qui reconnaissent et encouragent la conservation par l'industrie, représentent une mesure importante dans la poursuite des efforts de conservation au Canada. Quoique le présent rapport expose certains des principaux défis et débouchés pour que l'industrie s'engage plus à fond dans la conservation (voir le chapitre 7), elle ne tente pas de définir une série complète d'incitatifs. La Table ronde étudiera peut-être plus à fond cette question dans le cadre de travaux ultérieurs.

Eau douce : La Table ronde reconnaît que les questions dulcicoles sont importantes pour la conservation de la nature dans l'ensemble du pays. Toutefois, les ressources et le temps alloués ne lui ont pas permis de les examiner suffisamment dans le contexte du programme.

LE RICHE PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Notre économie, notre environnement et notre qualité de vie dépendent tous de la salubrité des systèmes naturels qui nous fournissent de l'eau et de l'air sains et d'autres écoservices indispensables à la vie. Ces systèmes sont de plus en plus considérés comme un capital naturel. Avec le capital financier et humain, le capital naturel offre les bases fondamentales d'une société et d'une économie saines.

Le Canada, qui est le deuxième pays en importance dans le monde sur le plan géographique, abrite une grande variété d'espèces et d'écosystèmes. Près de la moitié du territoire du pays est couvert de forêts,³ tandis que notre vaste toundra nordique en constitue le quart. Les terres humides couvrent 16 p. 100, tandis que les lacs et les rivières représentent près de 8 p. 100 du territoire du pays. Les trois océans du Canada, qui s'étendent sur plus de 6,5 millions de kilomètres carrés,⁴ abondent en espèces très variées, allant des grands mammifères marins aux minuscules phytoplanctons, qui sont les pierres angulaires de la vie marine.

La part mondiale du capital naturel que détient le Canada est très riche. Le Canada abrite 20 p. 100 des





eaux douces du monde, mais seulement 7 p. 100 des eaux douces renouvelables.⁵ Le Canada a désigné 36 terres humides, qui s'étendent sur 13 millions d'hectares, comme étant des terres humides d'une importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar; cette superficie est supérieure à celle de n'importe quel autre pays.⁶ Les vastes paysages terrestres et marins du Canada abritent également certaines des plus grandes populations d'ours, de loups, de caribous et de bélugas.

Ces richesses ne s'arrêtent pas à la frontière du Canada. Le Canada partage bien des espèces et des écosystèmes avec le reste des Amériques. Environ 13 millions de canards nichent dans les forêts boréales de l'Ouest du Canada,⁷ et environ un à trois milliards d'oiseaux terrestres s'accouplent dans les régions boréales du Canada⁸ avant de s'en aller aussi loin que le Texas, le Mexique et l'Argentine. De grands carnivores tels que les ours grizzly et les loups, ainsi que les baleines migratrices, circulent librement entre le Canada et les États-Unis.

Le Canada a une occasion unique d'être un leader mondial dans la conservation de la nature. Avec sa population restreinte et son vaste territoire, le Canada possède encore une nature abondante qui est dans un état relativement sain. La richesse pure et l'intégrité relative de nos ressources, surtout l'immense toundra et les vastes forêts nordiques, nous ont peut-être protégés jusqu'à présent de la perte massive de biodiversité que les scientifiques observent dans le monde entier.

MENACES POUR LA NATURE

Menaces directes

Nous sommes en train de perdre rapidement des occasions de créer un patrimoine durable pour nos lieux sauvages. Des menaces directes, telles que les pressions du développement, qui vont de l'étalement urbain à l'expansion vers le Nord de l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière, menacent de transformer nos paysages terrestres et marins à un rythme sans précédent au cours des dix prochaines années. Ces activités risquent de fragmenter l'habitat d'espèces clés, voire de transformer cet habitat au profit d'utilisations nouvelles.

L'expansion agricole, l'étalement urbain et le développement industriel ont également modifié en profondeur les écosystèmes importants tels que les herbages et les terres humides.⁹ L'expansion agricole, par exemple, a entraîné la conversion de plus de 60 p. 100 des herbages d'origine dans le Sud du Canada. Nos écosystèmes marins sont également soumis à des pressions, à cause de l'exploitation pétrolière et gazière, de la forte expansion de l'aquaculture et des sources terrestres de pollution marine.

Les espèces envahissantes ou exotiques commencent également à constituer de nouvelles menaces. Par exemple, l'introduction d'une espèce non indigène est l'une des causes majeures de la perte de biodiversité au Canada. L'introduction accidentelle de la moule zébrée dans les Grands Lacs au milieu des années 1980, par exemple, a influé profondément sur les populations de mollusques indigènes dans l'ensemble de la région.¹⁰





Menaces indirectes

La nature est également l'objet de plusieurs menaces indirectes au Canada. La pollution, que ce soit par l'émission de substances toxiques et d'autres polluants ou par le transport atmosphérique de polluants depuis des sources éloignées, porte gravement atteinte à nos écosystèmes.

Le changement climatique est une autre menace qui a une incidence sérieuse sur la nature. Dans les vastes paysages nordiques, nous observons les signes sans équivoque d'un changement écologique à grande échelle qui résulte du réchauffement du climat. La banquise du Nord est en train de fondre, ce qui empêche les ours polaires de chasser pendant les périodes critiques où ils ont besoin de nourrir leurs petits. Dans le Nord et ailleurs, des revues scientifiques telles que *Nature* ont signalé des changements dans la période de floraison des végétaux et le parcours migratoire des populations d'oiseaux causés par la hausse des températures mondiales.¹¹

Les menaces directes et indirectes pour la nature ont une incidence incroyable sur nos systèmes naturels, et les options qui nous permettraient de maintenir notre capital naturel dans un état intact et sain diminuent rapidement.¹²

RELEVER LE DÉFI DE LA CONSERVATION

Les défis qui nous attendent sont énormes et de plus en plus complexes. Nous savons que nos activités doivent respecter les limites de la capacité biologique de la Terre, mais nous ignorons où se situent ces limites. Notre défi consiste donc à comprendre et à respecter les seuils écologiques présumés de la Terre avant qu'il ne soit trop tard.

Pourtant, les efforts de conservation au Canada ne suivent pas le rythme de ces défis. Malgré les objectifs ambitieux de conservation qui ont été adoptés au cours des dix dernières années, les pouvoirs publics n'ont pas réussi à respecter leurs engagements.

La science et l'expérience ont démontré la nécessité d'aborder la conservation en tenant compte des écosystèmes. La conservation doit s'efforcer de maintenir la salubrité des paysages et des écosystèmes marins entiers, et les aires de conservation doivent en être un élément clé. Cela exige non seulement de nouvelles formes de conception des aires protégées et voisines, mais aussi que les gouvernements ne peuvent atteindre nos objectifs de conservation à eux seuls. Tous les membres de la société canadienne, y compris l'industrie, les Autochtones, les collectivités et les ONG, doivent intervenir pour que l'on puisse préserver l'assise naturelle de nos économies et de nos collectivités.

Dans le reste du présent rapport, on expose en détail les conclusions du Programme de conservation du patrimoine naturel de la Table ronde. Dans les premiers chapitres (II à V), on présente les arguments économiques en faveur de la conservation, on fait le point sur la conservation au Canada, on étudie les initiatives en cours qui sont favorables à la conservation et on cerne les principaux obstacles à la conservation. Les derniers chapitres (VI à X) portent sur les recommandations de la Table ronde aux décideurs et visent particulièrement ceux de l'appareil fédéral.

Même si la mise en œuvre de ces recommandations marquera une étape importante vers la concrétisation de la conservation au Canada, elle ne constitue qu'une partie de la réponse. Pour maintenir le capital naturel à long terme, nous devons intégrer plus efficacement la prise de décisions écologiques et économiques. Ce faisant, les compromis sont inévitables. Quelle est la valeur de nos systèmes naturels? Dans quelle proportion devrions-nous les protéger? Et qui devrait payer les frais de la conservation? Ce dernier point, qui suscite peut-être le plus de controverse dans le débat actuel sur la conservation, est traité au chapitre XI. Les réponses ne seront pas simples, mais elles sont indispensables à notre capacité de gestion efficace à long terme.

Les **arguments**
économiques
en **faveur** de la
conservation
se **multiplient**





Les arguments en faveur de la conservation de la nature au Canada ne sont pas seulement d'ordre environnemental, esthétique ou spirituel : ils sont de plus en plus d'ordre économique.



Chapitre 2

Les raisons d'assurer la salubrité des systèmes naturels sont légion. Nous protégeons la nature parce qu'elle offre des lieux d'une beauté et d'une merveille à couper le souffle, une source d'aires saines et d'espaces libres dans une société de plus en plus industrialisée et une destination pour les touristes de toutes les régions du globe qui recherchent des loisirs de classe mondiale. La nature est également une source d'avantages spirituels et culturels pour les régions.

LES lieux et les créatures sauvages sont un élément essentiel de l'identité canadienne. Les symboles de la nature ornent notre drapeau, notre monnaie et même nos équipes sportives. Les parcs nationaux sont particulièrement symboliques pour les Canadiens, à tel point que, d'après les sondages d'opinion, les parcs symbolisent davantage l'identité canadienne que le hockey.

Les arguments en faveur de la conservation de la nature au Canada ne sont pas seulement d'ordre environnemental, esthétique ou spirituel : ils sont de plus en plus d'ordre économique. Les arguments toujours plus nombreux en faveur de la conservation dépassent le stade de la contribution directe de nos ressources naturelles à l'économie, pour tenir compte de la valeur économique des services que fournissent nos écosystèmes, une valeur que nous commençons tout juste à comprendre.

La contribution économique directe de nos ressources naturelles est importante. En 1996, par exemple, le secteur forestier représentait plus de 34 milliards de dollars de l'excédent commercial du Canada.¹³ De nouveaux secteurs économiques qui dépendent de la salubrité de nos écosystèmes sont également en train de naître. Selon une récente étude gouvernementale, les Canadiens dépensent aujourd'hui 11 milliards de dollars par an pour des activités liées à la nature, comme l'observation des oiseaux et le canotage. Si l'on ajoute à cette équation les visiteurs des États-Unis, cet investissement atteint près de 12 milliards de dollars.¹⁴

Les aires protégées contribuent fortement aussi aux économies nationales et locales du Canada. Le revenu issu des activités liées à la nature apporte 12,1 milliards de dollars au PIB canadien et crée environ 215 000 emplois.¹⁵ Un exemple de cette réalité est l'Alberta, où les revenus tirés des dépenses des visiteurs dans les parcs nationaux des Rocheuses de l'Alberta (Banff, Jasper et Waterton) ont été chiffrés à 954 millions de dollars en 1998.¹⁶

2.1 LA NATURE FOURNIT DES ÉCOSERVICES VITAUX

Les scientifiques reconnaissent que la salubrité des systèmes naturels assure une série de fonctions vitales dont notre vie dépend. Ces écoservices comprennent la purification de l'air et de l'eau, la lutte naturelle contre les parasites, la pollinisation et la lutte contre les inondations.¹⁷

L'un des services les plus cruciaux est la protection des bassins hydrographiques. En filtrant les sédiments et les polluants, les bassins versants intacts jouent un rôle crucial dans notre approvisionnement en eau potable salubre. Ils jouent également un rôle essentiel dans la gestion des inondations et l'accumulation de l'eau, des fonctions clés dont nos collectivités dépendent.

Les forêts nous fournissent aussi des écoservices vitaux. Les zones boisées accumulent le carbone dans leurs arbres, dans d'autres formes de végétation, voire dans les sols. Ce processus de piégeage du carbone est



un élément crucial du cycle global du carbone qui régle le climat de la Terre. Ce service promet de prendre de plus en plus d'importance, et de valeur, alors que le monde est aux prises avec les problèmes de changement climatique. En fait, le Protocole de Kyoto créera un marché pour le carbone piégé et fera de cet élément un produit de base économique.

2.2 CES ÉCOSERVICES ONT UNE VALEUR ÉCONOMIQUE

Les réserves de ressources naturelles saines, comme les peuplements forestiers sur pied, la faune, l'air, l'eau et les divers écosystèmes, qui fournissent les services sont de plus en plus qualifiées de « capital naturel ». Quoique certaines formes de capital naturel (tel que la terre ou le bois) aient une valeur économique mesurable, aucune valeur marchande directe ou indirecte n'est attribuée à l'ensemble du capital naturel, puisque la nature nous fournit ces services gratuitement. Par conséquent, nos décideurs du monde économique et des affaires n'ont en général pas tenu compte de ces biens naturels.

Quoi qu'il soit pratiquement impossible de mesurer précisément les services en question ou de leur attribuer une valeur économique, en 1998, certains économistes les ont évalués, à l'échelle mondiale, entre 16 et 54 billions de dollars par an (le produit mondial brut de cette année-là était de 28 billions de dollars).¹⁸

En outre, d'après de récentes études, la valeur économique des écosystèmes sauvages dépasse de loin les gains qui découlent de leur conversion pour des activités humaines comme le développement urbain, l'agriculture ou l'extraction des ressources. Une étude récente révèle qu'un réseau mondial de réserves naturelles, tant sur terre qu'en mer, coûterait environ 45 milliards de dollars par an à entretenir. Mais cette somme est de loin inférieure au coût, occasionné par la perte de biens et services naturels, que l'on encourt en laissant ces habitats se détruire. Ce coût est évalué entre 4, 4 et 5, 2 billions de dollars.¹⁹

La Table ronde reconnaît que les chiffres exposés ci-dessus sont tout à fait préliminaires et qu'il est extrêmement difficile de préciser la valeur économique des écoservices de quelque manière que ce soit. En même temps, nous savons que la valeur de ces services est supérieure à zéro et encore plus grande si nous acceptons qu'un grand nombre des services fournis par nos écosystèmes ne correspondent à aucun substitut humain connu. Par exemple, tandis que la terre produit tout l'oxygène dont plusieurs milliards de personnes ont besoin pour respirer tous les jours, l'expérience Biosphère II, qui a coûté 200 millions de dollars américains, n'a pas permis de reproduire ce service pour seulement huit personnes.²⁰

Les progrès de l'évaluation des écoservices se sont accélérés au cours des dernières années, parce qu'un petit nombre de gouvernements et d'autres entités novatrices ont commencé à calculer le coût de la conservation des bassins hydrographiques et à les comparer avec celui de la construction d'usines mécaniques. En s'écartant de manière audacieuse de la routine, ils ont fait le point sur leur capital naturel. C'est au cours de cet exercice qu'ils ont appris comment les écosystèmes peuvent être envisagés comme des immobilisations, qui fournissent aux êtres humains une série de services qui maintiennent et améliorent notre vie.²¹

Ces entités inventives apprennent qu'il est souvent plus rentable de conserver les systèmes naturels que de tenter de les reproduire ou de les remettre en état. Les



L'IMPORTANCE DE LA NATURE POUR LES CANADIENS

En 2000, Environnement Canada publiait les résultats de son deuxième grand sondage sur l'importance de la nature pour les Canadiens.

Ce rapport a révélé que 20 millions de Canadiens ont participé à une ou plusieurs activités liées à la nature en 1996, et que le capital naturel du Canada a attiré plus d'un million de visiteurs des États-Unis. Au total, les participants ont dépensé 11,7 milliards de dollars dans ces activités. Ces dépenses ont à leur tour grossi le PIB de 12,1 milliards de dollars et contribué à la création de 215 000 emplois.¹



autorités de l'État de New York, par exemple, face à une facture de six à huit millions de dollars pour une nouvelle usine de filtration d'eau, ont décidé d'investir plutôt dans les bassins hydrographiques qui fournissent naturellement de l'eau salubre aux 9,5 millions d'habitants de la ville de New York. Cette dernière a investi 1,5 milliard de dollars, soit beaucoup moins que le coût de la nouvelle usine, en acquisition de terres, en formation et en mesures d'incitation pour encourager les propriétaires fonciers à réduire la pollution et à maintenir la salubrité des bassins hydrographiques dans l'ensemble des bassins versants de Catskill/Delaware et de Croton.²²

La conservation des systèmes naturels est de toute évidence la manière la plus rentable de maintenir les écoservices qu'ils fournissent. Qui plus est, la remise en état des systèmes naturels présente des débouchés économiques; celle des cours d'eau et le réaménagement des fronts d'eau historiques, par exemple, ont parfois des retombées économiques importantes sur les entreprises et les collectivités locales. On commence tout juste à comprendre l'ampleur de ces mêmes débouchés.²³

En outre, une « économie de la conservation » est en train de poindre. Cela se manifeste par l'émergence de nouveaux secteurs tels que les loisirs de plein air et l'écotourisme, ainsi que par l'entrée en jeu de nouveaux acteurs dans des secteurs économiques traditionnels. Un bon exemple de cette tendance est Iisaak, la coentreprise formée avec des Autochtones qui est née des vifs affrontements qu'a suscités le sort de la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique (voir l'encadré).²⁴

On a alors créé des organismes comme Ecotrust Canada pour soutenir le développement de l'économie de la conservation.²⁵ Ecotrust s'emploie à doter les collectivités d'une certaine autonomie, à encourager la gestion durable des ressources, à fournir le capital opérationnel et à faire naître l'économie de la conservation. Ces programmes s'inscrivent dans deux catégories :

- ♦ services d'information, de localisation et de planification pour aider les groupes régionaux à évaluer leurs ressources, à acquérir des outils qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et à planifier leur avenir;



IISAAK FOREST RESOURCES LTD.

Iisaak est une coentreprise entre les cinq Premières nations de la région centrale de la baie Clayoquot et le BC Coastal Group de Weyerhaeuser. Iisaak est propriétaire d'un domaine de récolte du bois et de forêts qui s'étend sur environ 87 000 hectares dans la baie Clayoquot.¹

1 « Iisaak : A New Economic Model for Conservation-based Forestry in Coastal Old Growth Forests, British Columbia », communication présentée lors d'un atelier intitulé « Developing Markets for Environmental Services, A New Role for Forests in the Green Economy », organisé par l'Université de la Colombie-Britannique, octobre 2000.

- ♦ services de prêts et de développement économique qui offrent un soutien concret à la création de nouveaux débouchés économiques.

La prospection de la biodiversité, c'est-à-dire la recherche de sources biologiques d'alimentation, de fibres et d'énergie, devient rapidement partie intégrante d'une économie mondiale de plus en plus novatrice. La biodiversité est source d'un nombre étonnant de progrès médicaux dans notre société. Un vaste éventail de produits pharmaceutiques, allant des antibiotiques aux antidépresseurs, est extrait des végétaux, des animaux ou des microorganismes. Le prix de détail des médicaments provenant des végétaux a été évalué en 1998 à 84 milliards de dollars dans le monde entier.²⁶



En outre, plusieurs pays explorent la possibilité de bâtir des « bioéconomies », qui utilisent les ressources biologiques renouvelables telles que les récoltes agricoles et forestières pour produire des combustibles, des produits chimiques industriels, des matériaux de construction, voire de l'énergie. Soutenue par les progrès de la biotechnologie végétale et de la biotransformation industrielle, cette tendance pourrait permettre une mutation qui s'écarterait des combustibles fossiles et des produits pétrochimiques tout en améliorant la durabilité des collectivités rurales et agricoles. D'après un rapport publié par le U.S. National Research Council, cette transition pourrait « avoir le même effet sur la formation de nouvelles industries au prochain siècle que la physique et la chimie n'en ont eu sur le développement industriel au cours du [dernier] siècle ».²⁷

2.3 LA VALEUR DU CAPITAL NATUREL EST UN FACTEUR CROISSANT SUR LE MARCHÉ

Les arguments en faveur de la conservation de la nature sont également liés à la place du Canada dans l'économie mondiale. La conservation de la nature est un facteur croissant sur le marché international des produits de ressources naturelles du Canada, du fait que les consommateurs du monde entier veulent s'assurer que les produits qu'ils achètent viennent d'écosystèmes durables et sains. Pour demeurer concurrentielles sur les marchés mondiaux, les entreprises canadiennes se sentent contraintes de faire preuve de responsabilité sociale et environnementale. L'une des motivations principales de ces entreprises est la volonté d'une certitude quant au paysage et l'accès aux marchés. Les entreprises de tous les secteurs industriels veulent comprendre clairement où et comment elles peuvent exercer leurs activités. Si elles n'acquièrent pas cette certitude, cela peut leur coûter cher, tant sur le plan financier que sur celui de la réputation nationale et internationale de leur entreprise.

La controverse suscitée par le développement industriel à des endroits particuliers (tels que la baie Clayoquot, la forêt pluviale de Great Bear et Temagami) atteste des pressions croissantes qu'exercent les consommateurs du monde entier sur les entreprises

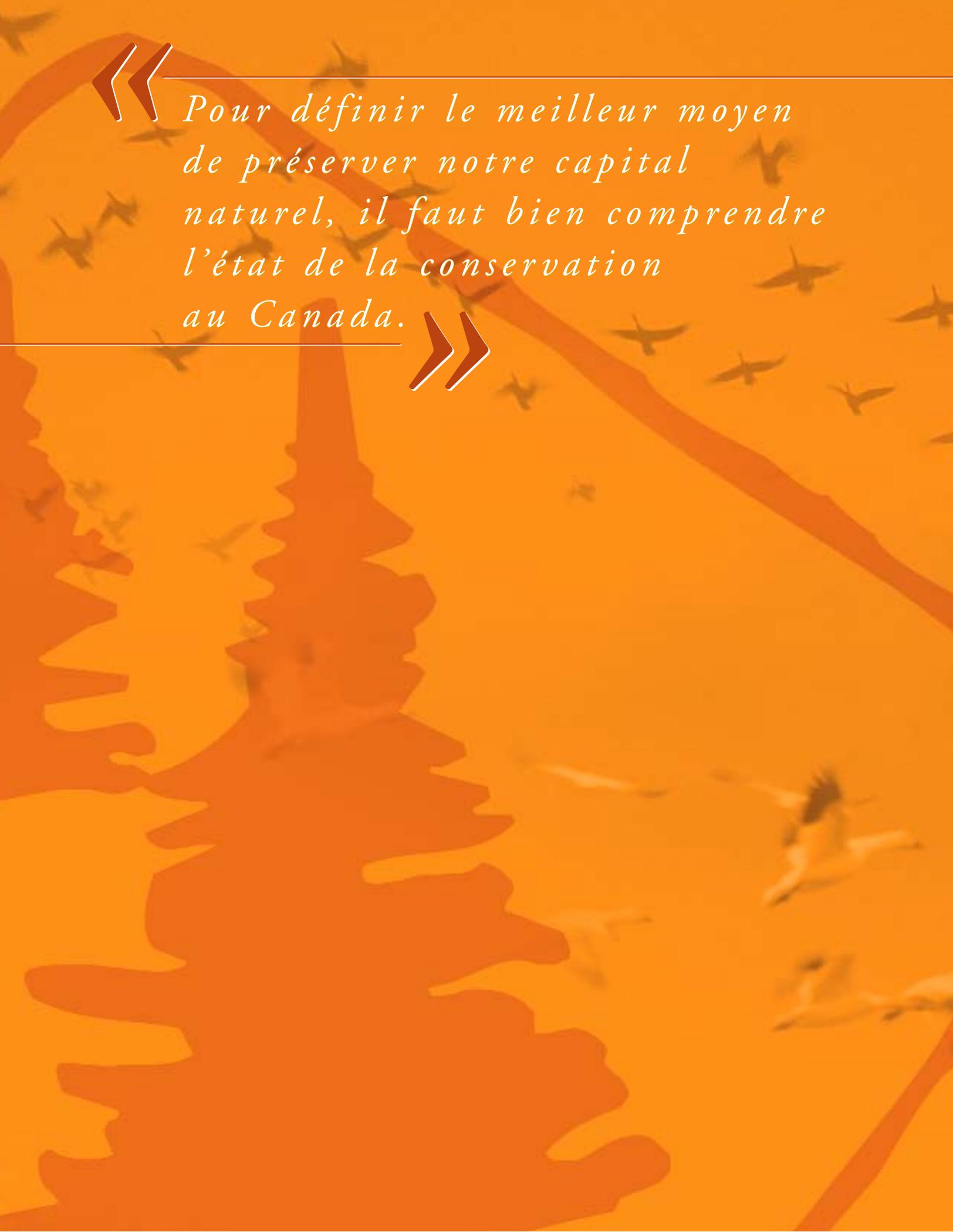
pour qu'elles donnent de bons résultats environnementaux. En fait, les pressions exercées par les consommateurs du monde entier commencent à s'étendre au-delà de la caisse enregistreuse, pour atteindre la chaîne d'approvisionnement. Par des campagnes efficaces et très bien organisées, des groupes de protection de l'environnement comme Greenpeace et Forest Ethics ont tenté de changer les pratiques forestières en obtenant des détaillants, plutôt que des consommateurs, qu'ils achètent des biens provenant de sources durables.

Pour répondre aux attentes du public et préserver leur réputation internationale, de nombreuses entreprises de l'industrie des ressources croient qu'elles ont besoin de ce qui revient à un « permis social d'exploitation ». Un nombre croissant de grandes entreprises qui reconnaissent que la société veut que le développement industriel s'harmonise avec la conservation, suscite donc la création d'un nouveau collectif qui englobe la conservation.



**L'état de la
conservation
de la nature
au Canada**





*Pour définir le meilleur moyen
de préserver notre capital
naturel, il faut bien comprendre
l'état de la conservation
au Canada.*

Chapitre 3

Pour définir le meilleur moyen de préserver notre capital naturel, il faut bien comprendre l'état de la conservation au Canada. Cela veut dire qu'il faut comprendre à la fois les secteurs de compétence et certaines tendances naissantes qui influent sur les modes de conservation, en particulier l'émergence de nouvelles connaissances scientifiques et l'évolution des droits ancestraux et des droits issus des traités avec les Autochtones. Les progrès scientifiques, surtout dans le domaine de la biologie de la conservation, ont éclairé les décisions en matière de gestion et de planification de la conservation au cours des 20 dernières années et demeurent un aspect essentiel de la conservation au Canada. Pour les Autochtones, les droits d'accès aux terres et aux ressources ont également évolué pendant la même période, et comportent de vastes répercussions pour la manière dont la conservation se concrétise au Canada de nos jours.



3.1 QUI EST RESPONSABLE DE LA NATURE ?

Au Canada, contrairement à bien d'autres pays, le territoire appartient très largement au domaine public : 94 p. 100 des forêts du pays sont domaniales, à raison de 71 p. 100 qui appartiennent aux provinces et 23 p. 100 (surtout au nord du 60^e parallèle) au gouvernement fédéral.²⁸ Sur le plan marin, les océans et le plateau continental relèvent principalement de ce dernier, tandis que la compétence relative à la zone côtière est partagée entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les provinces et territoires, d'autre part. Comme au Canada les terres et les eaux appartiennent surtout au domaine public, nos gouvernements jouent un rôle plus important dans la conservation de la nature que ceux de la plupart des autres pays, où une proportion beaucoup plus importante des terres appartient au domaine privé.

La responsabilité législative de la conservation de la nature est partagée en vertu de la Constitution.²⁹ Les champs de compétence fédérale comprennent généralement les océans et les écosystèmes dulcicoles, les oiseaux migrateurs et la gestion des terres fédérales

incluant le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. La gestion de ces terres est progressivement confiée aux gouvernements territoriaux du Nord et, à compter du 1^{er} avril 2003, cette responsabilité a été déléguée au Territoire du Yukon. Les pourparlers relatifs au transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest sont en cours.

Le gouvernement fédéral a également une responsabilité fiduciaire concernant les terres sur lesquelles vivent les Autochtones au Sud du 60^e parallèle, quoique les négociations sur les revendications territoriales des dix dernières années aient commencé à faire en sorte que des pouvoirs soient cédés aux Autochtones pour certaines parties du paysage canadien.³⁰

Les provinces, directement responsables de la gestion de la plupart des terres domaniales du Canada, jouent un rôle crucial dans la promotion de la conservation dans leurs programmes d'aménagement, de délivrance de permis et de surveillance. Elles assurent également le lien entre les objectifs nationaux et ceux qui sont chargés de les atteindre.



Les gouvernements provinciaux disposent d'un arsenal d'outils pour favoriser la conservation, notamment : mettre en œuvre les programmes de conservation, offrir des incitatifs aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises et mettre au point de l'information et des outils décisionnels pour les collectivités locales. Les gouvernements provinciaux fixent également les règles d'attribution et de gestion des terres en vertu de leurs compétences et peuvent donc, concevoir et appliquer les résultats de mécanismes globaux de planification de la conservation.

Rôles à jouer dans la conservation

Bien que le domaine de compétence soit surtout partagé entre les autorités fédérales, d'une part, et provinciales et territoriales, d'autre part, tous les secteurs de la société peuvent grandement contribuer à la préservation de notre capital naturel pour les générations à venir.

Le rôle des pouvoirs municipaux dans la conservation de la nature prend une importance croissante, surtout à une époque de fusion et de déstagement des responsabilités de la part des autorités provinciales. Les administrations municipales contribuent à la conservation de la nature par leurs décisions en matière d'aménagement, de développement des infrastructures et de développement économique local. À titre d'ordre de gouvernement le plus proche des collectivités et des ressources naturelles, les pouvoirs locaux peuvent favoriser la gestion à cette échelle et les avantages économiques

associés aux aires protégées et à d'autres initiatives de conservation dans leur région.

Les collectivités autochtones jouent un rôle unique dans la conservation, en partie parce que leurs activités traditionnelles dépendent souvent de la salubrité à long terme des écosystèmes qu'elles considèrent comme leurs. Pour participer efficacement à la planification de la conservation, elles ont besoin d'aide pour accumuler des connaissances écologiques traditionnelles (en partie grâce aux levés traditionnels d'occupation des sols) et utiliser cette information dans la prise de leurs décisions.

L'industrie est en train de se manifester comme un leader en matière de conservation et comme une source d'énergie et d'engagement. La participation des grandes entreprises aux initiatives de conservation a été déterminante dans la réalisation d'un consensus sur la conservation des aires naturelles dans l'ensemble du pays. Les entreprises peuvent faire preuve de leadership par l'innovation : en trouvant de nouveaux moyens de mieux exploiter les ressources, en réservant des parties de leurs aires de gestion à des fins de conservation et en obtenant une certification auprès de tiers attestant que leurs pratiques sont écologiques.

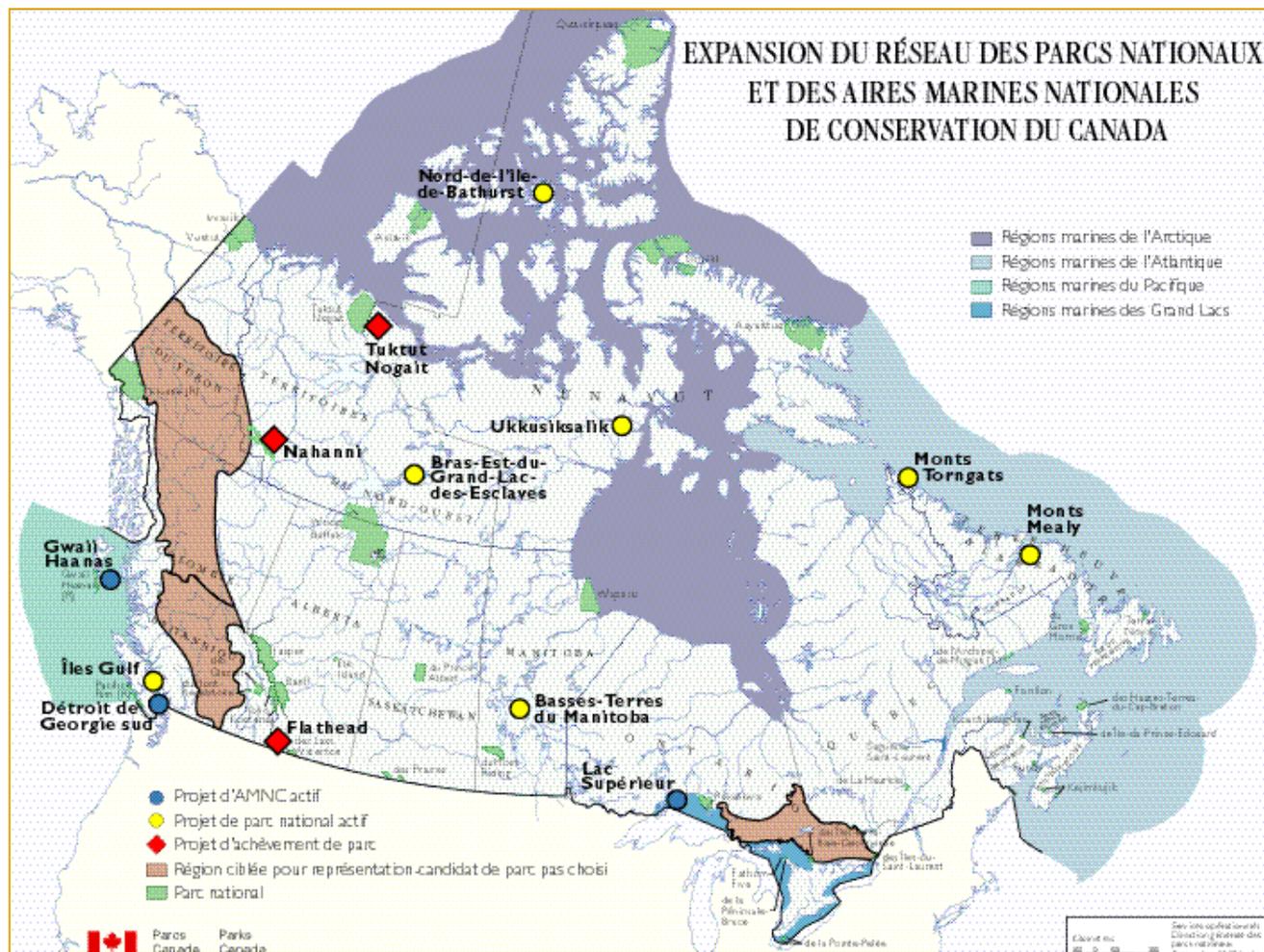
Les organisations non gouvernementales ont l'occasion d'être à la fois des leaders et des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions de conservation. Les ONG jouent un rôle important dans la surveillance de la performance et la recherche de débouchés et en servant de catalyseur de changement. Comme elles interviennent directement dans la prestation de programmes d'éducation et d'activités de conservation partout au pays, elles sont également une source importante d'information relative aux pratiques optimales et aux nouvelles approches.



FRAGMENTATION ET CONNECTIVITÉ

La fragmentation de l'habitat est l'une des grandes menaces à la biodiversité. Des paysages entiers qui étaient autrefois des mosaïques d'habitats naturels reliés les uns aux autres, sont maintenant modifiés ou touchés par les activités humaines. Les habitats indigènes qui existent encore se présentent parfois en parcelles de tailles diverses qui sont séparées l'une de l'autre par ces paysages modifiés. De nombreuses espèces et processus ne peuvent survivre dans ces paysages modifiés par l'homme, et leur capacité de se déplacer entre ces parcelles d'habitats indigènes a disparu. Cette fragmentation perturbe la circulation naturelle des animaux (et de leurs gènes), des semences, des spores et du pollen, ainsi que des éléments nutritifs et des flux énergétiques. Relier ces parcelles isolées d'habitats est un moyen crucial de garantir que les systèmes naturels continuent à bien fonctionner.





Les Canadiens à titre individuel ont également un rôle important à jouer dans la conservation de la nature en servant de gardiens de la nature (souvent « dans leur propre cour »), en tenant les gouvernements responsables de leur performance et en utilisant leur pouvoir de consommateur pour inciter les entreprises à adopter de saines pratiques de conservation.

3.2 STRATÉGIES DE CONSERVATION DE LA NATURE AU CANADA

Les autorités fédérales, provinciales et territoriales ont chacune leurs lois, leurs règlements et leurs programmes pour instaurer et mettre en œuvre leurs engagements de conservation. Ceux-ci vont des règlements sur la gestion de la faune et les régimes d'évaluation environnementale aux programmes facultatifs qui exhortent les propriétaires fonciers, les industriels et les particuliers à conserver les habitats et la biodiversité.³¹

Les stratégies gouvernementales de conservation des écosystèmes terrestres et marins comprennent ce qui suit:

- ◆ la création et la gestion des aires protégées;
- ◆ la gestion de la biodiversité dans les paysages terrestres et marins exploités;
- ◆ la remise en état de la salubrité des écosystèmes détériorés.

D'une région à l'autre, chacune de ces stratégies est appliquée dans une plus ou moins grande mesure, selon les objectifs de conservation. Par exemple, les nouvelles aires protégées du Nord du Canada offrent un potentiel beaucoup plus important, du fait que les pressions du développement et de la démographie y sont moins fortes que dans les terres très fragmentées qui bordent la frontière canado-américaine. En même temps, il faut de toute urgence protéger les habitats qui sont encore intacts et remettre en état les parties fragmentées de nos paysages les plus au Sud, où vit une proportion importante des espèces du Canada.



Création et gestion d'aires protégées

Les aires protégées désignent en général les aires protégées contre la plupart des utilisations humaines, notamment le développement industriel et les établissements humains. Les parcs et les aires protégées sont au cœur de tout effort de conservation. Sur tous les continents, l'expérience a démontré que les aires strictement protégées sont nécessaires dans une partie des écosystèmes terrestres et marins pour que les éléments vitaux du capital naturel, c'est-à-dire l'éventail complet de la biodiversité et toutes ses fonctions, persistent au fil du temps.

Ces aires centrales peuvent servir d'aires de référence ou de contrôle, pour juger du succès des efforts de gestion durable dans le reste du paysage, mais aussi de « soupape de sécurité » là où ces efforts échouent. Elles offrent également un abri nécessaire aux espèces qui sont sensibles aux activités humaines. Les vastes aires protégées servent de forteresses contre toute espèce exotique envahissante et contribuent énormément à la santé économique et humaine en protégeant les bassins hydrographiques, en régulant le climat local et en protégeant le sol contre l'érosion. En outre, les aires protégées permettent aux gens d'expérimenter la nature en soi, et contribuent souvent de manière substantielle aux économies locales.

Au Canada, les aires protégées au niveau fédéral comprennent les parcs nationaux et les réserves aux fins de création de parcs, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune. Les désignations provinciales varient d'un endroit à l'autre mais comprennent parfois des parcs provinciaux et territoriaux, des réserves fauniques et des réserves écologiques et naturelles.³²

L'utilisation des aires de conservation pour protéger certains écosystèmes marins en est à ses balbutiements. Au Canada, les zones de protection marines peuvent être créées au niveau provincial ou fédéral. À ce dernier, les aires peuvent être protégées à titre de refuges fauniques côtiers ou marins (qui relèvent du Service canadien de la faune), de zones de protection marines (qui relèvent de Pêches et Océans Canada) ou d'aires marines de conservation (qui relèvent de Parcs Canada) (voir le chapitre 9).

3.3 DÉFINIR LES APPROCHES DE LA CONSERVATION : BIOLOGIE DE LA CONSERVATION ET CONNECTIVITÉ

Les aires protégées sont un point d'ancrage crucial pour le maintien de la salubrité écologique des écosystèmes fauniques et naturels. Pourtant, au cours des 20 dernières années, plusieurs approches ont également servi à orienter les efforts de conservation de la nature au Canada :

- ♦ protection d'éléments spéciaux : définir, localiser et protéger les occurrences d'espèces rares (surtout les zones sensibles où ces occurrences sont concentrées), les bassins hydrographiques qui ont une grande valeur biologique, les communautés naturelles en péril et d'autres lieux présentant une grande biodiversité;
- ♦ représentation des habitats, y compris un éventail complet des types d'habitat (p. ex., végétation, habitats abiotiques, habitats aquatiques) dans les aires protégées et d'autres aires gérées pour leur valeur naturelle;³³
- ♦ conservation des espèces focales : définir et protéger les habitats clés d'espèces qui ont une grande importance écologique ou qui sont hypersensibles à la perturbation causée par les êtres humains.

Les scientifiques soulignent également le besoin d'adopter des approches qui cherchent à maintenir des fonctions et des services écologiques précis :

- ♦ permettre les déplacements quotidiens et saisonniers des animaux;
- ♦ faciliter la dispersion des animaux et des végétaux, ainsi qu'une circulation saine des gènes parmi les populations animales et végétales;
- ♦ permettre les mutations parmi les diverses espèces (en réaction au changement climatique, par exemple);
- ♦ maintenir le flux des processus écologiques (p. ex., feu, vent, sédiments, eau).³⁴

Ces quatre approches, généralement poursuivies séparément, comportent différents objectifs et peuvent donc aboutir à des séries de priorités très différentes. Une stratégie globale de la conservation biologique exige l'intégration de ces approches.



Tandis que les aires protégées à grande échelle demeurent un point d'ancrage crucial pour la conservation de la nature, la biologie de la conservation démontre clairement que les parcs à eux seuls ne suffisent pas à garantir le maintien des principales fonctions écologiques. En d'autres termes, ce qui se passe sur les terres qui entourent et relient les aires protégées est aussi important pour la salubrité de l'écosystème du parc et la survie de sa population que la gestion des parcs proprement dite. Cela s'explique en partie par le fait que les aires protégées ne sont jamais assez grandes pour répondre à tous les besoins des nombreux animaux migrateurs (tels que le caribou) ou d'espèces à distribution étendue telles que les ours, les couguars, les loups, voire les oiseaux, et parce que les systèmes écologiques ne fonctionnent pas nécessairement à l'intérieur des limites de l'aire protégée.

Par conséquent, la biologie de la conservation souligne l'importance de maintenir l'intégrité écologique dans les paysages et les écosystèmes marins entiers. Cela exige que les planificateurs appliquent de nouvelles approches intégrées pour veiller à ce que les fonctions et systèmes naturels soient maintenus, là où ils existent, sur nos terres et dans nos mers.

En outre, les mêmes scientifiques soulignent l'importance de la connectivité entre les aires protégées, ainsi que le besoin d'assurer que la collectivité fasse partie intégrante de tout programme de conservation. Le maintien ou la remise en état des connexions naturelles entre les aires protégées centrales, est indispensable à la survie de nombreuses espèces végétales et animales. Ces couloirs sont plus que des sentiers le long desquels les animaux circulent entre les aires protégées; ils constituent également des habitats où ils peuvent se nourrir et se reproduire. Même s'ils n'ont pas besoin de restrictions aussi rigoureuses que les aires protégées centrales, ces couloirs doivent être gérés pour assurer un habitat qui soit bon, ou à tout le moins acceptable, et pour tenir compte des modes normaux de circulation des animaux sans les amener dans des zones très risquées, telles que les routes. Pour être efficace, un réseau d'aires protégées doit préserver la connectivité en assurant la conservation de l'habitat naturel, le long des voies de migration des grands carnivores et d'autres espèces essentielles.



Les découvertes en question font appel à de nouvelles approches intégrées de la conservation qui maintiennent la structure, la composition et, peut-être surtout, les fonctions des écosystèmes. Ces approches exigeront à leur tour des recherches scientifiques plus poussées pour comprendre et concevoir les couloirs possibles, ce qui sera peut-être plus facile à mettre en œuvre dans le Nord que dans les régions plus fragmentées du Sud. Les régions nordiques, telles que la forêt boréale et l'Arctique, ainsi que les océans, offrent une occasion unique de maintenir les connexions naturelles. Dans des régions plus développées, il faudra recourir à des mécanismes et outils novateurs pour rétablir les connexions disparues.

L'État du débat : modes de connectivité

Les participants du Programme de conservation du patrimoine naturel sont généralement favorables à la protection du capital naturel du Canada dans les paysages terrestres et marins entiers. Pourtant, la question de savoir comment atteindre cet objectif continue de susciter un débat important.

La plupart des participants ont reconnu que relier les aires protégées était un élément important de tout plan de maintien du capital naturel du Canada. Toutefois, certains participants craignent que les couloirs fauniques n'imposent injustement des limites aux collectivités qui se trouvent à l'intérieur ou autour de ces couloirs. Les limites imposées à l'activité industrielle ou à l'extraction des ressources pourraient avoir un effet sur les besoins économiques et sociaux d'une collectivité, lorsqu'il y aura peut-être peu d'autres options possibles.

La Table ronde reconnaît que le débat important se poursuit. Toutefois, un consensus semble naître selon



lequel, à l'intérieur des couloirs, l'exploitation de ressources sensibles peut se faire si l'on tient compte de la circulation de la faune et des autres besoins de l'habitat. Dans ce contexte, les couloirs ou « zones spéciales de gestion », marquent un pas en avant vers la recherche d'un équilibre entre les besoins des collectivités et ceux de la faune.

Remise en état des écosystèmes détériorés

La remise en état des écosystèmes qui ont été détériorés, endommagés ou détruits à cause, directement ou non, des activités humaines est encore une autre approche que le Canada a appliquée à la conservation. Elle peut comporter un vaste éventail d'activités, allant de la résolution d'un obstacle particulier à la fonction écologique, à la réintroduction d'espèces disparues ou à l'élimination d'espèces exotiques. L'objectif de ces activités consiste à rétablir la capacité de l'écosystème à fonctionner de manière naturelle.³⁵

La remise en état écologique est difficile, coûteuse et longue; il est donc préférable, dans une perspective écologique et économique, d'éviter la détérioration écologique en premier lieu. La remise en état demeure

néanmoins un élément important de toute stratégie de conservation. Au Canada, elle est très susceptible d'être appliquée à nos paysages les plus au Sud, où les terres humides et les écosystèmes des prairies ont été sérieusement touchés par le développement agricole et l'urbanisation. Tel que mentionné au chapitre 2, la remise en état des écosystèmes détériorés, surtout dans les régions urbaines, offre souvent des avantages économiques connexes importants.

3.4 DÉFINIR LES DIVERS MODES DE CONSERVATION : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES OU ISSUS DES TRAITÉS

Pour les Autochtones, l'horizon juridique a complètement changé au cours des vingt dernières années, à l'issue des nouvelles négociations concernant les revendications territoriales et de la clarification des droits par les tribunaux. Les droits fonciers et ancestraux des Autochtones ont été non seulement reconnus et affirmés constitutionnellement, mais sont aussi de plus en plus intégrés au cadre législatif et stratégique.

Les droits des Autochtones concernant les terres publiques désignent généralement l'utilisation de certaines zones pour des activités ou pratiques traditionnelles et culturelles. Les droits autochtones varient parfois d'un endroit à l'autre, selon l'utilisation ou l'occupation traditionnelle de la terre en question. L'un de ces droits consiste à pêcher et chasser la faune, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées.

Les droits des Autochtones ont été clarifiés par une série de décisions de la Cour suprême qui en a inspiré d'autres du même type. Il s'agissait, entre autres, de l'arrêt *Sparrow* en 1990,³⁶ qui tenait compte pour la première fois du champ d'application et de la signification de l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle* de 1982, lequel reconnaît et affirme les droits issus des traités ou ancestraux.



OFFICES DE COGESTION

La Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 a créé les premiers offices de cogestion au Canada. Le mandat de ces premiers organismes consistait surtout à formuler des conseils sur des questions liées à la gestion de la faune. Les accords de cogestion existent également en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit de 1984 (qui crée les deux conseils consultatifs de la gestion de la faune et un Comité mixte de la gestion de la pêche), et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993. L'accord du Nunavut, beaucoup plus détaillé que les accords antérieurs, crée plusieurs établissements de gestion des ressources dotés de pouvoirs décisionnels importants. Ces organes jouent un rôle croissant dans la planification de la conservation.

Les offices de cogestion peuvent également jouer un rôle clé dans l'environnement marin. Les ententes de cogestion signées en vertu de la convention des Inuvialuit, par exemple, ont abouti à l'élaboration de l'Initiative de planification de la gestion intégrée dans la mer de Beaufort, qui orientera les décisions relatives à de multiples utilisateurs et à la qualité de l'environnement marin dans la région face aux énormes possibilités d'exploitation pétrolière et gazière dans le delta du Mackenzie.





Dans ce cas, la Cour suprême a décidé que la Constitution garantissait aux Autochtones le droit de pêcher à des fins alimentaires et de se servir des animaux et plantes sauvages à des fins sociales et cérémoniales. Ce droit l'emporte sur tous les autres, à l'exception de la conservation du stock en question. L'arrêt *Badger* étend cette même optique aux droits issus des traités.³⁷

Un arrêt rendu par la Cour suprême en 1997 clarifiait davantage les droits ancestraux ou issus des traités. L'arrêt *Delgamuukw* concluait que les groupes ou collectivités qui peuvent se prévaloir d'un titre foncier ancestral doivent participer à toute prise de décisions qui risqueraient de porter atteinte à leurs droits. Selon le préjudice subi, le consentement des peuples autochtones et même une compensation sont parfois requis.³⁸

Revendications territoriales

Les accords sur une revendication territoriale revêtent également une importance primordiale pour les Premières nations et les Inuit, en partie parce qu'ils offrent un moyen précis de garantir que leurs collectivités bénéficieront des propositions de développement et de la conservation de la nature à la fois. Ces

ententes, qui changent rapidement la carte du Canada, comportent de vastes répercussions pour tous les Canadiens, et surtout pour les décideurs.

Les règlements modernes des revendications territoriales, de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 aux accords plus récents au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, représentent maintenant plus de 545 000 kilomètres carrés de territoire. Compte tenu des règlements négociés avec les Métis en Alberta, la superficie du territoire canadien qui est reconnue comme appartenant exclusivement à des collectivités autochtones représente une proportion de près de 7 p. 100. Avec les négociations concernant les revendications territoriales qui sont en cours dans de nombreuses régions du pays, ce chiffre pourrait augmenter sensiblement au cours des dix prochaines années.³⁹

Les revendications territoriales aboutissent souvent à la création d'organes de cogestion ou de compétence mixte qui gèrent les ressources naturelles. Ces organes, composés de représentants des Autochtones et du gouvernement qui font des recommandations sur une série de questions environnementales, jouent un rôle croissant dans les décisions relatives à la conservation.



Parmi les autres efforts visant à renforcer l'accès des Autochtones aux terres et aux ressources, citons un accord de partage de revenus entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec. Signée en 2001, cette entente accorde aux Cris un revenu annuel tiré des chantiers d'exploitation minière, forestière et hydroélectrique sur leurs terres traditionnelles et permet aux Cris de participer directement au développement économique sur leur territoire traditionnel. Une entente du même type a été conclue avec les Inuit du Nouveau-Québec en 2002.

Les recommandations visant à augmenter l'accès des Autochtones aux terres et aux ressources figurent dans le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones. Publié en 1996, le présent rapport traite d'un vaste éventail de questions liées à la relation entre les Autochtones et les peuples non indigènes du Canada. Les recommandations essentielles qui ont trait aux terres et aux ressources comprennent ce qui suit :

- ♦ Recommandation 2.4.27, où l'on demande à la Couronne de prendre des mesures provisoires pour étendre le territoire des Autochtones avant les négociations d'un traité.
- ♦ Recommandation 2.4.50, où l'on réclame l'adoption de mesures provisoires pour améliorer l'accès aux ressources forestières. Visant surtout les gouvernements provinciaux, cette recommandation vise à :
 - promouvoir la participation des Autochtones à la gestion et à la planification forestière provinciales;
 - encourager les grands détenteurs de permis de coupes de bois à former des partenariats ou des coentreprises de gestion forestière avec les entreprises autochtones;
 - accorder aux Autochtones le droit de premier refus sur le bois de la Couronne non attribué qui est proche des réserves ou des collectivités autochtones;

- une plus grande souplesse dans les politiques et directives de gestion du bois d'œuvre pour refléter les pratiques autochtones et les activités traditionnelles moins intensives (p. ex., réduction des exigences quant aux coupes admissibles chaque année, expérimentations avec des taux de récolte moins élevés et des aires d'abattage plus restreintes).

- ♦ Recommandation 2.4.51, où l'on demande au gouvernement fédéral de veiller à ce que les Autochtones obtiennent un intérêt bénéficiaire complet dans les ressources minières, le pétrole et le gaz qui se trouvent sur les réserves.

Les recommandations offrent un modèle important de renforcement de l'accès des Autochtones aux terres et aux ressources, tant pour les gens qui vivent dans la réserve que pour les nombreux Autochtones qui habitent maintenant à l'extérieur.



Évaluation des
progrès accomplis
jusqu'à présent





Quels engagements le Canada a-t-il pris pour conserver la nature et quel chemin avons-nous parcouru dans le respect de ces engagements ?

Chapitre 4

Quels engagements le Canada a-t-il pris pour conserver la nature et quel chemin avons-nous parcouru dans le respect de ces engagements? Le présent chapitre expose les progrès accomplis jusqu'à présent et définit les pratiques optimales qui s'appliquent au Canada pour la préservation de notre capital naturel.



CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS QUI ONT INFLUÉ SUR LA PROTECTION DE LA NATURE AU CANADA, DE 1970 À 2002

- 1971** Création du ministère de l'Environnement du Canada.
- 1973** Proclamation de la Loi sur *les espèces sauvages au Canada*, qui pose les jalons d'initiatives telles que les réserves nationales de faune.
- 1975** La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont le Canada est signataire, entre en vigueur.
- 1977** Création du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.
- 1981** Le Canada adhère à la Convention Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, qui désignera en fin de compte 36 sites Ramsar s'étendant sur quelque 13 millions d'hectares.
- 1982** Création du Conseil de gestion du caribou de Beverly-Qamanirjuaq, la première de plusieurs structures de cogestion nordiques visant à tirer parti des connaissances écologiques traditionnelles et des objectifs des Autochtones dans la gestion des ressources fauniques et océaniques.
- 1986** Le Canada et les États-Unis s'entendent sur le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, aujourd'hui la principale source de financement pour les projets de rétablissement de la sauvagine au Canada.
- 1988** Création du Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ).
- Lancement du Plan d'action Saint-Laurent par le Canada et le Québec; le renouvellement de 1994 a lancé la vision Saint-Laurent 2000, dont la biodiversité est un objectif principal.
- 1989** Publication par le Fonds mondial pour la nature (Canada) de *Endangered Spaces : The Future for Canada's Wilderness* et lancement de la grande campagne Espaces en danger pour la conservation de l'habitat, basée sur des zones représentatives, y compris l'achèvement du réseau national de parcs (qui n'est pour le moment réalisé qu'à 54 p. 100). Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente dans les Prairies, avec l'élimination de la culture de près de 500 000 hectares de terres.
- 1990** Création du Réseau des forêts modèles du Canada, qui comprend dix sites s'étendant au total sur 8,3 millions d'hectares, réseau qui a été par la suite étendu à l'échelle internationale. Les sites des forêts modèles tiennent compte de la biodiversité. Formation du Conseil nord-américain de conservation des terres humides pour formuler des conseils sur la conservation des terres humides.
- 1991** Annonce du Plan vert, qui prévoit l'affectation de plus de 170 millions de dollars à la protection des « espaces et espèces spéciaux ». Ce Plan, qui visait un objectif national à long terme de 12 p. 100 des zones protégées, a été achevé en 1995.





- 1992** Engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées, signé en novembre par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux.
Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.
Création de la Commission on Resources and Environment (CORE) pour résoudre les problèmes d'affectation des terres en Colombie-Britannique.
- 1995** Création du Programme des dons écologiques et annonce de modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour porter la limite annuelle d'exemptions fiscales pour les dons écologiques de 20 à 100 p. 100.
- 1996** Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la faune signent un accord sur les espèces en péril, prévoyant la création des lois et de programmes complémentaires partout au Canada.
Publication de l'étude sur la Vallée de Banff-Bow.
- 1997** Entrée en vigueur de la *Loi sur les océans* du Canada, qui dote les zones de protection marines d'une assise juridique.
- 1998** Création de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada pour examiner le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux.
Le Commissaire fédéral de l'environnement et du développement durable signale au Parlement, que le Canada ne prend pas les mesures nécessaires pour respecter ses obligations en vertu des accords internationaux, y compris de la Convention sur la diversité biologique. La campagne Espaces en danger se termine le jour de la fête du Canada. Plus de 1 000 nouvelles aires protégées, qui s'étendent sur 38 millions d'hectares, ont été créées, soit à peu près la moitié de l'objectif de la campagne qui représentait au moins 12 p. 100 des terres et des eaux canadiennes.
- 1999** Le Canada, les États-Unis et le Mexique signent l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)
- 2000** La *Loi sur les parcs nationaux* du Canada est adoptée; elle crée de nouveaux parcs et réserves aux fins de création d'un parc ou agrandit ce qui existe déjà par décret. Les Couronnes fédérale et provinciale sont assujetties à ce projet de loi.
Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* réduisent les impôts sur le revenu exigibles sur les soi-disant plus-values liées aux dons écologiques de 75 à 33,3 p. 100.
- 2001** Création du Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel de la Table ronde.
- 2002** La *Loi sur les espèces en péril* du Canada reçoit la sanction royale; elle traite de l'inscription, de la protection et du rétablissement des espèces en péril et d'autres espèces menacées de compétence fédérale.
Approbation par le Cabinet de l'achèvement du système des parcs nationaux, en juillet 2002.⁴⁰
La *Loi sur les aires marines nationales de conservation* du Canada est adoptée; elle fournit un cadre pour la désignation et la gestion des aires marines nationales de conservation.
Le premier ministre annonce son engagement de créer dix parcs nationaux et cinq zones de protection marines.
Annonce du Cadre stratégique pour l'agriculture, qui tourne autour de cinq nouvelles priorités pour les dépenses de l'État : salubrité et qualité des aliments, environnement, gestion des risques d'entreprise, renouveau, sciences et innovation.
Publication du Programme d'intendance du Canada, initiative de gestion fédérale-provinciale-territoriale.
Le Canada s'engage à terminer un système représentatif des zones de protection marines d'ici à 2012 à l'occasion du Sommet mondial du développement durable en septembre.



4.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA NATURE

Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a pris une série d'engagements pour la conservation de la nature. Ces engagements se résument comme suit :

- ◆ achever, d'ici à l'an 2000, les réseaux d'aires protégées du Canada qui sont représentatives des régions naturelles du territoire canadien, et accélérer la protection des zones représentatives des régions naturelles marines du Canada;⁴¹
- ◆ créer des parcs nationaux dans chacune des 39 régions naturelles du territoire canadien;
- ◆ maintenir l'intégrité écologique du réseau de parcs nationaux en créant une commission sur l'intégrité écologique et en mettant en œuvre un plan de rétablissement de la salubrité écologique des parcs;
- ◆ tenter d'instaurer une gestion durable et plus intégrée des océans du Canada, notamment en mettant en vigueur la loi permettant la création d'un réseau d'aires marines de conservation;
- ◆ adopter des lois et créer des programmes de gestion pour protéger les espèces menacées;
- ◆ examiner s'il faudrait modifier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour exiger que l'on tienne compte de l'incidence des projets sur les parcs et les aires protégées;
- ◆ investir dans la recherche, le développement et les systèmes d'information de pointe pour permettre un meilleur aménagement du territoire et pour protéger les sources d'approvisionnement en eau des activités agricoles et industrielles;
- ◆ aider le secteur agricole canadien à dépasser le stade de la gestion de crise au profit d'une diversification et d'une croissance à valeur ajoutée plus réelle, de nouveaux investissements et emplois, d'un meilleur aménagement du territoire et de normes de gestion environnementale et de salubrité alimentaire plus élevées;
- ◆ passer en revue les mesures de dissuasion et d'incitation à des pratiques environnementales saines.

Achèvement du réseau d'aires protégées

Tel que mentionné ci-dessus, on s'est engagé précisément à terminer un réseau d'aires protégées

au Canada. En 1992, le Conseil canadien des ministres des parcs s'est réuni avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement et le Conseil canadien des ministres de la faune pour signer un engagement formel visant à compléter le réseau canadien des aires protégées.

Dans ce document, les gouvernements concernés se sont engagés à parachever un réseau d'aires protégées qui représentent des échantillons de toutes les régions écologiques du Canada, d'ici au début du nouveau millénaire. Cet engagement est inspiré de la campagne Espaces en danger du Fonds mondial pour la nature (Canada), qui s'est échelonnée sur dix ans et a également permis d'appuyer et de surveiller les progrès des gouvernements par rapport à l'objectif. On trouvera, plus loin dans le présent rapport, une analyse des progrès à l'égard de l'achèvement d'un système d'aires protégées.

Plus récemment, le premier ministre a annoncé au Sommet mondial du développement durable, en septembre 2002, que le gouvernement fédéral créera dix nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines de conservation au cours des cinq prochaines années. Au début de 2003 (dans le budget de février et en mars), le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau financement totalisant 218 millions de dollars, somme qu'il versera au cours des cinq prochaines années pour créer ces parcs et pour protéger l'intégrité écologique des parcs existants. Un budget d'exploitation supplémentaire de



EST-IL PROTÉGÉ?

Dans le cadre de la campagne Espaces en danger, on a établi les critères qui permettent de déterminer si un parc ou une réserve est véritablement protégé. Afin de respecter les normes de la campagne, il a fallu protéger une zone en permanence, habituellement par la loi, et en interdisant des utilisations industrielles telles que l'exploitation forestière, minière, hydroélectrique, pétrolière et gazière. Pour les zones marines, une aire protégée admissible doit interdire le forage pétrolier et gazier, le déversement, le dragage, le chalutage par le fond et le traînage, ainsi que d'autres activités d'extraction et d'exploration de ressources non renouvelables.

Source : Espaces en danger, Fonds mondial pour la nature (Canada), octobre 2000.



54 millions de dollars par an sera fourni à compter de 2008. Les premiers nouveaux parcs nationaux se trouveront sans doute dans les îles Gulf, en Colombie-Britannique, et à Ukkusiksalik (baie Wager), au Nunavut, et la première aire marine de conservation se situera probablement dans l'aire marine de conservation du lac Supérieur. Ce nouveau financement permettra également de marquer des progrès dans d'autres engagements liés aux nouveaux parcs et aux aires marines nationales de conservation.

Autres engagements du Canada en matière de conservation

Le Canada est signataire de plusieurs accords internationaux favorables à la conservation de la nature. Tout récemment, les efforts du Canada au chapitre de la conservation ont été éclairés par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 1992.⁴² Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier cette convention, dont les objectifs comportent la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques (c.-à-d., matériel génétique ayant une valeur réelle ou potentielle).⁴³ On trouvera, ci-dessous, certains engagements pris par les gouvernements canadiens au cours des dix dernières années sur le plan de la nature. La présente section ne se veut pas exhaustive, mais elle expose plutôt une sélection d'engagements et de programmes créés en réaction à ces engagements.

Stratégie canadienne de la biodiversité : Il s'agit d'un cadre d'action établi par les autorités fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que par des acteurs non gouvernementaux. Élaboré en 1994 suite à la Convention sur la diversité biologique, c'est le premier cadre national de conservation du système naturel du Canada. Les cinq objectifs de cette Stratégie s'énoncent comme suit :

- ♦ conserver la biodiversité et exploiter les ressources biologiques de manière durable;
- ♦ parfaire notre compréhension des écosystèmes et de notre capacité de gérer les ressources;

- ♦ susciter une meilleure compréhension de la nécessité de conserver la biodiversité et d'exploiter nos ressources biologiques de manière durable;
- ♦ prévoir des incitatifs et des lois favorables à la conservation de la biodiversité et à l'exploitation durable des ressources biologiques;
- ♦ coopérer avec d'autres pays pour conserver la biodiversité, pour exploiter les ressources biologiques de manière durable et pour partager équitablement les avantages qui découlent de l'exploitation des ressources génétiques.

Les signataires de la Stratégie comptaient toutes les provinces et territoires. Ils étaient tous d'accord pour poursuivre ces objectifs selon leurs politiques, plans, priorités et capacités financières et pour rendre



INITIATIVE DE CONSERVATION DES OISEAUX DE L'AMÉRIQUE DU NORD

En juin 1999, les chefs d'État du Canada, des États-Unis et du Mexique ont signé l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), accord qui encourage la coopération internationale pour conserver les espèces d'oiseaux du continent. Cette initiative a pour but d'accroître l'efficacité des programmes existants et nouveaux de conservation des oiseaux, d'améliorer la coordination entre les organismes et de renforcer la coopération internationale. La coordination nationale de l'ICOAN au Canada se fait par le Conseil canadien de l'ICOAN, présidé par le sous-ministre adjoint du Service de la conservation de l'environnement d'Environnement Canada. Les membres du Conseil comptent des représentants des gouvernements provinciaux, des organisations non gouvernementales et des partenaires de quatre grandes initiatives canadiennes pour la protection des oiseaux : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Partenaires d'envol-Canada, Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage et Plan nord-américain de conservation des oiseaux aquatiques. Le succès de l'ICOAN dépend entièrement de la participation active et de l'enthousiasme des particuliers, des organismes de protection de la faune et des organismes gouvernementaux à l'échelle internationale.

Source : Environnement Canada, Conservation des oiseaux migrants, www.cws-cf.ec.gc.ca/birds/nabci_e.cfm





périodiquement compte au public des progrès accomplis dans le respect de ces engagements. Toutefois, même si cette stratégie énonce les principales orientations stratégiques relatives aux cinq objectifs, elle contient relativement peu d'engagements mesurables qui soient dotés d'un échéancier. Au contraire, des engagements plus précis ont été soit annoncés par certaines provinces ou territoires, soit négociés de manière ponctuelle sur des points précis tels que les aires protégées et les espèces en péril.

Récemment, la Stratégie a donné lieu à certaines initiatives importantes. Par exemple, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité a été mandaté par les ministres de la faune, en septembre 2001, pour définir les priorités d'action nationale et transversale en vertu de la Stratégie. Ce groupe est en train de mener des travaux sur la capacité scientifique en biodiversité, la gestion de l'information biologique, la surveillance et du rapport de la situation et des tendances, et la présentation de rapports sur ces sujets, sur les espèces étrangères envahissantes et sur l'intendance.

Programme d'intendance du Canada : Voici un autre exemple d'une initiative fédérale-provinciale-territoriale qui porte sur la conservation. Approuvé par les conseils mixtes des ministres des ressources en 2002, ce programme a pour but d'établir une ligne d'action générale et à long terme pour la gestion, de susciter des mesures de gestion collective et de définir des priorités pour les investissements futurs dans le domaine de la gestion au Canada. Les trois ordres de gouvernement poursuivront l'élaboration de ce programme en définissant des options de soutien de gestion qui conviennent à chaque province ou territoire.

Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril : Cet accord a été signé par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la faune en 1996.⁴⁴ Révisé par la suite pour souligner l'importance

PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) est un partenariat international qui a été créé à la fin des années 1980 et qui réunit tous les ordres de gouvernement, les entreprises et les ONG qui s'intéressent au maintien de populations saines de sauvagine et de leur habitat. Le PNAGS a joué un rôle déterminant dans la recherche de fonds, tant au Canada qu'aux États-Unis, pour protéger l'habitat (par exemple, en achetant, en protégeant ou en remettant en état des fondrières des Prairies). En collaborant à une série de coentreprises régionales, les partenaires du PNAGS ont réussi à préserver près de 700 000 hectares d'habitat dans des milieux humides, sur le littoral, dans les prairies et dans les terrains boisés.¹

¹ www.nawmp.ca/eng/real_e.html

des programmes de gestion, cet accord comporte des engagements, pris par tous les gouvernements, dans le but d'adopter des lois et des programmes :

- ♦ qui assurent un processus indépendant pour l'évaluation de la situation des espèces en péril;
- ♦ qui assurent une protection juridique immédiate, ainsi que la protection de l'habitat, pour les espèces menacées ou en péril;
- ♦ qui mettent en œuvre des plans de rétablissement pour les espèces menacées ou en péril;
- ♦ qui adoptent des mesures préventives pour empêcher la mise en péril des espèces.

4.2 PROGRÈS ACCOMPLIS

Selon n'importe quel critère, les progrès accomplis quant au respect des engagements énoncés, ci-dessus, ont été lents. Entre 1989 et 2000, la superficie totale du territoire canadien qui correspond à des aires protégées a doublé pour atteindre une proportion de près de 7 p. 100. Toutefois, *moins d'un tiers des régions naturelles terrestres du Canada sont suffisamment, voire modérément représentées par les aires protégées.*⁴⁵

Au niveau fédéral, malgré les engagements pris dans trois discours du Trône consécutifs et malgré le délai fixé à l'an 2000, 14 des 39 régions naturelles du Canada ne sont toujours pas représentées par un parc national.⁴⁶ Les progrès ont été encore plus timides dans le contexte marin (voir le chapitre 9).



Province/territoire	Partie protégée de la province ou du territoire ¹	Superficie des aires protégées (en hectares)	Pourcentage de l'augmentation de la protection
Colombie-Britannique	11,40	10 770 100	6,15
Yukon	10,38	5 008 000	3,71
Alberta	9,99	6 612 303	1,46
Ontario	8,74	9 405 300	3,95
Manitoba	8,61	5 579 883	8,12
Nouvelle-Écosse	8,30	458 615	5,79
Saskatchewan	6,01	3 912 800	3,04
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	5,22	17 941 954	1,65
Terre-Neuve et Labrador	4,32	1 749 526	3,41
Île du Prince-Édouard	4,19	23 709	3,13
Nouveau-Brunswick	3,17	231 116	2,24
Québec ²	4,31	6 646 278	3,91
CANADA	6,85	68 339 584	3,37

Notes

¹ L'exploitation forestière, minière, pétrolière, gazière et hydroélectrique doit être interdite par règlement à l'intérieur de l'aire protégée (normes minimales de protection de la campagne Espaces en danger).

² Ces chiffres reflètent les données du gouvernement du Québec sur les aires protégées. Toutefois, selon le Fonds mondial pour la nature (Québec) et l'Union québécoise de la conservation de la nature, ces chiffres comprennent les aires protégées à l'intérieur desquelles se déroulent des activités de développement. Selon la méthode du Fonds mondial pour la nature, elles ne se qualifient pas comme aires protégées. Plus précisément, l'exploitation forestière commerciale dans l'île d'Anticosti et l'exploration minière sur les terrains de mise bas dans le Nouveau-Québec changent la partie protégée. En conséquence, les données des ONG se liraient comme suit : partie protégée de la province : 0,51 %; superficie des aires protégées (hectares) : 856 445; accroissement de la protection : 0,15 %. Avec l'ajout récent de nouvelles aires protégées, les données des ONG en date de février 2003 seraient de 2,65 %, soit 4 475 795 d'hectares protégés. Communication personnelle, Fonds mondial pour la nature (Canada), bureau du Québec, février 2003.

Source du tableau : voir Espaces en danger, Fonds mondial pour la nature (Canada), octobre 2000.

Alors que la désignation officielle des aires protégées est importante, l'intégrité écologique de ces aires doit être maintenue dans la pratique. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, mandatée par le gouvernement fédéral, a conclu en 2000 que l'intégrité écologique de la vaste majorité des parcs nationaux du Canada était en danger. Sur les 39 parcs nationaux du Canada, 31 ont montré des

signes de stress écologique important ou grave causé par les activités humaines menées dans les parcs et autour de leurs limites, et 13 ont affiché une situation qui a empiré depuis 1992.⁴⁷ La Commission a recommandé que 328 millions de dollars supplémentaires soient investis d'ici à cinq ans pour protéger les parcs nationaux et que s'ensuivent des investissements annuels d'environ 83 millions de dollars.



Le gouvernement fédéral a publié une réponse dans le rapport de la Commission et a affecté des fonds à cette priorité dans l'engagement, pris en mars 2003, de mettre en œuvre le Plan d'action pour les parcs nationaux et les aires marines de conservation du Canada, ainsi que dans le budget de février 2003. Toutefois, cela demeure nettement en deçà de ce que la Commission avait recommandé.

4.3 PRATIQUES OPTIMALES AU CANADA

Même si les progrès pour la protection de notre capital naturel ne sont pas suffisants, plusieurs approches et initiatives de conservation novatrices ont commencé à voir le jour.

Formation de partenariats novateurs

Les dix dernières années ont démontré ce qui peut se réaliser lorsque des secteurs divergents, y compris l'industrie et les ONG, se réunissent pour trouver des moyens novateurs de préserver des aires naturelles importantes. Dans la région côtière de la Colombie-Britannique, par exemple, des groupes de protection de l'environnement, des Autochtones et Weyerhaeuser (anciennement MacMillan Bloedel) ont conclu une entente historique en 2000 pour protéger plus de 100 vallées intactes, mettant ainsi fin à des années de conflit intense à l'échelle locale, nationale et internationale.⁴⁸

En outre, les agences des parcs amorcent de nouvelles formes de collaboration avec les Autochtones et recourent à divers outils nouveaux pour définir, concevoir et gérer des aires qui ont une grande valeur sur le plan de la conservation et de la culture, surtout dans le Nord. Le parc national de Vuntut, par exemple, a été créé en 1995 dans le cadre de l'Accord final des Premières nations Vuntut Gwitchin. Les Gwitchin prônaient la création d'un parc national pour assurer la survie du troupeau de caribous qui alimente leur mode de vie traditionnel. Le parc national Vuntut représente une ère nouvelle dans la création des parcs : pour la première fois, les Autochtones pouvaient envisager un parc qui protège une zone au profit de leur utilisation et non pas pour qu'elle y échappe.⁴⁹



CADRE « ESPACE DE CROISSANCE »

Les signataires de l'Accord sur les forêts de l'Ontario ont cerné le besoin de créer un processus pour répartir les augmentations continues de l'approvisionnement en bois entre les aires protégées supplémentaires. Cette initiative a pour but d'assurer que les mesures visant à mieux rationaliser l'utilisation des ressources ou à produire un volume plus élevé de bois pour compenser la création d'aires protégées, n'exercent pas de manière non voulue de nouvelles pressions sur le paysage. C'est pourquoi ils ont conçu le cadre stratégique dit « Espace de croissance » pour lier l'expansion de tout nouvel approvisionnement en bois à une expansion équivalente des aires protégées de la province. L'adoption de ce cadre élimine un obstacle structurel clé à une meilleure conservation en assurant à tous les acteurs que les résultats de conservation recherchés seront atteints.

Source: *Espace de croissance, Rapport final du Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario sur la mise en œuvre de l'Accord* (mars 2002) disponible en anglais à l'adresse suivante : www.mnr.gov.on.ca/MNR/oll/ofaab/room2grow.pdf

L'industrie en tête de la recherche de solutions de conservation

Au cours des cinq dernières années, certains des plus grandes réussites en conservation sont attribuables à certaines sociétés, en partie dans le secteur forestier. La bonne volonté dont ces entreprises ont fait preuve, a débouché sur des partenariats et des réalisations importantes en matière de conservation.

Voici des exemples de ces partenariats de conservation : l'Accord sur les forêts de l'Ontario, signé en 1999 par trois grandes sociétés forestières (Tembec, Abitibi-Consolidated et Domtar), le gouvernement de l'Ontario et Partnership for Public Lands (Wildlands League, Federation of Ontario Naturalists et Fonds mondial pour la nature (Canada)). Cet accord a défini 378 nouvelles aires protégées et introduit un cadre « Espace de croissance » (voir l'encadré) qui établit un lien entre d'autres augmentations d'approvisionnement en bois, d'une part, et l'expansion des aires protégées, d'autre part.





ESPACES EN DANGER : CADRE D'ACTION

Un autre exemple important du rôle de leader de l'industrie dans la conservation s'est présenté à Whaleback en Alberta, où plus de 70 000 acres ont été protégés grâce à une entente novatrice entre des groupes de protection de l'environnement et l'industrie pétrolière et gazière. BP Amoco, qui détenait des permis d'exploitation pétrolière et gazière pour la région, a accepté de céder et de donner ses droits à la Société canadienne pour la conservation de la nature pour que cette région puisse être protégée en vertu du processus de la province dit « Special Places ». ⁵⁰

La campagne Espaces en danger a été lancée en 1989 par le Fonds mondial pour la nature (Canada). Cette campagne avait pour but de former, jusqu'à l'an 2000, un réseau d'aires protégées représentant l'ensemble des 486 régions du Canada. Au début de ce programme, le Fonds mondial pour la nature (Canada) a recueilli plus de 600 000 signatures en faveur d'une charte de la nature sauvage et, en 1992, il avait déjà convaincu tous les pouvoirs publics du Canada d'adopter l'objectif de la campagne comme engagement national. La campagne, qui s'est terminée le 1er juillet 2000, a joué un rôle déterminant dans la protection de plus de 38 millions d'hectares de terres et a abouti à l'établissement de processus pour la création de plus de 1 000 aires protégées dans l'ensemble du pays. ¹

¹ Voir Espaces en danger, Fonds mondial pour la nature (Canada), octobre 2000.

Gestion de la biodiversité dans les paysages terrestres et marins exploités

Tel que mentionné dans le chapitre précédent, ce qui se passe sur les terres et les mers qui entourent et relient les aires protégées est aussi important pour la survie de la biodiversité d'un parc que la gestion du parc

proprement dite. La gestion de la biodiversité sur terre et sur mer exige la participation d'un vaste éventail de propriétaires fonciers et d'utilisateurs des terres, y compris les grands acteurs industriels dans les secteurs suivants : forêts, mines, pétrole et gaz, pêches et transport maritime.

Au Canada, de nombreuses stratégies peuvent servir à conserver la nature et à maintenir la biodiversité dans un paysage exploité. Beaucoup de sociétés forestières, par exemple, ont adopté un mode de gestion basé sur les écosystèmes selon lequel elles tentent d'inspirer leurs pratiques des systèmes naturels. ⁵¹

La gestion de la biodiversité peut également consister à réserver des zones de terres humides ou d'habitats sensibles, à investir dans la régénération après récolte pour rétablir une forêt semblable à celle qui a été récoltée, pour remettre en état des zones riveraines clés et pour instaurer des programmes de surveillance visant à mesurer les progrès sur la voie de la gestion durable des forêts. On a également déployé des efforts dans d'autres secteurs. Par exemple, les routes maritimes ont été déplacées en fonction de la circulation des mammifères marins, et les terrains contaminés par l'exploitation minière ont été récupérés et utilisés à d'autres fins.

Faciliter la connectivité et la compréhension des paysages entiers

De nouvelles méthodes de maintien et de mise en valeur de la connectivité dans les paysages entiers

SOMMET MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE JOHANNESBURG 2002 : LES ENGAGEMENTS DU CANADA



Lors du Sommet, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement à :

- ♦ créer dix nouveaux parcs nationaux;
- ♦ créer, d'ici à 2012, dix nouvelles aires marines nationales de conservation, incluant des réseaux représentatifs;
- ♦ accélérer les travaux de rétablissement de la salubrité des parcs existants au Canada, en réaction aux recommandations formulées par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, au printemps 2000;

Une fois établis, les nouveaux parcs sont censés accroître de 50 p. 100 le réseau national des parcs. ¹

¹ www.parksCanada.gc.ca/apps/cp-nr/release_e.asp?bgid=



voient le jour partout en Amérique du Nord. L'initiative de conservation « de Yellowstone au Yukon », par exemple, favorise un réseau interrelié de vastes aires et paysages protégés, avec une variété de désignations de conservation, qui permet à la faune de circuler librement dans toute la chaîne des Rocheuses. L'initiative « de Baja à Béring » est dotée d'un mandat semblable dans l'environnement marin du Pacifique.

Au Canada, l'approche globale des paysages pour la conservation fait l'objet d'options beaucoup plus nombreuses que la simple mise de côté de zones ou de parcs. Ces autres options comprennent de nouvelles désignations telles que les zones fauniques (où des activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche sont autorisées) ou des zones de gestion spéciales créées en vertu d'une loi. Ces zones, utilisées pour la première fois dans la zone de gestion de Muskwa-Kechika, en Colombie-Britannique (voir l'encadré), sont ouvertes à un certain degré de développement industriel, mais il est beaucoup plus contrôlé que dans les zones non désignées.

Juguler le pouvoir du marché

Les possibilités de nouveaux partenariats et approches de conservation se multiplient au fur et à mesure que le marché commence à refléter les priorités de la conservation et que la conservation commence à s'intégrer dans les résultats des grandes entreprises. Ces initiatives

en sont encore à leurs balbutiements, mais devraient normalement connaître une forte croissance au cours des dix prochaines années.

La certification par des tiers, surtout dans le secteur forestier, est un exemple de mécanisme de marché qui permet aux consommateurs de reconnaître les grandes entreprises qui dépassent le stade des exigences réglementaires et qui tracent un avenir plus durable. Ces systèmes de certification comprennent des normes élaborées par l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et l'American Forest & Paper Association's Sustainable Forestry Initiative.

Il en va de même dans le secteur agricole. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'agriculture ont mis en place un Cadre stratégique pour l'agriculture; une nouvelle vision pour le secteur agricole qui est axée sur la mise au point de nouvelles formes de sécurité du revenu et sur la préparation du secteur aux marchés mondiaux en pleine évolution.

Un volet important du Cadre stratégique pour l'agriculture est le renforcement de la performance environnementale. Les ministres préparent actuellement un plan global pour accélérer l'intervention environnementale qui permettra d'atteindre des objectifs mesurables pour la qualité de l'air, de l'eau et des sols, ainsi que pour la biodiversité. Ils entrevoient que ces mesures susciteront l'innovation et soutiendront

une transition majeure au sein de l'industrie qui la dotera d'une marque de durabilité de premier ordre ou d'un créneau de marché qui lui permettra de se distinguer sur les marchés émergents du 21^e siècle.

Offrir des incitatifs aux propriétaires fonciers privés

Pendant les dix dernières années, on a également été témoins d'une multiplication des ententes de conservation et d'autres outils favorables à la conservation de l'habitat sur les terres exploitées qui sont surtout privées. Ces accords volontaires comportent des engagements contractuels des propriétaires, des servitudes et des



« Notre vision commune de l'agriculture canadienne au 21^e siècle est celle d'un secteur solide et dynamique, qui a accès aux marchés internationaux et qui répond aux demandes de consommateurs qui ont pleinement confiance en ses produits. Notre vision est celle d'un secteur reconnu comme un chef de file à l'échelle internationale, un secteur stimulé par l'innovation et la recherche de pointe... qui s'appuie sur les normes les plus élevées de salubrité des aliments et de protection de l'environnement. Nos concurrents d'autres pays commencent à progresser dans ces domaines. Nous ne pouvons nous permettre de nous laisser distancer dans la quête de la confiance des consommateurs et nous devons tout faire pour ne pas accuser de retard à ce chapitre.

—Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Lyle Vanclief
Le 28 juin 2001
Voir : www.agr.gc.ca/cb/speeches/s010628e.html





L'INNOVATION DANS L'ACTION: LA MUSKWA-KECHIKA

La région de gestion de la Muskwa-Kechika, lancée au début des années 1990 par une coalition informelle de conservationnistes et d'exploitants du secteur du tourisme, est l'un des grands modèles d'aménagement du territoire et de biologie de la conservation. L'imposition par la Colombie-Britannique d'une restriction de deux ans de l'accès de tout nouveau véhicule dans cette région, assortie de la mise en place d'un plan d'aménagement global, a donné le ton à cette entente de gestion exceptionnelle.

Les participants qui siégeaient à la table de planification se sont entendus pour créer de vastes aires protégées (un million d'hectares) entourées de zones spéciales de gestion (trois millions d'hectares) où l'abattage du bois, l'exploration minière et l'exploitation pétrolière et gazière sont autorisés à condition de tenir compte des valeurs relatives à la faune et à la conservation. La Colombie-Britannique a enchâssé les résultats basés sur le consensus et créé un fonds de fiducie pour financer la recherche en cours, le développement et la surveillance dans la région. Avec l'engagement soutenu de l'industrie, des groupes de conservation, des Premières nations et des collectivités locales, la région de gestion de la Muskwa-Kechika est un exemple d'une bonne formule au bon endroit.¹

¹ www.nrtee-trnee.ca/eng/programs/Current_Programs/Nature/Case-Studies/KMA-Case-Study-Brief_e.htm

clauses restrictives, et font souvent appel à des partenariats entre les organismes de conservation et les propriétaires fonciers. Ces mesures se sont avérées assez fructueuses pour protéger des aires de conservation sur des terres qui ont une importance écologique.

On a également reconnu de plus en plus le besoin d'inciter les propriétaires fonciers à s'engager dans la conservation de l'habitat, de l'eau et du sol. Un exemple de cet incitatif fut le Programme de gestion des terres de l'Ontario, qui a accordé des subventions pour l'adoption de pratiques agricoles de conservation améliorant et soutenant la production agricole, ainsi que les ressources du sol et la gestion de l'eau. Plus de neuf



PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL

Le gouvernement fédéral s'est engagé, en 1999, à adopter des lois et des programmes de gestion et à collaborer avec les provinces et les territoires pour protéger les espèces en péril et leurs habitats.

Dans son budget de 2000, le gouvernement fédéral a octroyé 45 millions de dollars sur cinq ans pour des programmes de gestion visant à préserver les espèces et les habitats. Les modifications au Programme des dons écologiques ont également facilité la tâche des personnes qui voulaient donner des terres écosensibles pour protéger les espèces en péril.

La Loi sur les espèces en péril (Projet de loi C-5) du gouvernement fédéral a reçu la sanction royale en décembre 2002. Cette loi assure une protection juridique immédiate des espèces en voie de disparition qui sont de compétence fédérale (p. ex., oiseaux migrateurs, espèces aquatiques et espèces vivant sur les terres fédérales) et de leur habitat. En outre, cette loi crée un processus de planification du rétablissement qui vise les principales menaces faites aux espèces (telles que la perte d'habitat ou la pollution). Lorsque les provinces n'interviennent pas pour protéger une espèce en péril, la loi assure un filet de sécurité fédéral, qui permet au ministère de l'Environnement d'intervenir et d'assurer une protection supplémentaire à une espèce donnée. Cette loi est censée entrer en vigueur au cours de l'été 2003.

Finalement, dans son budget du 18 février 2003, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 33 millions de dollars, échelonné sur deux ans, pour la mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril du Canada. Le financement est censé être octroyé comme suit : 13 millions de dollars pour 2003–2004 et 20 millions de dollars pour 2004–2005.



millions de dollars ont été versés aux agriculteurs de 1989 à 1993 sous la forme d'aide financière et technique et d'aide à la recherche.

Les modifications apportées à la *Loi fédérale de l'impôt sur le revenu* ont également accru les incitatifs pour les propriétaires fonciers privés. Jusqu'en 1995, cette loi autorisait le don de terres à des organismes de charité enregistrés et à des municipalités, mais le reçu ne pouvait s'appliquer qu'à 20 p. 100 du revenu annuel du donateur. Après 1995, cette restriction a été supprimée, et les dons pouvaient s'appliquer à 100 p. 100 du revenu du donateur.

D'autres modifications, apportées en 1998, sont venues confirmer que les dons faits à la Couronne de terres certifiées comme étant écosensibles, seraient traités de la même manière que les autres dons écologiques faits à des organismes de charité dûment qualifiés et aux municipalités. À ce titre, tous les dons écologiques faits à la Couronne sont déductibles à 100 p. 100 du revenu annuel d'un contribuable.



LE PROGRAMME PILOTE DE CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER DU MANITOBA¹

Le programme pilote de crédit d'impôt foncier municipal du Manitoba a démontré que même minime, un crédit d'impôt foncier municipal peut servir d'incitatif à la conservation. Dans deux municipalités, un crédit d'impôt foncier d'un dollar par acre a été accordé chaque année aux propriétaires fonciers qui adoptaient des pratiques écologiques d'exploitation du sol. La participation était facultative. Les terrains étaient admissibles à ce crédit s'ils servaient à créer ou à maintenir un couvert de conservation (c.-à-d. de la végétation qui pouvait comprendre du fourrage cultivé, des herbages indigènes, des terres humides, des zones tampons riveraines et des terres de culture annuelle avec un paillis de 40 p. 100 minimum). Même si ce crédit d'impôt valait de toute évidence moins que l'ensemble des écoservices fournis par la terre, il offrait certes une compensation aux propriétaires fonciers qui permettaient à la société de bénéficier de la conservation. Ce programme était doté d'un système peu coûteux de vérification de l'utilisation des sols qui était basé sur l'interprétation de photos aériennes.

Moyennant 75 000 \$ environ, le programme a permis de protéger 6 538 acres de terres humides, 15 116 acres de terre soumis à des pratiques aratoires antiérosives et 39 334 acres de fourrage cultivé, de prairie indigène et de zones riveraines, soit environ 30 p. 100 du territoire des deux municipalités rurales. Le versement moyen de crédit d'impôt se chiffra à 261 \$, chaque agriculteur ayant reçu entre 1 et 1 628 dollars. Dans un sondage postal, 86 p. 100 des participants ont convenu que le programme valait la peine, et 88 p. 100 ont convenu que le crédit d'impôt foncier constituait une indemnité réelle. Ce type de programme, simple à gérer, pourrait servir dans bien des contextes, y compris dans les forêts privées.¹



¹ Nancy Olewiler, « Property Tax Credits for Conservation », document préparé pour le Programme d'écologisation de la fiscalité de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, septembre 2001.





Enfin, dans son budget de février 2000, le gouvernement fédéral a annoncé que le taux d'inclusion de l'impôt sur les plus-values pour les dons écologiques serait réduit à la moitié du taux général d'inclusion. Comme celui-ci avait chuté de 75 à 66 p. 100, le taux d'inclusion pour les dons écologiques était passé à 33,3 p. 100. En octobre de la même année, le taux général d'inclusion fut encore abaissé à 50 p. 100, ce qui ramenait le taux des dons écologiques à 25 p. 100. Quoique d'autres mesures s'imposent, plus de 260 dons représentant plus de 49 millions de dollars ont été faits depuis l'introduction de ce programme, ce qui a eu pour effet de protéger près de 21 000 hectares.⁵²

4.4 SOMMAIRE

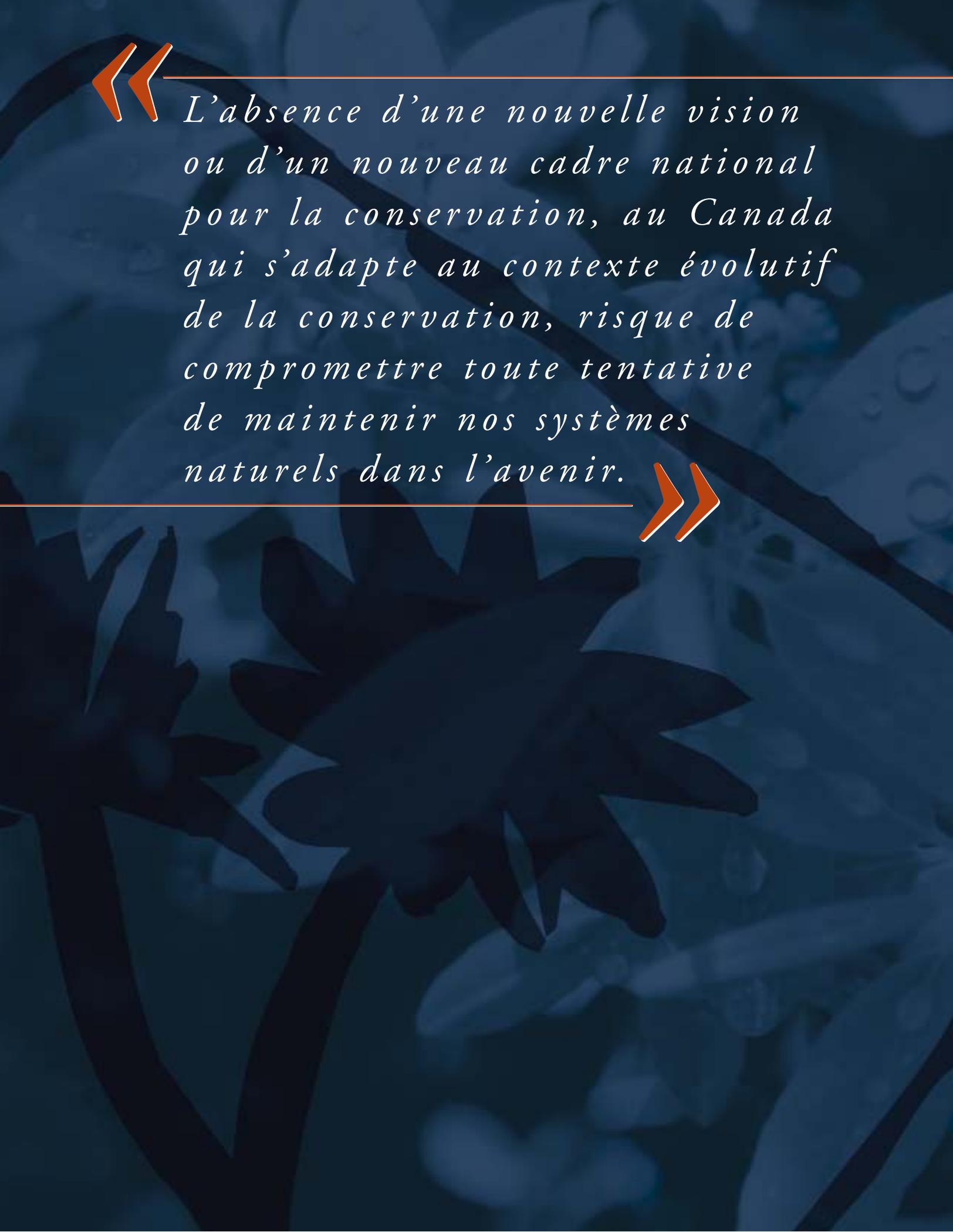
Lents ont été les progrès accomplis dans la préservation de notre capital naturel. Toutefois, des modèles novateurs sont en train de naître et montrent la voie de l'avenir pour les décideurs de tous niveaux.

Les pratiques optimales, récemment adoptées au Canada, se distinguent par plusieurs éléments importants. Premièrement, elles sont axées sur les résultats et reconnaissent ainsi qu'une variété d'optiques peut servir à atteindre des objectifs acceptés, et que les solutions novatrices naissent là où il y a une volonté de les concrétiser. Deuxièmement, elles favorisent de forts partenariats parmi une grande variété de groupes, notamment ceux qui étaient traditionnellement des adversaires. Enfin, elles reconnaissent l'importance d'une planification proactive à grande échelle comme l'un des outils clés pour atteindre des résultats significatifs sur le terrain.

Toutefois, les modèles novateurs ne suffisent pas. Plusieurs obstacles importants à la conservation doivent être surmontés avant que le Canada ne puisse se positionner comme leader mondial de la conservation de la nature. Le chapitre suivant présente certains des principaux obstacles à la conservation auxquels se heurte le Canada.

**Principaux
obstacles
au progrès**





*L'absence d'une nouvelle vision
ou d'un nouveau cadre national
pour la conservation, au Canada
qui s'adapte au contexte évolutif
de la conservation, risque de
compromettre toute tentative
de maintenir nos systèmes
naturels dans l'avenir.*

Les chapitres précédents ont démontré que la conservation de la nature au Canada n'avait pas progressé aussi rapidement qu'elle aurait pu et que les gouvernements avaient pris de nombreux engagements qui n'ont pas encore été mis en œuvre. La Table ronde a tenté de comprendre pourquoi il en est ainsi et de cerner les principaux obstacles systémiques à une conservation meilleure et renforcée au Canada. Ce chapitre présente un aperçu de ces principaux obstacles.

5.1 MANQUE DE VOLONTÉ POLITIQUE ET DE RESPONSABILISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Avant tout, la Table ronde signale un manque de volonté politique comme obstacle majeur à la conservation de la nature au Canada. On n'a pas accordé assez de priorité aux objectifs de conservation par rapport aux autres priorités gouvernementales, et on ne les a pas bien intégrés dans les programmes globaux de la plupart des gouvernements canadiens. Plutôt, les engagements et programmes de conservation rivalisent souvent avec les priorités des autres ministères.

Il y a un manque de vision nationale de la conservation au Canada, qui pourrait pourtant s'avérer un mécanisme efficace d'intégration et de coordination des interventions de tous les ordres de gouvernement. Cette vision s'est avérée efficace dans le passé; plusieurs initiatives de conservation ont été prises au cours des dix dernières années dans le contexte du programme Espaces en danger mené par une ONG (de 1989 à 2000). L'absence d'une nouvelle vision ou d'un nouveau cadre national pour la conservation au Canada qui s'adapte au contexte évolutif de la conservation, risque de compromettre toute tentative de maintenir nos systèmes naturels dans l'avenir.

Le problème est également exacerbé par le manque relatif d'engagements mesurables et d'échéanciers d'intervention de la part des autorités fédérales, provinciales et territoriales. La Stratégie canadienne de la biodiversité définit des orientations stratégiques, mais ne contient pour ainsi dire aucun engagement mesurable doté d'échéanciers précis. La Commissaire à l'environnement et au développement durable a

critiqué fortement le manque de résultats mesurables, d'indicateurs de performance et d'échéanciers d'intervention au niveau fédéral pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

5.2 MANQUE DE PLANIFICATION DE LA CONSERVATION À L'ÉCHELON DES PAYSAGES

La Table ronde signale également que les approches intégrées de définition et de coordination des objectifs, des priorités et des efforts de conservation sont rares. Malgré la coopération fédérale-provinciale dans des initiatives telles que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et les plans d'action pour les Grands Lacs et le bassin du Fraser, les gouvernements n'ont pas poursuivi de manière systématique la réalisation de plans de conservation pour les vastes paysages, zones côtières ou régions.

Cela a entraîné des désaccords sur les priorités de conservation, tant parmi les ministères dotés de mandats qui influent sur les mêmes terres, que parmi des acteurs tels que l'industrie, les ONG et les collectivités. En conséquence, les efforts de conservation sont souvent moins ciblés et moins efficaces qu'ils ne pourraient l'être autrement, obstacle majeur si l'on songe aux fonds limités et au temps disponible pour la conservation.

5.3 LES PRINCIPAUX GARDIENS NE SONT PAS SOUVENT « À LA TABLE »

Alors que les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la prise de décisions relatives à l'occupation des sols et dans l'établissement de règles de bonne gestion, d'autres, y compris l'industrie, les Autochtones, les collectivités locales et les ONG, sont des gardiens



tout aussi importants des terres et des eaux du Canada. Toutefois, ces acteurs n'ont pas toujours participé de manière systématique ou efficace à la planification de la conservation au cours des dix dernières années.

Malgré le fait que les solutions de conservation, telles que les aires protégées, ne survivront que si elles sont considérées comme valables aux yeux des collectivités autochtones,⁵³ de nombreuses initiatives de conservation n'ont pas, dans le passé, respecté les droits des Autochtones ou permis la participation intégrale de ces collectivités à la gestion des ressources. D'autres collectivités locales se sont également mises à l'écart des décisions de conservation. Cet obstacle revêt une importance croissante, surtout du fait que l'expérience et la science dictent toutes deux la nécessité d'approches plus holistiques.

5.4 MANQUE D'AVANTAGES ET D'INCITATIFS ÉCONOMIQUES POUR LES PRINCIPAUX GARDIENS

Dans l'ensemble du pays, les collectivités s'efforcent depuis longtemps de trouver un équilibre entre le besoin d'écosystèmes naturels sains et celui d'assurer la prospérité économique. Tout particulièrement, les collectivités industrielles éloignées et rurales ont souvent considéré les initiatives de conservation comme allant à l'encontre de leurs intérêts. Dans leur lutte pour améliorer la qualité de vie économique et sociale de leurs membres, ces collectivités envisagent peut-être la conservation de la nature comme un obstacle au développement des ressources qui apportent des avantages économiques concrets.

La Table ronde a cerné le manque d'avantages économiques et financiers comme un obstacle important pour la conservation. Pour que les collectivités deviennent des partenaires significatifs dans la conservation, elles doivent être soutenues par les avantages à la fois économiques et financiers qui permettent à la conservation de profiter à la fois à la nature et aux collectivités.

5.5 MANQUE D'INFORMATION ET D'OUTILS POUR APPUYER LA PRISE DE DÉCISIONS

Parmi les autres obstacles importants auxquels s'est heurtée la Table ronde, citons le manque d'informations et de ressources techniques pour appuyer une bonne planification de la conservation, notamment l'information scientifique (telle que la localisation et les inventaires), et les ressources de formation pour garantir que tous les acteurs aient la capacité de participer efficacement à la prise de décision.

Cette conclusion est corroborée par les conclusions du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE), qui a défini dans son rapport de 2001 de sérieuses lacunes dans l'information et les données requises pour cerner les menaces à la biodiversité et pour gérer les ressources biologiques.⁵⁴ Dans ce rapport, il recommandait que le ministre de l'Environnement accorde une priorité suprême à la mise sur pied de projets visant à améliorer la qualité et l'intégration des données et la présentation de rapports sur elles dans trois domaines, y compris la biodiversité.

La Table ronde a également cerné d'autres lacunes dans l'information, dont le fait que les connaissances écologiques traditionnelles et locales ne sont pas encore prises en compte habituellement dans la prise de décisions. En outre, il existe généralement très peu d'information sur le coût et les avantages économiques des options de conservation. C'est ainsi qu'il a été difficile de faire des compromis éclairés, ou de vérifier si les initiatives de conservation avaient eu un impact positif ou négatif sur les projets de développement des économies locales. La compréhension des effets environnementaux cumulatifs est également assez faible pour le moment.

5.6 LE COÛT ET LES AVANTAGES VÉRITABLES DE LA NATURE NE SONT PAS INTÉGRÉS

Un autre obstacle à la conservation au Canada est dû au fait que nous ne parvenons pas à intégrer les véritables coûts et avantages de notre utilisation de la nature et de notre dépendance envers elle dans la prise de décisions, à tous niveaux. Fondamentalement, en vertu de nos cadres décisionnels actuels, il est coûteux de construire une usine de filtration d'eau, mais il n'en coûte rien pour avoir accès à de l'eau salubre à



des sources naturelles, à tout le moins tant que celles-ci ne sont pas en crise.

Toute cette proportion de notre capital naturel, de l'eau aux arbres, en passant par les gisements de pétrole et de gaz, est à la disposition du public et de l'industrie à un coût pratiquement nul, et cela a porté à croire que la conservation est mauvaise pour les emplois et mauvaise pour l'économie. Malgré les preuves croissantes du contraire, cela s'est avéré un obstacle majeur à la conservation, car de nombreuses entreprises et collectivités en sont venues à s'opposer à la création d'aires protégées et d'autres initiatives de conservation dans le passé.

Actuellement, nous ne comprenons ni la valeur réelle de nos écoservices, ni ce qu'il en coûterait pour les remplacer. Ce que nous savons, cependant, c'est que si l'on ne comprend pas ces coûts et avantages, cela compromet notre capacité de prendre des décisions éclairées sur l'équilibre entre la conservation de la nature et le développement industriel. Quoi qu'il soit difficile de mesurer et d'attribuer une valeur aux services écologiques que fournit la nature, une meilleure compréhension et quantification de ces formes de capital naturel sera cruciale si l'on veut gérer le changement à long terme.

5.7 MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR SOUTENIR LA CONSERVATION ET LES PARTENARIATS

Enfin, malgré les diverses initiatives de conservation qui sont prises dans l'ensemble du pays, les ressources consacrées à la conservation sont nettement insuffisantes. À tous les ordres de gouvernement, les ressources financières ont diminué et la demande a augmenté. Par exemple, Parcs Canada a subi une réduction de 25 p. 100 des affectations budgétaires entre les exercices financiers 1994–1995 et 1999–2000. Auparavant, le pouvoir de dépenser avait diminué de 19 p. 100 au total depuis 1983. Cela cadre avec les tendances des dépenses publiques affectées à la conservation de la nature et à la protection de l'environnement au Canada, où les gouvernements prennent sans cesse du retard par rapport à d'autres pays, y compris les États-Unis, en matière d'investissement dans le capital naturel.⁵⁵



5.8 SOMMAIRE

Les principaux obstacles énoncés précédemment ci-dessus posent un défi majeur à notre capacité d'aller de l'avant avec une énergie renouvelée pour maintenir le système naturel dont nos collectivités et notre économie dépendent. Dans les chapitres suivants, on examine comment s'attaquer à ces obstacles dans le contexte de quatre domaines précis : planification de la conservation pour les paysages complets, partenariats avec l'industrie dans les paysages exploités, intendance communautaire et écosystèmes marins.

Les domaines ont été retenus pour diverses raisons. Par exemple, les écosystèmes nordiques et marins représentent à la fois des possibilités de conservation clés et des écosystèmes où le gouvernement fédéral a une compétence importante. La Table ronde souhaite également examiner comment renforcer, le mieux possible, les collectivités et les industries pour qu'elles deviennent des gardiens, de plus en plus importants, de la nature au Canada. Chacun de ces chapitres présente donc des occasions non négligeables de faire progresser la conservation et d'accélérer la mise en œuvre de la nouvelle vision énoncée antérieurement.



Planification de la **conservation** pour les **paysages** **entiers**





Les aires protégées sont des points d'ancrage importants dans tout système de conservation.



Chapitre 6

Les aires protégées sont des points d'ancrage importants dans tout système de conservation. En même temps, la salubrité à long terme de ces aires dépend dans une grande mesure de la salubrité des terres qui les entourent. La planification de la conservation doit donc tenir compte des paysages entiers pour que notre capital naturel soit préservé à long terme.

LA planification intégrée peut aboutir à des solutions qui maintiennent et qui dosent les objectifs écologiques, économiques et sociaux.⁵⁶ La planification n'a pas besoin d'être un exercice coûteux et long; il peut au contraire être un investissement initial rentable qui permette de réaliser des économies considérables. En faisant participer de manière proactive l'industrie, les collectivités autochtones et les ONG à la planification, les gouvernements pourront facilement éviter plus tard des conflits relatifs aux paysages.

Les possibilités de participer à cette planification varient d'une région à l'autre du pays. Par exemple, il y a beaucoup plus de potentiel de planification intégrée et de création d'aires protégées importantes dans le Nord du Canada, du fait que cette région est encore presque intacte et n'est pas encore affectée à un développement industriel majeur. En tant que pays où la nature est encore autant à l'état sauvage, une occasion unique nous est offerte de prendre des décisions proactives pour l'aménagement de ces terres.

Le présent chapitre examine certains des plus gros défis qui se posent pour la planification de la conservation et présente des recommandations pour soutenir une meilleure planification de la conservation au Canada, en insistant sur la compréhension des paysages entiers dans la planification au Nord du Canada.

6.1 PRINCIPAUX DÉFIS

L'obstacle crucial qu'a cerné la Table ronde, c'est que la *planification de la conservation n'a pas suivi le rythme des autres pressions qui s'exercent sur les paysages*. Les décisions relatives au développement industriel se prennent plus rapidement et avant la planification de

la conservation dans l'ensemble du pays, des paysages nordiques jusqu'aux limites urbaines.

Le problème se situe notamment au niveau du *manque de coordination, d'intégration et de responsabilisation quant au respect des objectifs de conservation parmi tous les ministères*. Les ministères qui prennent des décisions de conservation ne sont bien souvent pas ceux qui sont chargés d'approuver des projets de développement industriel ou l'attribution des ressources, et la communication risque donc souvent de faire défaut entre eux. En outre, de nombreux ministères chargés de la conservation se heurtent à des réductions budgétaires, qui les empêchent de planifier de manière proactive.

Les efforts de conservation se sont avérés les plus efficaces lorsqu'un ardent défenseur de la conservation (tel que les anciens premiers ministres Mike Harcourt, en Colombie-Britannique, ou Gary Filmon, au Manitoba) a défini un programme clair assorti d'échéanciers précis. Le manque d'engagements politiques d'un tel niveau, dans l'ensemble du pays, est un obstacle majeur à la planification intégrée de la conservation.

Le manque de progrès dans la réalisation des objectifs de conservation découle, peut-être, également du fait *que les divers ordres de gouvernement ne collaborent pas pour fixer les objectifs et les priorités de conservation*. Comme cette compétence en matière de conservation de la biodiversité est partagée entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales, il est crucial que la planification et l'établissement de priorités se fassent de manière conjointe. Même s'il existe plusieurs mécanismes de coopération fédérale-provinciale en matière de conservation, il y a relativement peu d'infrastructures en



place pour que ces gouvernements puissent ensemble fixer des objectifs, prendre des mesures et surveiller les progrès.

Une autre difficulté tient au fait que les initiatives de conservation ont souvent manqué d'inclure les collectivités locales et autochtones à partir de la base. Ainsi, on a souvent fait fi des besoins de ces mêmes collectivités. Lorsqu'ils ont créé la plupart des premiers parcs du Canada, les gouvernements ont réservé des terres à cette fin, et empêché les activités traditionnelles des Autochtones sur ces terres, en ne leur donnant à peu près aucun avis et sans consulter les collectivités touchées. En outre, les collectivités locales et autochtones proches des aires protégées n'en ont, dans bien des cas, pas bénéficié suffisamment en termes d'emplois directs ou d'avantages économiques indirects. En conséquence, ces *collectivités ont souvent l'impression qu'on leur demande de payer le prix de la conservation sans en recevoir aucun des avantages*. Cela a amené de nombreuses collectivités rurales à résister à la création de nouvelles aires protégées.

6.2 RECOMMANDATIONS

Des possibilités s'offrent, de toute évidence, au Canada pour progresser plus rapidement dans la conservation de notre patrimoine naturel. Le Canada a peut-être la plus belle occasion au monde de prendre de l'avance et d'adopter des mesures de conservation, avant que de grands travaux de développement industriel ne soient entrepris, surtout dans le Nord. Les gouvernements peuvent se charger des opérations en échelonnant l'adoption des recommandations suivantes :

Accélérer la planification dans les domaines prioritaires

Dans un tout premier temps, la Table ronde recommande fortement que les gouvernements amorcent une planification intégrée, à plusieurs endroits, qui offrent des possibilités uniques et limitées dans le temps, de planifier de manière proactive avant l'amorce de grands travaux de développement industriel. Ces lieux comprennent les parties suivantes des régions qui ne font pratiquement pas encore l'objet d'affectation industrielle.

La vallée du Mackenzie : la vallée du Mackenzie occupe une place unique dans l'histoire du Canada. Il y a 25 ans, le juge Thomas Berger a dirigé la plus grande commission royale de toute l'histoire du Canada qui ait jamais atteint cette frontière nordique et a conclu que la grande vallée vierge de ce fleuve était la patrie nordique des Autochtones et de la faune à la fois. Le juge Berger a recommandé que l'on n'approuve pas la construction d'un oléoduc important dans cette région, tant que plusieurs conditions n'auraient pas été respectées. Ces conditions demeurent pertinentes aujourd'hui, car elles comprennent le règlement des revendications territoriales, « la planification appropriée pour toutes les zones nordiques de conservation avant que ne soient avancées des propositions de nouveaux chantiers frontaliers à grande échelle » et « le retrait de tout usage industriel de ces terres ... pour préserver la nature sauvage, les espèces fauniques et l'habitat crucial ». ⁵⁷

Quoique les négociations concernant les revendications territoriales aient progressé dans cette région au cours des 20 dernières années, la planification de la conservation a pris beaucoup de retard. Parmi les 12 régions naturelles qui seraient directement touchées par la construction d'un oléoduc dans le Nord, par exemple, aucune n'est représentée de manière adéquate, modérée ou même partielle dans les aires protégées. ⁵⁸

La vallée du Mackenzie offre une occasion exceptionnelle de planifier la conservation avant tout grand développement industriel. Cette approche a été approuvée par plusieurs Autochtones, peuples, organismes et porte-parole des Autochtones à l'échelon régional. En octobre 2002, le Comité consultatif de mise en œuvre des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest, dont les divers membres représentent chacun des peuples autochtones devant l'Association canadienne des producteurs pétroliers, a exprimé un appui unanime pour cette approche.

Forêts boréales : Les forêts boréales du Canada, l'une des plus vastes zones sauvages contiguës qui restent sur Terre, attirent l'attention du pays et du monde entier. Par exemple, d'après l'évaluation faite en 1997 par l'Institut des ressources mondiales, le Canada contient aujourd'hui 25 p. 100 des forêts intactes ou

en régions éloignées qui existent encore au monde.⁵⁹ Un rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'environnement a réitéré l'importance de ces forêts pour le monde et a qualifié le Canada de pays le plus important du G8 pour la conservation des forêts.⁶⁰

Les forêts boréales du Canada assurent une série d'écoservices pour les Canadiens et le monde : ce sont les plus grands filtres d'eau de la planète, et ils contribuent à régler le climat de la terre en emmagasinant près de 25 p. 100 de l'ensemble du carbone accumulé dans la végétation et les sols de la planète.⁶¹ Ils abritent également près du tiers des oiseaux migrateurs du continent, ainsi que 40 p. 100 de sa sauvagine. Les forêts du Canada figurent également parmi les dernières aires sauvages qui restent où les systèmes naturels intacts fonctionnent sans intervention humaine. La région boréale du Canada est constituée à presque 70 p. 100 d'étendues de forêts et de terres humides intactes et reliées les unes aux autres.



« La conservation en soi est une forme importante d'utilisation des sols, et il faudrait désigner des aires à réserver pendant qu'on a encore le choix. »

—Juge Thomas Berger

Cela veut dire qu'il existe encore des possibilités inégalées dans le monde de protéger des aires sauvages intactes dans les forêts boréales du Canada. Toutefois, les pressions qui s'exercent sur ces régions augmentent rapidement au fur et à mesure que le développement industriel progresse vers le Nord et que de nombreuses provinces étudient des projets d'exploitation de ces ressources. Si nous voulons préserver ce capital naturel pour les générations à venir, nous devons immédiatement adopter de nouveaux modes de gestion de la forêt boréale.

Le gouvernement fédéral, avec son pouvoir constitutionnel au nord du 60^e parallèle et sa responsabilité fiduciaire pour les collectivités autochtones de cette région, devrait, de concert avec d'autres ordres de gouvernement, mener l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan ou d'un cadre de conservation et de développement durable de ces terres à perpétuité.



Recommandation n° 1 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral accélère la planification de la conservation dans deux régions qui offrent des possibilités exceptionnelles de planifier à l'avance les grands travaux de développement industriel. Ces deux régions sont :

- ♦ la vallée du Mackenzie, où le gouvernement fédéral devrait exiger la planification de la conservation avant de délivrer les permis;
- ♦ les forêts boréales du Canada, où le gouvernement fédéral peut collaborer avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour élaborer un cadre, qui comprenne à la fois les aires protégées et la gestion durable, afin de maintenir et de préserver les forêts boréales du Canada.

Tout progrès dans la conservation des deux écosystèmes au cours des cinq prochaines années marquera une contribution importante à la préservation du capital naturel du Canada. Cette approche ciblée permettra au gouvernement fédéral d'affecter ses ressources de manière stratégique dans les régions qui offrent le plus grand potentiel de conservation et où il a des pouvoirs importants, tout en collaborant en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie, les Autochtones et les collectivités locales.

Exiger un aménagement intégré du territoire pour s'assurer que les décisions de conservation et de développement soient prises dans l'ordre voulu

Partout au pays, les décisions de développement industriel se prennent avant la planification de la conservation. Dans certains cas, l'industrie peut appuyer la planification de la conservation et, dans la réalité, le fait avant le développement; toutefois, ces cas sont trop rares, ce qui limite nos possibilités à long terme de préserver le capital naturel du Canada.

La Table ronde croit que, pour régler le problème, les gouvernements devraient immédiatement s'engager à



prendre des décisions de conservation pendant ou avant la prise de décisions concernant le développement industriel, pour veiller à ce que les choix soient faits compte tenu des formes naturelles de capital notamment. Dans les cas où les travaux sur la conservation du capital naturel se sont avérés efficaces, c'est surtout aux autorités fédérales, provinciales et territoriales qu'on le doit, parce qu'elles ont reconnu ces processus et y ont contribué.



Recommandation n° 2 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones exigent un aménagement intégré du territoire pour que les décisions en matière de conservation soient prises en même temps que les décisions relatives aux grands travaux de développement industriel ou avant.

Les exigences d'évaluation environnementale et l'aménagement du territoire sont deux mécanismes importants pour la mise en œuvre de cette recommandation. Les régimes d'évaluation environnementale sont surtout basés sur des projets (c.-à-d., qu'ils s'appliquent aux nouveaux projets éventuels de développement industriel), tandis que l'aménagement du territoire permet aux décideurs de planifier une grande variété d'utilisations des sols à l'intérieur d'une région géographique plus étendue. Tous les territoires et provinces sont dotés de cadres législatifs et stratégiques qui leur permettent d'utiliser ces outils, tout comme le gouvernement fédéral; toutefois, le rôle de ce dernier dans l'aménagement du territoire se limite surtout aux terres fédérales, dont beaucoup se situent au nord du 60^e parallèle.

Quoique de nouveaux projets soient généralement requis pour procéder à quelque forme d'évaluation environnementale que ce soit dans le cadre du mécanisme d'approbation réglementaire, l'aménagement du territoire n'est pas requis sur toutes les terres publiques. En outre, ni les évaluations environnementales, ni l'aménagement du territoire, aux niveaux provincial ou fédéral, n'exigent habituellement la prise en compte des valeurs de la

biodiversité ou la planification de la conservation.⁶² En conséquence, la conservation du capital naturel n'est pas intégrée de manière uniforme dans les décisions réglementaires et dans toutes les régions du pays.

Un mécanisme très efficace de planification de la conservation comporterait ainsi deux éléments : l'un intégrerait les valeurs écologiques dans les évaluations environnementales et dans l'aménagement du territoire à tous les niveaux, et l'autre exigerait l'achèvement de plans d'aménagement du territoire et de conservation avant l'approbation de tout nouveau projet majeur de développement industriel.

Au niveau fédéral, cela voudrait dire qu'il faudrait s'assurer que les engagements et objectifs nationaux et internationaux du Canada en matière de biodiversité et de conservation de la nature soient pris en compte dans les évaluations environnementales menées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et le soient également quand il s'agira de déterminer l'ampleur des effets néfastes sur l'environnement qu'ont les projets de développement.

Les organismes fédéraux et provinciaux pourraient également exiger que les modalités des principales approbations d'ordre réglementaire, telles que les permis de construction d'oléoducs ou de gazoducs accordés par l'Office national de l'énergie ou les affectations provinciales de récolte du bois, comprennent l'achèvement de plans de conservation et d'occupation des sols. Si tel était le cas, la construction d'oléoducs comme ceux de la vallée du Mackenzie ou de la route de l'Alaska se ferait seulement une fois que l'aménagement du territoire serait chose faite et que les réseaux d'aires protégées auraient été conçus et réservés.



Recommandation n° 3 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales et provinciales exigent l'achèvement satisfaisant des plans de conservation et d'aménagement du territoire pour les principales approbations d'ordre réglementaire, telles que les permis de construction d'oléoducs ou de gazoducs. Au niveau fédéral, ces approbations comporteraient des permis délivrés par des organismes tels que l'Office national de l'énergie et les offices d'exploration pétrolières et gazières au large des côtes.

L'État du débat : la planification de la conservation avant le développement

À l'instar de la connectivité par la voie de couloirs fauniques, la notion de la planification de la conservation avant le développement a révélé un autre aspect important du débat en cours.

Les participants du Programme de conservation du patrimoine naturel ont convenu qu'il était important d'avoir des certitudes quant aux paysages. Lorsque tous les intervenants clés sont réunis autour de la table, prêts à faire des compromis importants et à s'entendre sur les endroits où le développement se fera ou non, la planification devient un instrument important de la conservation. Toutefois, les points de vue sur la manière d'atteindre cet objectif divergeaient parfois.

Certains participants étaient d'avis qu'il était crucial d'avoir un système d'aires protégées en place et d'assurer ainsi l'intégrité écologique dans des paysages entiers, avant que les possibilités de créer un tel système ne disparaissent à cause des pressions du développement. Toutefois, d'autres croyaient que rien ne devrait arrêter le développement tant que les besoins des collectivités sont pris en compte. Certains ont également souligné que les possibilités d'activités industrielles dans le paysage terrestre ou marin ne devraient pas être entièrement compromises par la création d'aires protégées.

Dans leur état du débat, les participants convenaient en général qu'il fallait planifier la conservation en même temps que le développement. Tous les participants ont concédé que cette approche peut répondre aux besoins de l'industrie et des collectivités, ainsi que de l'intégrité écologique des terres et des mers.

Adopter des pratiques optimales dans l'aménagement du territoire

Les mécanismes et exigences d'aménagement du territoire sont en place partout au pays. Toutefois, même s'il existe un comité fédéral-provincial d'aménagement du territoire, cette planification n'est pas abordée de manière uniforme dans l'ensemble du Canada.

Les recherches et les études de cas de la Table ronde laissent entendre que les mécanismes efficaces de planification sont ceux qui comportent des modalités claires et uniformes, et qui rassemblent tous les intérêts et tous les utilisateurs éventuels des terres autour de la



table, en même temps. Ces mécanismes ont été utilisés de manière très fructueuse en Colombie-Britannique, où le processus de Land and Resource Management Planning (LRMP) a permis d'affecter des terres à la fois à la conservation et au développement industriel, mais aussi de régler, du même coup, les questions de droits ancestraux et de titres fonciers des Autochtones, ainsi que les préoccupations des collectivités locales.

La Table ronde est d'avis que les pratiques optimales devraient s'appliquer à la conception et à la mise en œuvre de l'aménagement du territoire. Une liste récapitulative a été fournie (voir l'encadré à la page 56) pour faciliter la conception de ces exercices, afin qu'ils intègrent les perspectives écologiques, économiques et sociales.

Étendre le réseau de conservation

Les réserves nationales de faune (RNF) et les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont des outils fédéraux sous-utilisés pour la conservation, surtout dans le Nord. Environnement Canada gère un réseau de 49 RNF qui s'étendent sur près de 500 000 hectares de terres et d'eaux et, de concert avec les provinces et les territoires, 98 ROM qui couvrent plus de 11 millions d'hectares.⁶³ Ces désignations viennent compléter d'autres aires protégées fédérales et provinciales, mais elles ont rarement été mises en œuvre dans les écosystèmes nordiques du Canada.

Les RNF et les ROM représentent un attrait particulier pour les collectivités nordiques, car elles



n'excluent pas en général les activités traditionnelles comme la chasse et le piégeage. Un nombre croissant de projets de RNF est en cours d'élaboration par la voie de processus tels que la Stratégie des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest, où les collectivités élaborent et proposent des solutions de conservation qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts.

Les RNF et ROM pourraient servir à protéger un habitat faunique important dans l'ensemble des régions boréales et arctiques et de la taïga, mais seulement si Environnement Canada est habilité à en étendre le réseau. Par conséquent, la Table ronde recommande que le gouvernement fédéral octroie de nouveaux fonds à Environnement Canada à cette fin (voir le chapitre 10).

Former des partenariats plus forts avec les Autochtones

Pour que la conservation progresse, les gouvernements doivent trouver de nouveaux moyens de créer des partenariats avec les collectivités autochtones et de renforcer les avantages pour ces derniers de créer de nouvelles aires protégées. Un mécanisme de ce type est l'entente de coopération, qui peut garantir les avantages économiques pour les collectivités autochtones en exigeant que leurs membres fassent partie du personnel du parc. Cette entente de collaboration peut également garantir les débouchés de développement d'entreprises.

Le site historique et la réserve du parc national de Gwaii Haanas offrent un exemple de ce partage d'avantages. Dans le cadre des efforts de création du parc, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont offert 126 millions de dollars pour indemniser les sociétés forestières et les bûcherons, pour investir dans des activités sylvicoles plus importantes à l'extérieur du parc, pour financer le démarrage du site historique et de la réserve du parc proprement dit, et pour mettre sur pied un programme régional de diversification économique et un fonds fiduciaire.

D'après une étude des répercussions économiques de la réserve du parc réalisée en 1995, les emplois dans le secteur de l'exploitation forestière qui ont été perdus ont été remplacés par de nouveaux emplois en sylviculture, en tourisme et en gestion des aires

protégées, tendance qui est censée se poursuivre en vertu des dispositions de dépenses de l'entente qui demeurent. Environ 50 p. 100 du personnel de la réserve du parc sont des Haidas, qui ont été recrutés dans le cadre de programmes de perfectionnement et de formation de Parcs Canada.

Le nouveau type de partenariat, susmentionné, existe également dans le Nord. Plusieurs nouveaux parcs nationaux de l'Arctique ont été assortis d'ententes détaillées concernant les avantages des parcs, négociées entre Parcs Canada et les Autochtones, surtout les Inuvialuit. Ces ententes visent à garantir que les Autochtones bénéficieront, sur le plan économique et culturel, des parcs créés dans les zones où ils sont établis. Certains des mécanismes auxquels ces ententes font appel se résument comme suit :

- ♦ loger les bureaux des parcs dans les collectivités locales;
- ♦ définir des politiques d'embauche et accorder la préférence aux Autochtones de l'endroit;
- ♦ préparer conjointement des plans de développement économique ou de développement communautaire pour les collectivités qui entourent ses limites;
- ♦ donner aux entreprises gérées par les Autochtones l'occasion première d'assumer des contrats pour le parc ou de créer des entreprises établies dans le parc.

Ces efforts cadrent avec les recommandations de la Commission royale sur les Autochtones, qui demandait, ce qui suit, aux gouvernements :

- ♦ octroyer plus de permis ou de baux d'entreprises touristiques aux Autochtones par les moyens suivants :
 - accorder des octrois exclusifs dans certaines régions géographiques (comme le fait actuellement l'Ontario au nord du 50e parallèle);
 - offrir de nouveaux permis d'abord aux Autochtones;
 - donner aux Autochtones le droit de premier refus sur les permis ou les baux abandonnés;
- ♦ inciter les Autochtones à créer des pourvoies basées sur leurs valeurs culturelles.



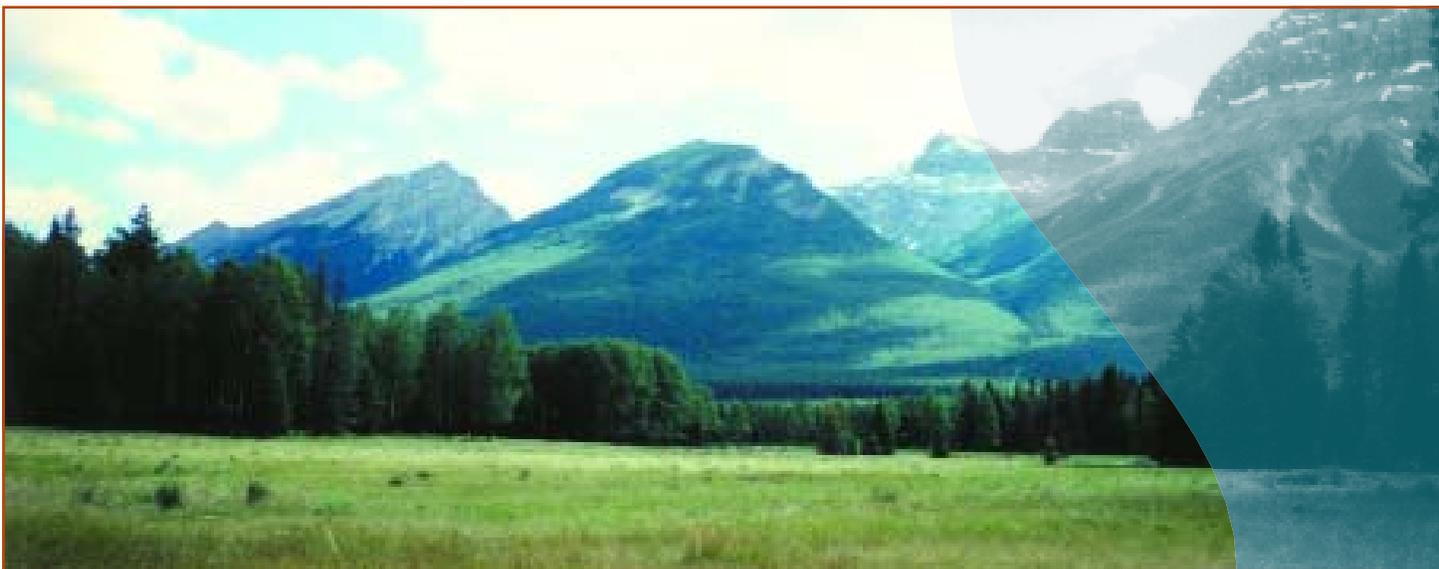
Recommandation n° 4 : La Table ronde recommande que tous les pouvoirs publics accroissent les avantages de la conservation pour les collectivités autochtones, tant en créant des parcs qu'en offrant aux Autochtones le soutien ou l'accès préférentiel à la mise sur pied d'entreprises construites autour des aires de conservation dans leurs territoires traditionnels. Un volet essentiel du processus consiste à faire participer directement les collectivités autochtones, pour déterminer quels avantages devraient se concrétiser et comment les Autochtones peuvent, à la fois, contribuer à des initiatives comme la création de parcs et en bénéficier.

Parmi les programmes fédéraux existants qui pourraient soutenir ces efforts, il y a Entreprises autochtones Canada (EAC). Ce programme d'Industrie Canada favorise la croissance du commerce pour aider les Autochtones à atteindre l'autonomie économique. Pour les candidats admissibles, elle offre de l'aide financière, de l'information, du matériel documentaire et des références à d'autres sources de financement ou de soutien aux entreprises.⁶⁴

Aider les collectivités autochtones dans l'aménagement du territoire

De nombreuses collectivités autochtones ont commencé à localiser les aspects de leur culture et de leurs connaissances écologiques traditionnelles. Les cartes d'occupation et d'utilisation traditionnelles des sols peuvent servir à régler les revendications territoriales, à négocier des ententes de cogestion et à fournir des données de base dont le besoin est criant pour la planification à long terme des ressources et de la collectivité. Ces cartes permettent également de sensibiliser davantage une collectivité à ses liens avec son territoire et l'aident à faire revivre l'histoire et les anecdotes d'un peuple.

Ces cartes comprennent généralement des lieux où les animaux ont été chassés et les végétaux récoltés, ainsi que des connaissances sur les habitats et les endroits cruciaux pour la survie d'animaux, d'établissements, d'itinéraires de déplacement et de lieux sacrés essentiels. Quoique nombre de collectivités autochtones ne veuillent pas que cette information soit mise à la disposition du public, elles s'en servent souvent pour définir les aires protégées. Cette information a joué un rôle dans la Stratégie des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest et dans des revendications territoriales telles que le règlement Sahtu Dene dans les Territoires du Nord-Ouest.



Les autorités fédérales, provinciales ou territoriales n'abordent pas toutes de la même façon le soutien aux études sur les connaissances écologiques traditionnelles ou l'utilisation des sols, et il n'existe aucun programme qui aide les collectivités à intégrer ce savoir dans la planification de la conservation. Ces études sont appuyées de manière ponctuelle par des accords sur des revendications territoriales, par l'aménagement du territoire, par les offices de cogestion et par les stratégies d'aires protégées. Un fonds central pour appuyer ces études permettrait à un plus grand nombre de collectivités autochtones de détenir l'information dont elles ont besoin pour participer efficacement à la planification de la conservation et de l'occupation des sols.



Recommandation n° 5 : La Table ronde recommande que tous les gouvernements soutiennent la tenue d'études sur l'utilisation des sols pour les collectivités autochtones. De ce fait, celles-ci pourraient renforcer leurs capacités, avoir plus facilement accès aux connaissances locales et créer des systèmes d'information pour gérer et utiliser ces connaissances à bon escient. Cela permettrait également à ces mêmes collectivités de prendre véritablement part aux décisions de gestion et d'aménagement du territoire.

Recueillir et échanger l'information

Un bagage de connaissances solides et uniformes, à l'échelle du pays, sur la conservation est indispensable si le Canada veut pouvoir concevoir ou concrétiser une nouvelle vision globale de la conservation de la nature. Ces connaissances sont la pierre angulaire de la conservation, puisque « l'on ne peut gérer ce qui est impossible à mesurer ».

Une base solide d'information s'impose, tant à court terme qu'à long terme, pour définir, prévoir et gérer les difficultés actuelles et à venir pour la conservation de la nature. Il faut donc investir immédiatement pour établir cette base, qui comprendrait les éléments ci-dessous. Un

grand nombre des initiatives suivantes sont soit en marche, soit en voie d'être élaborées, pour qu'elles contribuent à former une base d'information plus générale.

a. *Un réseau d'information national électronique sur la biodiversité.* Une variété d'initiatives, énoncées ci-dessous, s'impose pour contribuer à produire des données uniformes à l'échelon national au profit de la planification de la conservation, de l'évaluation environnementale et du rétablissement des espèces en péril dans l'ensemble du pays. Toutefois, un élément crucial de toute base d'information sur la conservation qui se veut fructueuse et globale, est que l'information soit accessible à tous les décideurs et à toutes les parties intéressées du public. Un réseau électronique national d'information sur la biodiversité faciliterait la collecte, l'analyse et la diffusion de données biologiques sur les espèces et les habitats qui importent aux Canadiens.

En avril 2003, la Table interministérielle des SMA sur la nature a approuvé l'entente conclue par plusieurs intervenants du milieu de l'information sur la biodiversité, pour abriter le réseau d'innovations et de connaissances en biodiversité du pays en vertu du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE). Dans un premier temps, ce partenariat fédéral d'information sur la biodiversité coordonnera les activités fédérales pour l'exercice 2003-2004. Par l'intermédiaire des centres provinciaux de données sur la conservation, du Miistakis Institute et d'autres partenaires, ce partenariat est censé prendre de l'expansion, en 2004, pour devenir un centre de coordination qui permettra au pays de soutenir les activités liées à l'information et exposées dans la présente section.⁶⁵

Coût prévu : un million de dollars par an pendant trois ans à l'Institut canadien d'information sur l'environnement proposé; pour faire la synthèse de l'information sur les aires protégées, les espèces et les habitats qui servira à appuyer une foule de décisions relatives à la conservation.



- b. *Classification nationale normalisée des collectivités biologiques terrestres et aquatiques (ce qui permettrait une évaluation générale du changement dans l'habitat et l'identification des priorités nationales en matière de conservation).* Le Service canadien des forêts, NatureServe (au Canada et aux États-Unis), Parcs Canada et certains centres provinciaux de données sur la conservation collaborent pour mettre au point une Classification nationale de la végétation au Canada. Cette classification est un élément crucial de l'information sur la biodiversité.

Coût prévu : un million de dollars sur trois ans pour les principaux ministères, tels que Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, aux fins d'accélérer l'achèvement d'un système de classification nationale normalisée.

- c. *Un programme national de surveillance de la couverture terrestre.* Quoique plusieurs ministères et autorités législatives aient recueilli de l'information sur la couverture terrestre, il n'existe aucun programme de surveillance sur le sujet. L'Initiative d'information sur la couverture terrestre (CLCI), qui fait appel à Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, est en train d'élaborer les modalités de cette initiative. La CLCI exigera deux volets : élaboration des protocoles normalisés et localisation par imagerie satellitaire. Les conclusions de l'initiative des indicateurs de développement durable et de l'environnement (IDDE) de la Table ronde corroborent la nécessité d'un programme national de surveillance de la couverture terrestre, dans le cadre du Système des comptes nationaux.⁶⁶

Coût prévu : 200 000 \$ aux principaux ministères pour commencer à élaborer un programme national et concerté de surveillance de la couverture terrestre.

- d. *Un programme national d'analyse des écarts.* L'analyse des écarts fait appel au SIG, ou aux systèmes d'information géographique, pour



localiser l'habitat faunique et prévoir la répartition des principales espèces. Cette information peut ensuite servir à repérer les « lacunes » dans la protection de la biodiversité qu'il faut combler en créant de nouvelles réserves ou en apportant des changements aux pratiques d'occupation des sols. Une fois recouvertes par les affectations industrielles et d'autres occupations des sols, les cartes produites grâce à l'analyse des écarts aideront les propriétaires fonciers et les utilisateurs à s'entendre sur une carte de priorités de conservation pour un paysage donné d'après les données ainsi mises en commun. Une telle entente était cruciale pour le succès de l'initiative Des terres pour la vie de l'Ontario, parce qu'elle offrait une orientation tangible pour les négociations et la planification de la conservation. Ce programme d'analyse des écarts dépendra de l'information produite par la Classification nationale de la végétation au Canada.

Un programme national d'analyse des écarts s'est avéré très efficace aux États-Unis, où il a aidé à catalyser la création d'un réseau de conservation et la coopération entre divers organismes. La création d'un tel programme au Canada, qui n'est actuellement doté d'aucun programme semblable ni d'aucune série de protocoles, créerait une assise pour la coopération scientifique à long terme, au profit de la planification de la conservation.



Coût prévu : dix millions de dollars par an pour Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et d'autres organismes partenaires pour amorcer la création d'un programme national d'analyse des écarts au Canada.

e. *Une carte numérisée et une base de données qui soient accessibles au public et qui comprennent toutes les aires de conservation du Canada (ainsi que leur degré de protection).* Cela s'inspirerait des travaux effectués par Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et le Conseil canadien des aires écologiques pour créer une Base nationale de données sur les aires de conservation du Canada (NCADB). Des travaux considérables restent à faire pour transformer la NCADB en une base de données numériques pleinement accessible au public par le site Web de la division GéoAccès de consacré à l'Atlas national du Canada de Ressources naturelles Canada.

Coût prévu : 300 000 \$ et trois équivalents temps plein, pendant trois ans, à Ressources naturelles Canada pour transformer le NCADB en une base de données pleinement accessible.

f. *Réseau de surveillance communautaire coordonné nationalement.* En 2002-2003, un prototype de réseau de surveillance communautaire a été lancé par Environnement Canada et la Fédération canadienne de la nature avec des fonds de l'Initiative du secteur bénévole. Plus de 120 collectivités ont demandé d'y participer, ce qui traduisait un remarquable intérêt pour le partage des connaissances communautaires sur l'environnement. Malgré son succès, ce programme ne peut se poursuivre sans un financement soutenu. S'il reçoit les fonds nécessaires et qu'il prend de l'expansion, un tel réseau permettrait aux multiples intervenants de la collectivité de mettre en commun des compétences, des rôles et des ressources complémentaires en vue de recueillir de l'information, d'observer les tendances et de réagir comme il se doit aux problèmes locaux d'environnement qui sont directement liés à

l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Lorsque les collectivités connaissent un succès multipartite, les avantages peuvent être décuplés si l'on partage cette approche avec d'autres collectivités qui participent au réseau.



Recommandation n° 6 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral soutienne les efforts visant à garantir la cohérence de l'information, à l'échelon national, pour bien planifier la conservation dans toutes les régions du pays. Ce soutien comprendrait :

- ◆ un réseau national d'information électronique sur la biodiversité;
- ◆ une classification nationale normalisée des communautés biologiques terrestres et aquatiques;
- ◆ un programme national de surveillance de la couverture terrestre;
- ◆ un programme national d'analyse des écarts;
- ◆ une carte numérique et une base de données accessibles au public pour toutes les aires de conservation du Canada;
- ◆ un réseau de surveillance communautaire coordonné à l'échelon national pour répondre aux besoins précis des intervenants locaux et régionaux.

Apprécier le capital naturel et intégrer ces valeurs dans la prise de décisions

De toute évidence, le besoin d'intégrer les facteurs écologiques et économiques dans la prise de décisions va croissant. Cela est difficile en partie à cause des difficultés que pose la définition de la valeur du capital naturel.

L'initiative des IDDE de la Table ronde a abouti à deux recommandations qui portent sur cette question. Il s'agissait de produire un rapport sur cinq indicateurs



nationaux de capital naturel et, à long terme, de créer de nouveaux comptes de capital naturel au sein du Système des comptes nationaux existant (SCN).⁶⁷ Ces deux mesures mettraient en relief la contribution cruciale que le capital naturel apporte à la richesse nationale. Quoique les renseignements actuels empêchent qu'on intègre un indicateur national de biodiversité dans sa série recommandée d'indicateurs, les travaux de l'initiative des IDDE sur les indicateurs de capital naturel ont souligné l'importance d'élaborer pareil indicateur. La Table ronde soutient les efforts d'élaboration d'un indicateur de la biodiversité qui reflète la salubrité générale des « éco-unités » dans une province ou une région donnée, d'après certains sous-indicateurs clés, tels que ceux qui ont trait aux espèces, à l'habitat et aux menaces. Cet indicateur fournirait un point de départ utile pour déterminer la valeur du capital naturel et pour mesurer les changements qui sont particulièrement pertinents pour la conservation de la nature.

Le SCN constitue actuellement l'assise de nombreux indicateurs économiques puissants, comme le PIB. Créer de nouveaux comptes qui retracent les réserves et le flux de divers types de capital naturel au sein du système permettrait de faire le lien entre les données environnementales et économiques, en facilitant l'intégration d'aspects du capital naturel dans l'analyse économique et l'élaboration des politiques. Ces nouveaux comptes seraient coordonnés par Statistique Canada, mais exigeraient la coopération de nombreux autres ministères, dont Environnement Canada. Tout particulièrement, le Système canadien d'information



sur l'environnement d'Environnement Canada serait crucial pour la création de ces mêmes comptes.

Des travaux importants s'imposent encore pour trouver la meilleure manière d'apprécier le capital naturel, et d'intégrer ces valeurs dans la prise de décisions économiques et environnementales par l'écologisation de la fiscalité et des mesures connexes. Cette tâche difficile exigerait la collaboration d'un vaste éventail d'universitaires, d'experts en conservation et de décideurs de toutes les régions du pays. Même si plusieurs ministères examinent cette question (notamment Environnement Canada et Statistique Canada), la Table ronde recommande également qu'elle se poursuive, dans le contexte du programme de recherche sur la nature et la société proposé par le Conseil de recherches en sciences humaines.



Recommandation n° 7 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral continue à soutenir les travaux de Statistique Canada pour créer un système de comptes nationaux et appuyer la mise au point du SCIE. Elle recommande également que le programme de recherche sur la société et la nature qu'envisage actuellement le Conseil de recherches en sciences humaines serve, en priorité, à trouver la meilleure manière d'évaluer le capital naturel du Canada et à tenir compte de ces valeurs dans la prise de décisions, par tous les ordres de gouvernement.



PLANIFICATION INTÉGRÉE DE L'OCCUPATION DES SOLS

LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRATIQUES OPTIMALES



1. Approche intégrée de la planification

- ♦ Est-ce que toutes les affectations industrielles, connues et nouvelles, sont présentées, sur la table, en même temps?
- ♦ Existe-t-il des mécanismes facultatifs qui permettent à l'industrie, aux Autochtones, aux collectivités locales et aux porte-parole intéressés dans le domaine de la conservation, de collaborer aux initiatives de conservation?
- ♦ S'entend-on pour dire qu'aucune approbation nouvelle et importante de développement ne sera accordée tant que la planification est en cours?
- ♦ La région de la planification est-elle appropriée? Suit-elle les limites écologiques? Est-elle assez grande pour permettre des compromis et assez petite pour que tous les acteurs pertinents participent?

2. Engagement de tous les acteurs

- ♦ Est-ce que tous les acteurs industriels sont à la table?
- ♦ Est-ce que les Premières nations et les autres Autochtones sont à la table?
- ♦ Les collectivités locales sont-elles à la table?
- ♦ Est-ce que tous les porte-parole intéressés à la conservation sont à la table?

3. Clarté des objectifs et des modalités

- ♦ Est-ce que le gouvernement a établi des objectifs stratégiques et un mandat clair? Les participants ont-ils accepté ces objectifs?
- ♦ Y a-t-il un engagement envers les objectifs de conservation et les objectifs économiques dans le contexte de la planification?
- ♦ Tous les participants comprennent-ils bien les résultats escomptés et les conséquences de l'absence d'un consensus?
- ♦ Le gouvernement intervient-il, à titre de participant ou d'observateur?
- ♦ Le gouvernement a-t-il accepté de mettre en œuvre les résultats du consensus?

4. Base de connaissances pour la prise de décisions

- ♦ A-t-on accès à de l'information fiable sur les valeurs écologiques et économiques de la région?
- ♦ Le groupe de planification a-t-il des compétences en matière de localisation SIG?
- ♦ Fait-on appel aux connaissances traditionnelles et locales autant que possible?
- ♦ Le groupe de planification a-t-il accès à l'information sur des outils novateurs qui, déjà, ont servi ailleurs?

5. Ressources

- ♦ La table a-t-elle les ressources nécessaires?
- ♦ A-t-elle accès à des animateurs indépendants au besoin?
- ♦ Ceux qui en ont besoin, ont-ils accès à des formes de soutien pour la prise de décisions et pour les capacités (p. ex., formation, ressources)?
- ♦ Les participants ont-ils assez de temps pour arriver à un consensus?

6. Mesures de soutien

- ♦ Les participants peuvent-ils proposer de nouveaux outils pour relever des obstacles précis (p. ex., mesures pour compenser la perte de ressources pendant la création des aires protégées)?
- ♦ Ont-ils l'information ou les ressources nécessaires pour le faire efficacement?

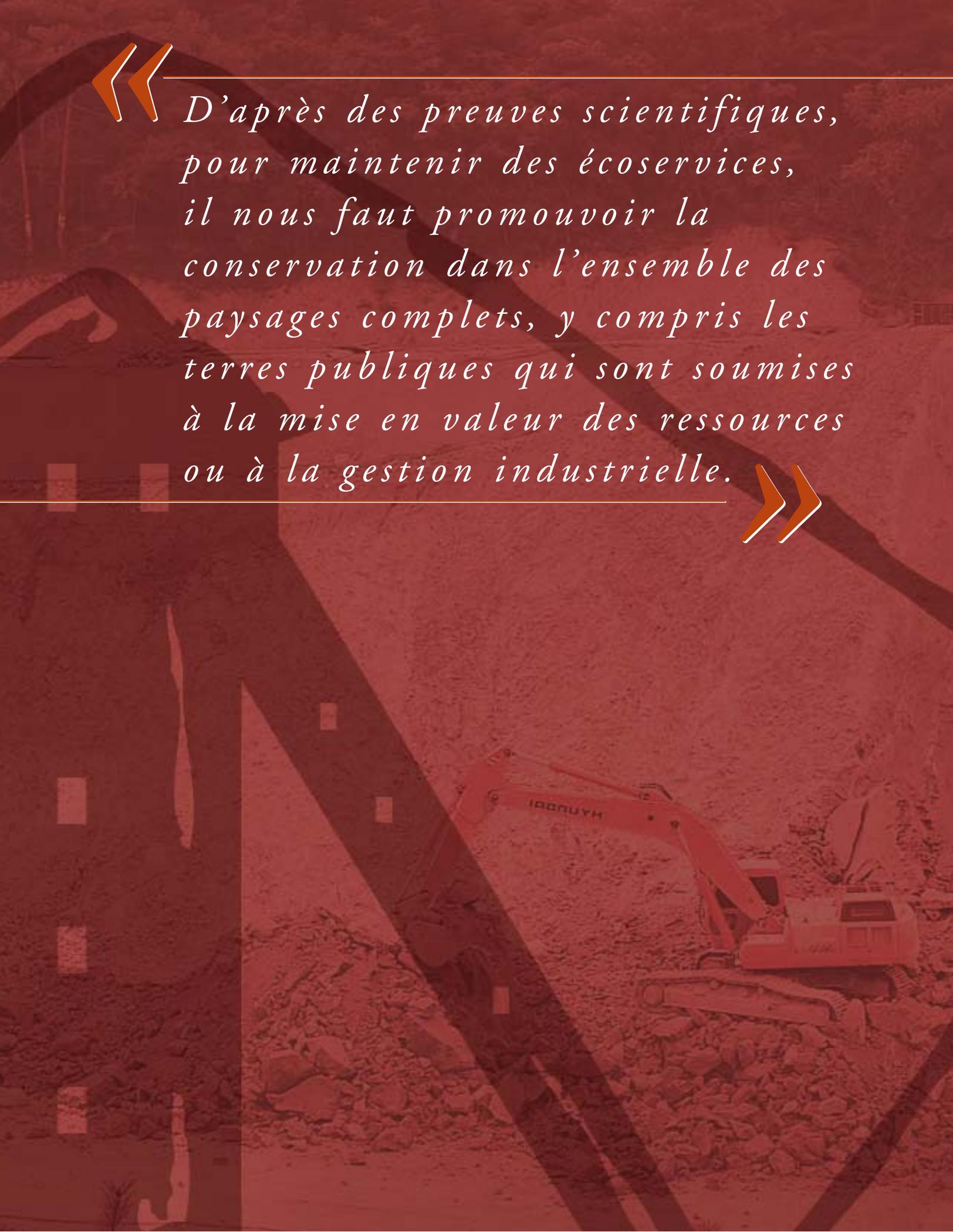
7. Ententes institutionnelles

- ♦ Les participants comprennent-ils tous bien qui est responsable de la mise en œuvre du plan?
- ♦ Y a-t-il un engagement d'établir des ententes institutionnelles (p. ex., conseil consultatif, examen quinquennal) pour assurer la viabilité à long terme du plan?
- ♦ Tous les secteurs vont-ils participer? De qui relèvent-ils (à titre individuel, entre eux)?



Collaborer avec
l'industrie pour
faciliter la
compréhension
des **paysages**
complets





D'après des preuves scientifiques, pour maintenir des écoservices, il nous faut promouvoir la conservation dans l'ensemble des paysages complets, y compris les terres publiques qui sont soumises à la mise en valeur des ressources ou à la gestion industrielle.

Chapitre 7

D'après des preuves scientifiques, pour maintenir des écoservices, il nous faut promouvoir la conservation dans l'ensemble des paysages complets, y compris les terres publiques qui sont soumises à la mise en valeur des ressources ou à la gestion industrielle.

CETTE compréhension des paysages complets exige de nouveaux partenariats de conservation avec les entreprises qui exploitent les ressources et dont un grand nombre recherchent de nouveaux moyens de servir de gardiennes de la nature. En fait, un grand nombre d'entreprises progressent plus vite que les gouvernements en matière de conservation. Dans certains cas, les pressions du public ou la controverse que suscitent des produits particuliers ou certains domaines de leurs activités poussent les entreprises à dépasser les exigences réglementaires. Dans d'autres cas, les entreprises ont adopté des mesures de conservation pour rendre leurs activités plus efficaces et donc plus rentables. Et certaines entreprises sont motivées à lancer des initiatives importantes de conservation qui les placent en position de chefs de file, dans un marché de plus en plus mondial, pour des produits fabriqués de manière écologique.

Les entreprises peuvent recourir à divers outils pour maintenir l'intégrité écologique. Elles peuvent accepter de réserver ou protéger des aires ayant une grande valeur pour la conservation (telle que l'habitat faunique crucial) ou d'adopter de nouveaux modes d'exploitation qui minimisent leur impact écologique. Elles peuvent également rechercher des moyens d'utiliser les ressources naturelles de manière plus efficace, en somme, de faire plus avec moins. Cette approche exige souvent une innovation technologique importante et comporte parfois l'adoption de nouveaux matériaux, comme des déchets agricoles ou des fibres recyclées, au lieu de la pulpe à l'état vierge pour la production du papier. Les entreprises peuvent également remettre en état des zones qui ont été fragmentées ou perturbées par l'activité industrielle.

Dans certains cas, certaines entreprises ou secteurs industriels, décideront peut-être tout simplement d'adopter des mesures dans le cadre de leurs propres activités. Dans d'autres cas, par contre, les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre et favoriser l'adoption de solutions de conservation, par exemple, à créer des aires protégées qui ont fait l'objet d'une entente, en offrant des incitatifs ou en éliminant des obstacles stratégiques. Certaines de ces mesures permettent d'atténuer ou de compenser tout impact négatif (c.-à-d., les réductions d'approvisionnement en ressources) associé aux activités de conservation volontaire.

Dans une grande mesure, les autorités provinciales ont les outils stratégiques et législatifs nécessaires pour mettre en œuvre des solutions de conservation et encourager les entreprises qui exploitent les ressources à les adopter. Toutefois, ces cadres stratégiques et réglementaires varient beaucoup d'une province à l'autre. Plutôt que de cerner des obstacles juridiques et stratégiques précis ou de concevoir des mesures précises que les gouvernements provinciaux pourraient adopter, tâche qui dépassait le cadre du mandat de la Table ronde, le présent chapitre propose plusieurs orientations et domaines généraux dans lesquels on pourrait effectuer des travaux supplémentaires, pour favoriser une gestion plus importante de la part des entreprises.

Le présent chapitre porte surtout sur les possibilités de promouvoir la gestion dans les secteurs forestier et minier. Toutefois, des secteurs tels que le pétrole, le gaz et l'hydroélectricité dépendent également du capital naturel du Canada et ainsi, jouent un rôle tout aussi important pour la conception et la mise en œuvre de solutions de conservation. Des travaux plus poussés dans ce domaine s'imposent pour déterminer comment les gouvernements peuvent appuyer au mieux ces actions.



7.1 INITIATIVES EN COURS

Au cours des cinq dernières années, ce sont les entreprises qui ont lancé certaines des initiatives de conservation les plus concluantes. La bonne volonté dont elles ont fait preuve a abouti à des partenariats et à des réalisations importantes dans le domaine de la conservation sur le terrain, notamment :

- ♦ reconnaissance, à la fois par le Fonds mondial pour la nature (Québec) et l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, de forêts qui ont une grande valeur sur le plan de la conservation dans la région sud des forêts commerciales du Québec (au Sud du 52^e parallèle);
- ♦ l'Initiative minière du Manitoba, qui rassemble le Fonds mondial pour la nature (Canada), la Fédération canadienne de la nature et l'Association minière du Manitoba pour repérer des régions candidates au statut protégé dans l'ensemble de la province, de concert avec la Direction des parcs de Conservation Manitoba, et la Commission géologique d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba;
- ♦ l'initiative de Gestion intégrée de l'Est du Plateau néo-écossais (GIEPNE), qui rassemble des scientifiques, des agents de protection de la nature et des grands acteurs des secteurs halieutique, pétrolier, gazier et touristique. Ce projet pilote, créé en vertu de la *Loi des océans du Canada*, a pour but de mettre sur pied un cadre proactif de la conservation, de l'utilisation multiple des océans et du développement durable. Quoi qu'il en soit à un stade beaucoup plus précoce que les initiatives mentionnées ci-dessus, il demeure néanmoins une nouvelle façon non négligeable de faire participer l'industrie à la gestion intégrée des écosystèmes marins.

De tels partenariats commencent à repérer des mécanismes novateurs qui peuvent aider les entreprises à s'adapter à une approche du paysage plus axée sur la conservation. L'Accord sur les forêts de l'Ontario, par exemple, a proposé le recours à des mesures d'atténuation (telles que l'éclaircie précommerciale et commerciale, la récolte plus efficace de bois de plus petit diamètre, et la récupération de bois endommagés ou détruits par le feu, les insectes ou les maladies) pour compenser la perte d'approvisionnement en bois que crée, pour l'industrie, la création de nouvelles aires protégées.

Toutes ces mesures d'atténuation exigeaient des changements de politique en vertu de la loi provinciale existante. Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, par exemple, a convenu d'éliminer les droits de coupe basés sur le nombre de cimes d'arbre qui, auparavant, étaient abandonnés sur le bord du chemin, dans une tentative d'encourager les entreprises



GLOBAL MINING INITIATIVE

La Global Mining Initiative (GMI), lancée en 1998, est dirigée par dix sociétés minières du monde entier, y compris la société canadienne Noranda¹. Elle a pour mission de redéfinir le rôle de l'industrie minière mondiale par rapport au développement durable. Tout particulièrement, elle tente de définir et de comprendre plus clairement le rôle positif que l'industrie minière et minéralogique peut jouer pour effectuer la transition vers des modes durables de développement économique.

Au cours des trois dernières années, la GMI a fait participer plus de 20 entreprises mondiales à une recherche de pratiques d'exploitation plus durables. Cette recherche comportait l'évaluation des incidences (positives et négatives) de l'industrie minière sur la prospérité économique, le bien-être humain et la salubrité des écosystèmes, ainsi que l'élaboration de lignes directrices pour la durabilité.

Les priorités actuelles ont trait à la rédaction d'une charte du développement durable pour l'ensemble de l'industrie, à la conception de protocoles et de pratiques optimales qui encouragent la production de rapports publics et la vérification par des tiers, à la résolution de questions relatives aux aires protégées et à l'exploitation minière, à l'élaboration de plans et d'outils communautaires de développement durable sur les sites miniers, ainsi qu'à la promotion du concept de la gestion des matériaux intégrés, qui encouragent la réutilisation et le recyclage.

¹ www.globalmining.com





forestières à les utiliser. Cela a augmenté le volume de bois mis à la disposition de l'industrie, sans, pour ainsi dire, aucune incidence écologique.

En mars 2002, le Conseil consultatif multipartite de l'Accord sur les forêts de l'Ontario a confirmé que ces mesures d'atténuation avaient réussi à compenser la perte d'approvisionnement en bois, grâce à la création d'aires protégées dans l'ensemble de la province. Cette prouesse importante démontre qu'en améliorant l'efficacité de l'industrie, on augmente les ressources destinées à la conservation.⁶⁸

7.2 PRINCIPAUX DÉFIS

L'émergence de l'industrie comme force motrice de la conservation est l'une des tendances les plus marquantes et l'un des débouchés les plus importants qu'a remarqué la Table ronde. En même temps, on pourrait et devrait faire beaucoup plus sur les terres publiques soumises à l'exploitation des ressources, pour s'assurer que les valeurs de la conservation sont maintenues face aux pressions croissantes de l'industrie.



L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE : UN EFFORT DE COLLABORATION

Une étude récente publiée par l'Association minière du Canada (AMC) et la Fédération canadienne de la nature (FCN) traite de la portée et de la nature des activités minières et de leurs incidences sur les parcs nationaux du Canada.¹ Ce rapport est une ressource très précieuse pour l'AMC, la FCN et l'Agence Parcs Canada, car il leur permet de mieux comprendre collectivement les risques écologiques liés aux activités minières à proximité des aires protégées. Ces travaux, qui orienteront dans l'avenir les interventions d'atténuation des incidences des activités minières sur les parcs nationaux, représentent un partenariat important entre la FCN et l'AMC, et attestent de la collaboration entre les secteurs non gouvernemental, privé et public quant à l'objectif commun de protection accrue de notre patrimoine naturel.

¹ www.cnf.ca



Quoique les grandes sociétés soient de plus en plus désireuses de planifier la conservation dans les zones qu'elles gèrent ou qu'elles exploitent, la plupart des gouvernements n'ont pas la capacité, ni les outils nécessaires, pour intervenir efficacement. Dans bien des cas, l'industrie et les groupes voués à la conservation ont trouvé des solutions qui conviennent aux deux parties, uniquement pour s'apercevoir que les gouvernements sont soit incapables, soit peu désireux d'intégrer ces solutions dans un cadre stratégique ou législatif plus large.

Par exemple, même si l'Association minière du Manitoba et le Fonds mondial pour la nature (Canada) ont repéré ensemble plus de neuf millions d'acres de zones protégées prioritaires, aucune de ces terres n'a bénéficié d'une protection juridique officielle de la part du gouvernement du Manitoba. Toutefois, on a mis en place une certaine protection provisoire : aucune exploration ou exploitation minière ne se fera dans ces zones, mais elles demeurent ouvertes à d'autres formes de développement industriel, comme l'aménagement hydroélectrique éventuel et l'exploitation forestière, jusqu'à ce qu'une protection juridique intégrale soit assurée.

L'expérience du Manitoba, ainsi que d'autres expériences connexes, signalent plusieurs obstacles structurels à la conservation dans les cadres stratégiques et législatifs de l'ensemble du pays. Un obstacle de ce type est la portée et la nature des régimes fonciers actuels. Les affectations industrielles sont actuellement accordées pour des périodes assez

longues et généralement de manière fragmentée, par secteur, indépendamment de la planification de la conservation et de l'occupation des sols. Le manque de planification intégrée est l'un des obstacles structurels les plus importants auxquels se heurte la conservation dans les terres attribuées au Canada.

À certains endroits, le manque de planification intégrée a entraîné des conflits constants, tant au sein des secteurs industriels qui déploient leurs activités sur le même territoire, qu'entre eux. Le chevauchement des affectations (c.-à-d., entre deux entreprises forestières qui détiennent des droits fonciers sur plusieurs essences d'arbres, ou entre une société forestière et une société pétrolière et gazière sur la même terre) risque d'intensifier les pressions sur ce paysage et de rendre, pour une entreprise ou un secteur, difficile la tâche d'en préserver certaines parties. En Alberta, par exemple, on a constaté que des entreprises pétrolières et gazières ont abattu plus d'arbres que la société forestière qui détenait des droits fonciers sur cette même zone.

Au cours des dernières années, on a commencé à mieux aborder la coordination et la planification de ces utilisations industrielles multiples. Toutefois, dans la plupart des cas, ces approches n'ont pas été intégrées de manière efficace à toutes les étapes de la prise de décisions, depuis la planification jusqu'à l'examen des projets soumis à l'approbation. Il est donc devenu très difficile de prévoir, de gérer et d'éviter la perte de biodiversité sur ces paysages.⁶⁹

Une autre difficulté est due au fait que les grandes sociétés, dans le domaine de la conservation, ne peuvent encore que se démarquer peu sur le marché. Malgré l'émergence d'une certification par les tiers et d'initiatives connexes, l'avantage concurrentiel que l'on gagne à prendre la tête des opérations dans la création d'aires protégées et dans l'adoption de pratiques optimales dans un paysage, n'est pas encore significatif. En outre, les entreprises qui risquent le plus de faire preuve de leadership risquent parfois d'être la cible de critiques plus virulentes

PLANIFICATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES

Pour répondre aux préoccupations relatives aux paysages suscitées par les conflits qui s'intensifient, les industries de l'Alberta, sous la férule de la Chamber of Resources, ont étudié des moyens de mieux coordonner leurs activités et de réduire leurs incidences sur le paysage. D'ores et déjà, deux entreprises qui travaillent sur le même territoire ont trouvé des moyens d'économiser un million de dollars dans l'infrastructure routière seulement. Un instrument clé de la réalisation de ces résultats a été le modèle ALCES (A Landscape Cumulative Effects Simulator), qui aide les gestionnaires de l'industrie et du territoire à définir, à prévoir et à contrer les effets cumulatifs sur l'environnement.¹

¹ www.acr-alberta.com/Projects/integrated_landscape_management.htm

que celles qui décident d'attendre dans les coulisses. Contrairement à sa situation financière, la performance sociale et environnementale d'une entreprise n'est jamais rapportée et ne se reflète généralement pas sur le marché. Les entreprises qui déploient des efforts supplémentaires pour intégrer les frais environnementaux risquent donc, de ne pas obtenir la reconnaissance du public et les récompenses financières que devraient normalement leur valoir de telles initiatives. Cela soulève de sérieuses questions sur les liens, en termes de marché, entre la performance environnementale et économique. Cela démontre également la nécessité de garantir que nos signaux économiques et stratégiques intègrent et reflètent mieux la valeur du capital naturel.

Un autre défi consiste à dépasser le stade du positionnement, de la rhétorique et de divers degrés de méfiance qui ont marqué les échanges entre l'industrie et des groupes voués à la conservation dans le passé, et qui ont rendu difficile pour eux la tâche d'aboutir à un consensus sur de nouvelles approches novatrices. Surmonter cet obstacle exigera du leadership, de la confiance et du temps.

7.3 RECOMMANDATIONS

De toute évidence, il y a des possibilités de faire participer des entreprises actives sur les terres publiques à de nouvelles formes de partenariats de conservation. Toutefois, il faudra déployer des efforts importants, si l'on veut que ces nouveaux partenariats dépassent le stade des initiatives actuelles de conservation.

L'évolution des marchés mondiaux suscite déjà de nouveaux partenariats de conservation et cette tendance se maintiendra. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important en créant des cadres stratégiques qui soutiennent et favorisent ces partenariats, axés sur les marchés.

Éliminer les obstacles stratégiques à la gestion volontaire

Les cadres stratégiques et législatifs fédéraux et provinciaux comportent plusieurs obstacles structurels qui empêchent les interventions de conservation de la part de l'industrie, et plusieurs d'entre eux pourraient être éliminés immédiatement pour que la conservation se poursuive.

Quoique l'une des interventions les plus efficaces qu'une entreprise puisse faire pour maintenir des habitats cruciaux, ou des liens entre des habitats, consiste à céder volontairement ses droits d'exploitation des ressources au profit de zones particulièrement sensibles; la plupart des cadres législatifs et stratégiques ne comportent aucune disposition qui permette de reconnaître véritablement cette action. C'est là un sérieux obstacle pour tout secteur industriel qui veut s'engager plus à fond dans la conservation.

Certaines provinces (telles que la Colombie-Britannique et la Saskatchewan) ont même des clauses « utiliser sous peine de perdre » qui permettent aux ressources d'être réaffectées à d'autres acteurs industriels, si elles ne sont pas exploitées dans un certain laps de temps. Cette situation présente non seulement un obstacle de taille pour les entreprises qui veulent renoncer à des ressources à des fins de conservation, mais constitue aussi une entrave à la bonne planification de la conservation en empêchant certaines zones d'être mises de côté, même pour de courtes périodes, pendant que l'analyse, la cartographie et la planification sont en cours.

D'autres changements stratégiques que les gouvernements provinciaux pourraient envisager consistent à permettre aux entreprises d'échanger des zones qui ont une grande valeur de conservation, contre celles qui ont une valeur égale sur le plan des ressources. Les régimes réglementaires actuels n'offrent pas assez de souplesse pour que les entreprises forestières puissent effectuer de telles mutations.

Les obstacles stratégiques sont également un problème pour le secteur minier. Certaines entreprises minières, par exemple, veulent participer aux efforts de gestion des sites miniers abandonnés, qui représentent une responsabilité accumulée d'environ deux milliards de dollars (à l'exclusion de sites clés comme la mine Giant). Les gouvernements provinciaux pourraient introduire des dispositions de « bons samaritains » dans leurs cadres législatifs, pour permettre aux entreprises de contribuer à l'assainissement des sites miniers dont elles ne sont pas juridiquement responsables, sans crainte de le devenir. Ce changement de politique pourrait changer bien des choses pour l'intégrité écologique des zones ainsi touchées.





Recommandation n° 8 : La Table ronde recommande que les autorités fédérales, provinciales et territoriales examinent leurs cadres stratégiques et législatifs pour cerner et éliminer les principaux obstacles stratégiques à l'intendance volontaire de la part des industries primaires.

Dans un premier temps, les autorités provinciales devraient :

- ♦ modifier leurs lois pour permettre la création d'aires protégées provisoires en attendant l'achèvement de la planification de la conservation;
- ♦ éliminer les exigences de la règle « utiliser sous peine de perdre » lorsque les droits d'exploitation des ressources sont cédés à des fins de conservation.

Cette évolution permettrait aux entreprises de céder volontairement des zones d'une grande valeur pour la conservation, en ayant l'assurance qu'elles ne seront pas pénalisées et que ces zones ne seront pas réaffectées à d'autres entreprises.

Les autorités fédérales, provinciales et territoriales doivent non seulement éliminer les obstacles précis qui ont déjà été cernés, mais doivent également toutes examiner leurs cadres stratégiques et législatifs pour cerner et éliminer tous les obstacles à la conservation. La Table ronde recommande que chaque gouvernement se livre à cet exercice en priorité, de concert avec les intérêts de l'industrie et de la conservation.

Faire participer les entreprises et les intérêts de la conservation à l'aménagement intégré du territoire

Les pouvoirs publics pourraient également poursuivre la conservation en faisant participer les entreprises à un aménagement intégré du territoire. L'aménagement du territoire est un mécanisme crucial quand il s'agit

de rassembler les intérêts de l'industrie et de la conservation pour définir les priorités et les solutions de conservation pour des paysages entiers. Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans la conception et l'établissement de ces processus et dans la mise en œuvre de leurs résultats.

Une telle planification permet de mieux concilier les exigences rivales qui s'exercent sur les paysages de plus en plus fragmentés (p. ex., lorsque plusieurs entreprises ou secteurs industriels se sont vu attribuer des ressources dans la même zone). Lorsqu'elle est combinée aux recours à des outils novateurs de repérage, tel que le simulateur ALCES d'effets cumulatifs sur le paysage, la planification intégrée peut réduire sensiblement les empreintes écologiques des entreprises, tout en repérant les économies (telles que le partage de certains chemins) possibles, en termes de temps et argent.

Tel qu'énoncé dans le chapitre VI, la Table ronde recommande que les autorités fédérales et provinciales exigent des plans d'aménagement du territoire satisfaisants avant de délivrer de nouveaux permis pour de grands travaux de développement industriel, et que ces autorités collaborent avec tous les intérêts pour élaborer des approches globales de la planification de la conservation dans toutes les régions du pays.

Offrir des incitatifs financiers pour soutenir les entreprises qui dirigent les efforts de conservation

Une mesure à plus long terme pour poursuivre la conservation consiste à ce que les pouvoirs publics adoptent des incitatifs qui reconnaissent et encouragent



PATRIMOINE VITAL DE L'ONTARIO

L'Ontario a créé le Fonds du patrimoine vivant en vertu de l'Accord sur les forêts, pour appuyer directement les améliorations apportées à la gestion des forêts qui viendraient contrebalancer la réduction d'approvisionnement qui découle de la création de nouvelles aires protégées. Ce fonds de 30 millions de dollars est une source importante de soutien à la recherche, au développement et aux essais pilotes d'approches novatrices.¹

¹www.livinglegacytrust.org



CRÉATION ET PROMOTION D'UNE MARQUE ET CERTIFICATION



les mesures de conservation prises par l'industrie. Ces incitatifs, qui varieraient d'un secteur à l'autre, devraient être adaptés aux débouchés que présente chaque paysage.

L'écologisation de la fiscalité (EF) est une solution qui permettrait de définir des incitatifs favorables aux mesures de conservation prises par l'industrie.⁷⁰ L'EF pourrait nous aider à comprendre où les politiques de dépenses et d'imposition (et des mesures d'incitation et de dissuasion qu'elles ont créées) opposent les objectifs économiques à ceux de la conservation. À partir de là, nous pourrions commencer à définir des mesures fiscales et économiques positives qui soient véritablement bénéfiques pour la conservation. Quoique la définition d'une série globale d'incitatifs par la voie d'une méthode d'EF dépasse le cadre du présent rapport, la Table ronde pourrait examiner cette question plus à fond dans des travaux ultérieurs.

Les incitatifs peuvent renforcer l'efficacité des ressources et la conservation dans tous les secteurs industriels. Dans le secteur forestier, les incitatifs pourraient viser à améliorer l'utilisation du bois (p. ex., en utilisant différentes essences, tailles et âges), à modifier des pratiques de récolte (p. ex., éclaircies commerciales, récoltes partielles et certaines techniques de foresterie intensive) et à promouvoir le reboisement des terres privées. Les entreprises qui adoptent des mesures favorables à l'efficacité de leur utilisation de cette ressource, ou celles qui font preuve d'innovation dans la fabrication de produits à valeur ajoutée, pourraient également bénéficier de certains incitatifs.⁷¹



La « guerre dans les bois » à laquelle se sont livrées les sociétés forestières et les groupes de protection de l'environnement en Colombie-Britannique, tout au long des années 1990, a amené l'industrie à reconnaître que les pressions du marché incitaient les entreprises à dépasser les exigences réglementaires et à faire preuve de nouveaux engagements sur le plan de la gestion volontaire. Ce changement a eu, entre autres, pour résultat la certification forestière qui, pour certaines entreprises de la Colombie-Britannique, s'inscrivait dans leurs efforts destinés à convaincre les consommateurs et les militants américains et européens que leurs pratiques de gestion avaient complètement changé.

En s'engageant à suivre un programme de certification, une société accepte qu'une tierce partie indépendante vérifie la durabilité de ses activités quotidiennes et le succès de ses initiatives de conservation de la nature. Les systèmes de certification sont actuellement mis en place indépendamment par l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council (FSC) et l'American Forest & Paper Association's Sustainable Forestry Initiative. Parmi ces systèmes, celui du FSC est considéré comme le plus exigeant, en partie parce que les normes doivent être élaborées et approuvées par quatre secteurs ou « chambres » à la fois : économique, social, autochtone et environnemental.

Quelle que soit la norme respectée par chaque entreprise, ces programmes de certification envoient des signaux importants au marché. Ce qui est aujourd'hui un engagement volontaire est susceptible de devenir un élément essentiel de l'exercice d'activités. L'Association des produits forestiers du Canada, par exemple, a annoncé récemment que ses membres doivent adopter une certaine forme de certification par les tiers, d'ici à 2006.

La certification témoigne de la forte influence que le choix des consommateurs peut avoir sur la conservation de la nature. Elle devient partie intégrante de l'internationalisation du coût environnemental, assortie d'avantages pour les entreprises, notamment la réduction des risques, la croissance de la part du marché et, éventuellement, des prix plus élevés. La valeur de la certification pour la nature n'est pas encore très claire, car les informations sur les incidences de la certification au Canada et ailleurs sont encore assez restreintes.





Les incitatifs fiscaux pourraient également servir à encourager les industries à faire preuve de plus de leadership dans le domaine de la conservation. Par exemple, dans le secteur minier, des incitatifs fiscaux pourraient encourager des contributions à un fonds multipartite de remise en état d'un site minier, à condition que la performance de la remise en état des sites miniers soit vérifiée indépendamment par des tierces parties.

Il est crucial que les incitatifs soient bien ciblés et qu'ils ne reconnaissent que les efforts qui dépassent le stade de la routine. En d'autres termes, les incitatifs ne devraient pas simplement appuyer des interventions qui se seraient faites de toutes façons (c.-à-d., dans des zones où le potentiel des ressources est limité ou qui ont une grande valeur de conservation). À ce titre, en établissant les priorités de la conservation, les gouvernements devraient d'abord faire la distinction entre les zones qui offrent peu de potentiel sur le plan des ressources, qui ne devraient donc pas être la cible des incitatifs, et d'autres zones où les incitatifs pourraient être indispensables à la conservation. Cela pourrait également aider les gouvernements à définir les rares cas où l'indemnisation pourrait s'avérer nécessaire pour protéger des aires naturelles critiques.

D'autres incitatifs que les autorités fédérales et provinciales pourraient adopter consistent dans des programmes de reconnaissance, qui pourraient jouer un rôle précieux pour repérer et encourager des chefs de file de l'industrie, ainsi que pour promouvoir des pratiques optimales pour d'autres entreprises du même secteur. Par exemple, le Programme canadien d'excellence pour l'intendance des forêts a pour but de stimuler la prise de conscience et l'appréciation de la gestion, des pratiques durables et des efforts de conservation de la biodiversité dans les forêts du Canada. Ce programme a été mis sur pied par Habitat faunique

du Canada, l'Association des produits forestiers du Canada et l'Association forestière canadienne, avec le soutien de nombreux organismes nationaux et provinciaux de conservation et de foresterie.

Les gouvernements peuvent également encourager la conservation en appuyant la recherche et le développement, dans l'efficacité des processus et d'autres améliorations technologiques qui viennent compenser la réduction de l'approvisionnement en ressources. Des programmes fédéraux, ou parrainés par le gouvernement fédéral, qui pourraient contribuer à ces activités de recherche et de développement comprennent des programmes de recherche au sein du Service canadien des forêts, du Réseau des forêts modèles et du Réseau de gestion durable des forêts. Ces programmes pourraient être chargés de mettre au point des mesures supplémentaires de compensation et d'atténuation pour les chefs de file de l'industrie au cours des cinq prochaines années.

Encourager les approches de marchés

Tel que signalé dans le chapitre 4, l'une des tendances les plus marquantes au cours des dix dernières années a été l'émergence du marché, qui est devenu un facteur dans la conservation. La certification par des tiers, par exemple, a vu le jour pour que soient reconnus les chefs de file de l'industrie sur le plan de la conservation.

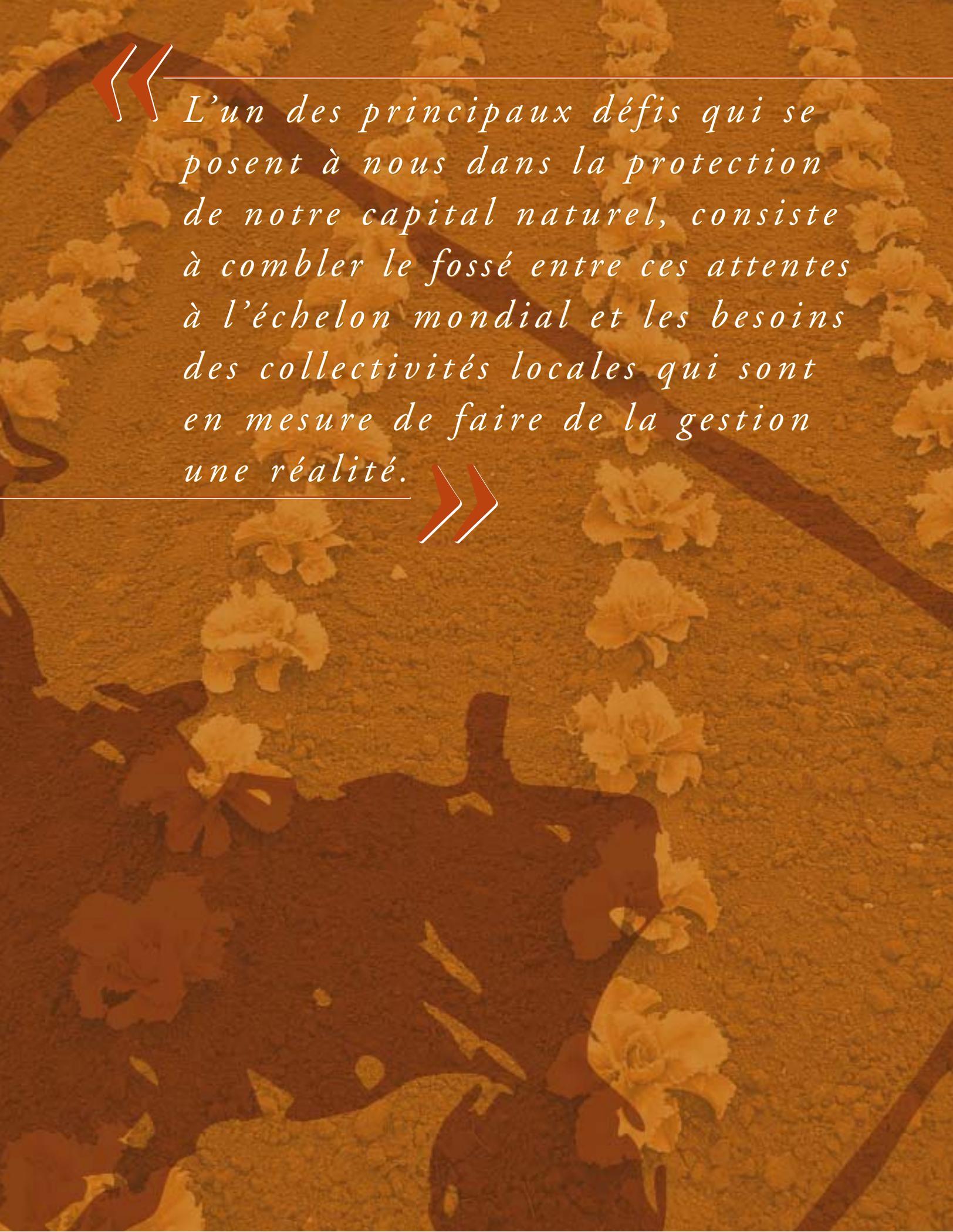
Les gouvernements n'ont aucun rôle officiel à jouer dans l'élaboration de normes de certification, car elles sont de nature volontaire. Néanmoins, tous les ordres de gouvernements peuvent reconnaître et promouvoir ces normes et les entreprises qui les adoptent. Dans bien des cas, ces normes facultatives peuvent même être intégrées progressivement dans les règlements gouvernementaux, rehaussant ainsi la barre pour des secteurs entiers.

La Table ronde a également remarqué une autre tendance importante, à savoir la volonté croissante des partenaires de l'industrie à rechercher des solutions de conservation sur le terrain. En même temps, il n'existe encore aucun instrument qui favorise ces activités de gestion. Il faut accélérer la recherche et l'adoption de tels outils, qui viendront s'ajouter aux mécanismes de planification intégrée dans les paysages.



Intendance communautaire





L'un des principaux défis qui se posent à nous dans la protection de notre capital naturel, consiste à combler le fossé entre ces attentes à l'échelon mondial et les besoins des collectivités locales qui sont en mesure de faire de la gestion une réalité.

Chapitre 8



Les premiers chapitres du présent rapport ont fait état de l'occasion unique qu'a le Canada de conserver la nature et du fait qu'au niveau international, on s'attend de plus en plus à ce que le Canada joue le rôle de leader mondial dans la conservation de la nature. L'un des principaux défis qui se posent à nous dans la protection de notre capital naturel, consiste à combler le fossé entre ces attentes à l'échelon mondial et les besoins des collectivités locales qui sont en mesure de faire de la gestion une réalité.

LA Table ronde souligne que les particuliers et les collectivités font *partie* du paysage. Ainsi, la planification de la conservation devrait répondre aux besoins des collectivités locales et des Autochtones, en soulignant leur rôle comme gardiens de la nature et en s'efforçant de veiller à ce que la conservation de la nature leur procure certains avantages économiques et sociaux.

Cette approche exige que l'on reconnaisse davantage le rôle que les autorités municipales peuvent jouer dans la promotion de la gestion aux niveaux local et régional. Elle exige également un meilleur accès, pour les élus municipaux, à l'information et à des outils novateurs qui les aideront dans la prise de leurs décisions. Et cela veut dire qu'il faut faire participer un éventail plus large de propriétaires fonciers et d'autres intéressés, à l'élaboration de solutions à long terme qui seront bénéfiques, à la fois, pour la nature et les collectivités.

Les défis à relever varient d'une collectivité à l'autre du pays. Mais qu'il s'agisse de Canadiens qui vivent dans des collectivités urbaines, rurales ou agricoles, ils se soucient tous de la nature et veulent trouver des moyens d'assurer sa durabilité à long terme. Ils sont également de plus en plus conscients que la salubrité des systèmes naturels est cruciale pour leur propre bien-être économique et social, ainsi que pour leur qualité de vie. Le défi consiste donc à concevoir des incitatifs et des formes de soutien pour faire véritablement participer les Canadiens à titre de gardiens de nos terres et de nos eaux.

Dans le présent chapitre, la Table ronde analyse certains de ces aspects et définit des moyens de

garantir que les efforts de conservation fassent appel aux collectivités locales et reflètent leurs besoins. En même temps, la Table ronde reconnaît que ces collectivités font face à des problèmes économiques et sociaux plus vastes qui dépassent le cadre du présent rapport. En conséquence, ses recommandations ne tentent pas de porter sur la croissance économique communautaire et sur l'ensemble de la durabilité.

8.1 LES COLLECTIVITÉS DU CANADA SONT EN TRANSITION

Certaines collectivités canadiennes, surtout dans les régions rurales, sont en état de crise à cause d'une combinaison de facteurs tels que la faiblesse du prix des produits de base (surtout dans le secteur agricole), la baisse du nombre des agriculteurs, et le manque d'accès aux ressources (soit parce que les ressources sont en déclin, comme dans le cas des pêches de la côte est, soit en raison de restrictions imposées à l'extraction des ressources).

D'autres collectivités, dont les « villages d'accès » (qui sont situés près des zones qui ont une grande importance naturelle ou culturelle), sont en plein essor et doivent relever de nouveaux défis imprévus à cause de leur croissance rapide. Les collectivités rurales situées à la lisière urbaine font face à une autre série de défis et de débouchés. Ce qui unit ces collectivités, c'est le désir de trouver des moyens de soutenir leur viabilité économique, leur capital naturel et leur qualité de vie à long terme.



Collectivités « 3R »

Les collectivités rurales, retirées et tributaires des ressources (3R) sont dispersées sur près de 90 p. 100 du territoire canadien. Leur dépendance traditionnelle envers l'extraction des ressources naturelles les rend vulnérables aux changements que connaissent la disponibilité et le prix de la ressource et aux tendances des marchés mondiaux.

En général, ces collectivités veulent que leur contribution à la conservation de la nature soit mieux reconnue. Elles veulent que les consommateurs, la population urbaine et les pouvoirs locaux s'engagent véritablement à payer plus pour les écoservices que fournissent ces collectivités, au profit du bien public. En d'autres termes, elles veulent de plus en plus récolter les avantages économiques et sociaux de la conservation de la nature.

Les collectivités « 3R » ne veulent pas devenir des musées de la culture ou de la nature. Elles recherchent des modes de vie dynamiques et harmonieux dans lesquels la nature joue un rôle beaucoup plus important que dans un contexte urbain. Elles veulent avoir un meilleur accès au savoir et devenir des partenaires à part entière dans la prise de décisions qui touchent leur vie, leur mode de subsistance et la réussite des générations d'aujourd'hui et de demain. Les systèmes d'aide à la prise de décisions et l'information se font parfois rares, surtout en des temps de crise ou de transition.

Les collectivités urbaines

Les collectivités urbaines font face à d'autres défis quand il s'agit de la nature. Un grand nombre de villes se battent pour maintenir ou créer un capital naturel en protégeant les parcs et d'autres espaces verts, en créant de l'habitat pour la faune et en mettant en œuvre des programmes de restitution du caractère naturel tels que la plantation d'arbres. Ces activités offrent diverses retombées. La Fondation Evergreen, par exemple, croit que l'accès aux parcs et aux espaces

verts est devenu une nouvelle mesure de la richesse d'une collectivité, un moyen important d'attirer des entreprises et des résidents en leur garantissant, à la fois, la qualité de vie et la prospérité économique.⁷²

La vaste majorité des Canadiens vit en ville, et cette tendance est censée s'accroître au cours des 20 prochaines années. L'empreinte écologique de nos centres urbains est également en expansion, du fait que l'étalement urbain et le développement de l'infrastructure suburbaine de voies de communication exercent des pressions sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau et sur les collectivités rurales environnantes. Les collectivités urbaines doivent mieux comprendre leurs liens avec les collectivités voisines et leur dépendance envers les systèmes naturels qui les entourent. Le projet d'aménagement de la moraine des crêtes Oak (voir l'encadré), et la prise de conscience croissante par le public du rôle crucial que joue la moraine dans l'alimentation en eau salubre de l'ensemble de la région métropolitaine de Toronto, vient rappeler ces liens entre les milieux urbain et rural et l'importance de la planification de la conservation dans des régions entières.



CROISSANCE INTELLIGENTE ET ÉTALEMENT URBAIN : LA MORAINÉ DES CRÊTES D'OAK

La moraine des crêtes d'Oak s'étend sur 160 kilomètres en traversant 34 municipalités et quatre comtés dans la région du Grand Toronto. La moraine contient certaines des étendues de terres boisées les plus importantes de cette région, ainsi que le cours supérieur de la plupart des cours d'eau qui approvisionnent Toronto en eau potable, et qui amènent d'aucuns à qualifier la moraine de « citerne pluviale » du Sud de l'Ontario. En 2001, dans le cadre de sa stratégie de croissance intelligente, le gouvernement provincial a paralysé le développement de la moraine, qui était destinée au développement suburbain. Le gouvernement provincial a ensuite adopté à l'unanimité une loi qui assure la protection de 49 200 acres de moraine, dont 62 p. 100 ne peuvent se prêter à un aménagement de morcellement sans réviser la loi. Toutes les municipalités locales doivent maintenant s'assurer que leurs plans communautaires sont conformes à cette loi.

Source: Federation of Ontario Naturalists, Moraine des crêtes d'Oak, disponible à l'adresse suivante : www.ontarionature.org/issues/orm.html



Collectivités agricoles

Les collectivités agricoles jouent un rôle crucial de gestion qui est souvent mal reconnu dans la société canadienne. Ces collectivités fournissent non seulement leurs produits traditionnels, mais elles sont également la source de biens publics importants tels que l'air et l'eau salubres, ainsi que l'habitat du poisson et de la faune. Quoique nous bénéficions tous de ces écoservices, entre autres, ces collectivités assument souvent seules le coût de leur maintien.

Le secteur agricole est au cœur d'une longue période de transition difficile au Canada. Les collectivités agricoles se heurtent à une chute des prix de leurs produits et à une augmentation des subventions au profit de leurs concurrents. Les pressions exercées par les consommateurs pour des produits écologiques vont croissant, et ce, surtout en Europe. En même temps, l'économie à long terme de l'agriculture entraîne des mutations profondes entre les générations, les plus jeunes abandonnant de plus en plus leur exploitation et leur village pour trouver de nouvelles façons de gagner leur vie.

Le récent Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) fédéral-provincial, cherche à assurer aux agriculteurs une sécurité du revenu et à préparer le secteur à livrer concurrence sur les marchés mondiaux en évolution. La Table ronde voit le CSA comme une tentative importante de faire des services naturels un élément crucial de l'avenir de ce secteur.

Toutefois, certains participants du Programme de conservation du patrimoine naturel ont exprimé leur inquiétude quant au rôle des agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre du CSA. Les participants ont poursuivi en soulignant l'importance de continuer à consulter les collectivités agricoles à toutes les étapes de l'élaboration du CSA; si l'on veut que les agriculteurs adoptent le CSA, il faudra que leurs préoccupations se reflètent dans ses programmes.



Les collectivités agricoles sont concentrées dans les régions les plus au Sud du Canada. Ces régions représentent également la plus forte concentration de divers types d'espèces (ou de « diversité des espèces ») du pays. Toutefois, 14 des 177 régions naturelles et terrestres du Canada sont très menacées de perte de biodiversité, surtout à cause d'autres modes d'occupation des sols, tels que l'urbanisation et l'agriculture, qui se posent en rivaux.⁷³



CANARDS ILLIMITÉS : PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'IMPLANTATION DE CULTURES COUVRE-SOL

Canards Illimités Canada a proposé un Programme national d'implantation de cultures couvre-sol qui incite économiquement les propriétaires fonciers à convertir des terres agricoles marginales à la plantation de cultures couvre-sol de conservation, à protéger ou à remettre en état les zones riveraines détériorées, et à les gérer pour améliorer la prestation de biens et services environnementaux.¹ On tente de conclure des ententes avec les propriétaires fonciers pour assurer la protection à long terme des terres ainsi remises en état et des avantages qu'elles procurent.

¹ Canards Illimités Canada, Programme national d'incitation de conservation du couvert végétal, document préliminaire d'étude, 17 octobre 2001.

Ces paysages, et les gens qui les gèrent, fournissent aux Canadiens des écoservices cruciaux. Les terres humides, par exemple, filtrent l'eau dont beaucoup de citoyens dépendent. Des programmes comme le Programme d'implantation de cultures couvre-sol (voir l'encadré) et les Alternative Land Use Services (ALUS)⁷⁴ proposés par la Fondation Delta Sauvagine reconnaissent le rôle important que les propriétaires fonciers jouent dans la prestation de ces précieux écoservices.



Toutefois, les pressions qui s'exercent sur ces écosystèmes augmentent rapidement, du fait que l'étalement urbain s'accélère et que les terres agricoles converties en réseaux de transport et en banlieues éloignées sont de plus en plus nombreuses. D'après les évaluations, 90 p. 100 du couvert forestier original du Sud de l'Ontario a déjà été converti à des fins agricoles ou transformé en paysages urbains. Ces intenses pressions humaines sont telles que le Sud du Canada compte le plus grand nombre d'espèces en péril du Canada.⁷⁵

Il nous faut des stratégies pour maintenir et, dans certains cas, remettre en état ces précieux écosystèmes. Comme une proportion relativement importante de notre territoire riche en espèces au Sud appartient au secteur privé, elle exige des stratégies de conservation différentes de celles qui sont proposées dans d'autres chapitres, axées sur les terres privées. Les cinq prochaines années marqueront une période importante pendant laquelle il sera possible de consolider les travaux de groupes comme Canards Illimités et de la Société canadienne pour la conservation de la nature et de miser sur ces travaux, pour inciter les propriétaires fonciers de ces régions à s'engager sur le plan de la conservation.

8.2 PROGRAMMES EN COURS

Plusieurs programmes et initiatives du pays visent à faire participer les collectivités locales à la conservation de la nature.⁷⁶ Par exemple, un vaste éventail des approches et projets d'aménagement des bassins hydrographiques servent à maintenir la salubrité de bassins versants et d'écosystèmes clés et à remettre en état des écosystèmes qui se sont détériorés. Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont toutes deux créé des mécanismes d'aménagement des bassins hydrographiques (tels que le Living Rivers Framework, en Colombie-Britannique) qui favorisent des solutions régionales pour maintenir la salubrité des cours d'eau et de leurs bassins. De même, la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et les fiducies foncières locales ont mis au point des « modèles de conservation », méthode de planification écorégionale qui leur permet d'établir les priorités de conservation pour l'ensemble des écorégions. En se concentrant sur les régions qui sont soumises aux plus fortes pressions humaines, la SCCN se sert de séries de données regroupées, de la technologie SIG et des commentaires de la collectivité pour repérer les lieux qui, sur le plan de la biodiversité, représentent la plus grande valeur, la plus grande menace et le plus de possibilités.

En outre, Environnement Canada, de concert avec les provinces et territoires, a mis sur pied des initiatives pour les écosystèmes qui répondent aux problèmes de régions et collectivités particulières dans l'ensemble du pays. Le Plan d'action Saint-Laurent et le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique, par exemple, se distinguent par un engagement envers une méthode basée sur les écosystèmes, des partenariats fédéral-provincial pour maximiser l'intégration et la participation des collectivités locales dans la conception et la mise en œuvre des activités.



AVANTAGES DE LA NATURALISATION URBAINE

Selon une étude récente¹, les avantages de la naturalisation urbaine comprennent :

- ♦ améliorer la salubrité de l'environnement en remettant en état des paysages détériorés;
- ♦ assurer l'habitat des oiseaux, papillons et autres insectes indigènes;
- ♦ accroître la biodiversité à l'aide des espèces végétales indigènes;
- ♦ éliminer le besoin de pesticides, d'engrais et d'herbicides chimiques;
- ♦ découvrir directement l'univers naturel et les mécanismes écologiques qui le soutiennent;
- ♦ renforcer les liens de la collectivité en suscitant un sens de la coopération et en inspirant des sentiments de fierté et de gestion.

¹ Fondation Evergreen, *Ground Work: Investigating the Need for Nature in the City*, 2000.



Ces initiatives cherchent également à renforcer la capacité de tous les participants pour prendre les meilleures décisions de gestion possibles.

De même, le gouvernement fédéral, de concert avec l'Ontario, participe depuis longtemps aux efforts de remise en état de zones détériorées dans le bassin des Grands Lacs. Le plan d'action des Grands Lacs a pour but de remettre en état 42 zones critiques à un niveau qui réponde aux attentes à la fois du gouvernement et du public. Les collectivités siègent à la table pour concevoir des plans d'action, qui doivent également être ratifiés par la voie de la consultation publique. Ce programme s'est avéré un mécanisme crucial pour faire participer les collectivités à la remise en état et à l'entretien de cet important écosystème.⁷⁷

Le Programme de réserves de la biosphère est un autre mécanisme novateur de participation des collectivités locales à des solutions globales d'aménagement des paysages. Les réserves de la biosphère sont désignées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans des régions qui arborent des modes de vie et de travail en harmonie avec la nature. Les réserves de la biosphère comprennent des aires protégées centrales, des zones tampons et des zones de coopération plus vastes, où les collectivités cherchent de nouveaux moyens d'assurer l'intégrité écologique tout en exploitant les ressources naturelles de manière durable. Ces zones de coopération constituent un modèle important pour exposer la connectivité et les solutions globales des paysages dans le cadre d'un partenariat intégral avec les collectivités locales. Le Canada compte actuellement 12 réserves de la biosphère, réparties entre sept provinces.⁷⁸

Récemment, Agriculture et Agroalimentaire Canada a annoncé le Programme de couverture végétale. Cette initiative constitue un effort national de 110 millions de dollars pour promouvoir l'occupation durable des sols et étendre la zone couverte par des fourrages vivaces et des arbres sur 1,6 million d'hectares au cours de cinq ans. Les avantages de cette initiative comprendraient d'autres modes de production économique pour les agriculteurs, la conservation des terres, l'amélioration de la gestion des herbages, la protection de la qualité de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en valeur de la biodiversité et de l'habitat.⁷⁹

8.3 PRINCIPAUX DÉFIS

Malgré la reconnaissance croissante de l'importance de la participation des collectivités à la conservation de la nature, depuis la création des parcs et des aires protégées jusqu'à la protection des habitats locaux, les résultats que nous avons obtenus dans la participation des collectivités rurales à la conservation de la nature sont jusqu'à présent, au mieux, mitigés.

L'un des principaux défis a trait à la perception. Les collectivités « 3R » en particulier ont souvent vu des initiatives de conservation aller à l'encontre de leurs intérêts, sous forme d'obstacles à l'exploitation des ressources qui apportent des avantages économiques concrets. Pourtant, grâce à leur intervention, de nombreux Canadiens des régions rurales, Autochtones ou non, ont fait preuve de leur engagement envers la conservation de la nature. C'est un engagement qui découle de la dépendance directe envers nos terres et nos eaux.

Un autre problème a trait au manque de solutions uniformes, ou d'outils normalisés, pour appuyer la participation des collectivités locales à la planification de la conservation régionale, malgré la présence de modèles importants dans l'ensemble du pays. Les collectivités et les particuliers doivent participer de manière plus effective et cohérente aux efforts de maintien de la salubrité des écosystèmes et de la remise en état de ceux qui se sont détériorés.

Une troisième difficulté a trait au rythme rapide des pressions qui s'exercent sur les paysages, surtout le long de la limite urbaine-rurale. Les citoyens n'ont pas internalisé le coût réel de leur mode de vie : quoique leur empreinte écologique s'étende bien au-delà de la limite des villes, les citoyens doivent encore assumer le coût associé à la perte de diversité et de détérioration de la qualité de l'air et de l'eau. Traduire ce coût dans la prise de décisions, et veiller à ce que ceux qui bénéficient de l'utilisation de notre capital naturel en payent également le prix, constitue une mutation qui aidera les collectivités à devenir de véritables gardiennes de leurs terres et de leurs eaux.

Les incitatifs insuffisants qui sont offerts aux collectivités et aux propriétaires fonciers privés constituent un autre obstacle à la gestion. Les incitatifs ne suffisent pas à garantir que le capital naturel, surtout sur les terres privées, soit maintenu. Les propriétaires



fonciers et les décideurs à l'échelon local se heurtent également à un manque d'information sur les valeurs écologiques régionales et sur les solutions de conservation qu'ils pourraient adopter.

8.4 RECOMMANDATIONS

Faire participer les collectivités à la planification de la conservation régionale

La Table ronde reconnaît qu'il est crucial que les collectivités participent à la planification de la conservation pour veiller à ce que les solutions de conservation offrent des avantages économiques, sociaux et écologiques. En gros, les collectivités doivent siéger à la table pour participer aux décisions qui les touchent.

Dans un premier temps, la Table ronde exhorte tous les pouvoirs publics à collaborer avec les collectivités locales et d'autres secteurs pour adopter des mesures de planification de la conservation pour des régions entières. D'après les conclusions qu'elle a déjà tirées, la Table ronde croit que l'une des régions prioritaires où il faudrait intervenir, dans l'immédiat, correspond aux paysages du Sud. Ce paysage, très fragmenté, a perdu beaucoup de son potentiel de conservation. Toutefois, les collectivités locales ont beaucoup d'occasions de devenir des gardiennes de ce paysage et de veiller à ce que les lieux prioritaires qui ne sont pas encore aménagés demeurent ainsi. Pour atteindre cet objectif, les collectivités doivent avoir l'occasion de participer véritablement aux activités de planification et de surveillance.

Le Bureau de coordination du Réseau d'évaluation et de surveillance écologique d'Environnement Canada (RÉSEÉ) offre un exemple de travaux visant à appuyer la participation de la collectivité. Le RÉSEÉ a réussi à créer et à mettre à l'essai, un modèle cohérent et un instrument normalisé qui a pour but de faire participer la population et les décideurs de la collectivité à la production et à l'utilisation de l'information environnementale, pour améliorer les décisions locales liées à la conservation et à la durabilité.

Le Réseau de surveillance communautaire du Canada, créé de concert avec la Fédération canadienne de la nature, offre des stratégies qui ont déjà été mises à l'essai et des facteurs de succès critique à appliquer à un modèle uniforme et à un instrument normalisé, établi dans les collectivités de l'ensemble du Canada. On a déjà commencé à le mettre en oeuvre et à l'appliquer dans des paysages qui concernent plusieurs collectivités. Toutefois, malgré l'intérêt manifesté par les collectivités, les responsables de la conservation, les provinces, entre autres, les projets de mise en oeuvre plus poussée de ce programme sont paralysés à cause d'un manque de ressources.

Le Programme de réserve de la biosphère est un autre mécanisme qui fait participer les collectivités à la planification, et qui contribue également à une gestion plus générale et aux initiatives de développement durable.

Le manque de financement soutenu et de soutien institutionnel a affaibli ce programme, néanmoins, laissant la plupart des réserves compter uniquement sur les bénévoles. Le renforcement des capacités de ce programme fournirait un mécanisme important qui permettrait d'encourager la conservation dans l'ensemble du pays.



Recommandation n° 9 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral accélère les efforts de conservation de lieux prioritaires dans des paysages très fragmentés au Sud, en aidant les collectivités locales à planifier et à surveiller les activités.



Recommandation n° 10 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral crée un Secrétariat canadien de la réserve de la biosphère qui serait logé au ministère de l'Environnement du Canada, pour coordonner les travaux des réserves et échanger les pratiques optimales dans l'engagement des collectivités dans la planification régionale de la conservation.



Un élément clé de la participation de la collectivité à la conservation consiste à souligner le rôle des jeunes dans les initiatives de conservation. La Table ronde croit qu'il faudrait permettre aux jeunes de participer véritablement à la planification de la conservation et aux décisions de gestion. Le gouvernement fédéral pourrait envisager la possibilité d'établir une équipe de conservation dans le cadre de sa Stratégie emploi jeunesse. Ce mécanisme permettrait aux jeunes de toutes les régions du Canada d'acquérir une expérience professionnelle tout en contribuant aux efforts de conservation déployés dans l'ensemble du pays.

Fournir des incitatifs aux propriétaires fonciers

Pour accélérer la planification de la conservation, il faut faire participer non seulement l'ensemble des collectivités mais également les propriétaires fonciers à titre individuel, qui peuvent être des acteurs cruciaux dans les paysages du Sud. Les incitatifs destinés à ces propriétaires fonciers pourraient jouer un rôle important pour encourager les mesures de gestion, allant des changements apportés aux pratiques agricoles aux dons de terres écosensibles à des organismes de conservation. Voici les mesures immédiates que le gouvernement pourrait adopter pour s'assurer que les principaux gestionnaires soient appuyés dans leurs efforts de conservation.

Fournir des incitatifs aux mesures de conservation : Les agriculteurs peuvent adopter un vaste éventail de mesures pour renforcer les écoservices sur leurs terres. Certaines de ces mesures pourraient être introduites dans le contexte de Plans environnementaux en agriculture.

Ces Plans sont au nombre de sept dans l'ensemble du pays, soit en Alberta, en Ontario, au Québec et dans chacune des provinces de l'Atlantique. Dans le cadre de ces programmes, les agriculteurs préparent de manière volontaire un Plan environnemental en agriculture qui définit les régions préoccupantes sur le plan environnemental et qui fixent les objectifs d'amélioration, souvent en échange d'un incitatif financier. Par exemple, en Ontario, les participants reçoivent un transfert de fonds qui peut atteindre

1 500 dollars par exploitation agricole pour les aider dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion. En date du 30 mai 2001, environ 20 000 familles agricoles participaient à ce programme.⁸⁰

La plupart des Plans environnementaux en agriculture sont offerts par des organismes indépendants, partout au pays, et ont été conçus en vue de répondre aux besoins des agriculteurs de chaque région. Le Cadre stratégique pour l'agriculture tente de mettre en valeur ces Plans dans le cadre de ses programmes nationaux, même si les Plans environnementaux en agriculture continuent d'être offerts par des organismes locaux.

D'autres incitatifs offerts aux agriculteurs pourraient être liés à l'adoption et à la mise en œuvre des Plans environnementaux en agriculture et leurs équivalents. Ces incitatifs pourraient également servir à intégrer ces Plans dans les plans de conservation régionaux.



Recommandation n° 11 : La Table ronde recommande qu'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, ainsi que Finances Canada, de concert avec les autorités provinciales, le cas échéant, instaurent une série d'incitatifs précis pour les propriétaires fonciers par la voie des Plans environnementaux en agriculture ou leurs équivalents. Même si ces incitatifs peuvent varier d'une province à l'autre, il faudrait accorder priorité aux éléments suivants :

- ♦ déduction pour amortissement accéléré pour l'équipement de conservation, tel que les barres de levée, les clôtures, les installations d'arrosage et de gestion du fumier;
- ♦ le partage des frais pour les améliorations apportées aux immobilisations et l'équipement lié aux objectifs de conservation;
- ♦ qualification des priorités ou avantages particuliers pour les programmes de soutien de l'agriculture, de crédits et d'assurances;
- ♦ aide technique et autres services de soutien et de vulgarisation.



Offrir des incitatifs à donner des terres écosensibles : Le Programme des dons écologiques est un autre instrument important pour encourager les propriétaires fonciers à préserver le capital naturel. Ce programme consiste à offrir des incitatifs fiscaux aux propriétaires fonciers qui donnent des terres écosensibles ou accordent des servitudes sur leurs terres à des fins de conservation. Depuis sa création en 1995, plus de 21 000 hectares de terres écosensibles ont été préservés grâce à ce programme.⁸¹

Malgré ce succès, les partisans de ce programme ont défini trois domaines qui méritent l'attention du gouvernement fédéral pour réaliser le plein potentiel du Programme des dons écologiques et pour permettre à tous les Canadiens de participer :

- ◆ *Permettre que des reçus aux fins de l'impôt soient émis pour des dons qui font partie de ventes inférieures au taux du marché ou des ventes d'aubaines* : Bon nombre de terres privées qui revêtent une importance écologique au Canada se trouvent dans des paysages exploités. Les propriétaires de ces terres ne peuvent bien souvent pas se permettre de donner cette terre tout simplement, mais sont désireux de la vendre à un organisme caritatif de conservation pour une somme nettement inférieure à sa valeur marchande et à recevoir un reçu d'impôt pour la partie de la terre ainsi donnée (c.-à-d., la différence entre le prix d'achat et la valeur marchande du terrain). Toutefois, la définition reconnue d'un don est un transfert volontaire d'un bien qui appartient à un donateur, en échange duquel aucun avantage n'est accordé au donateur. Un reçu ne peut être émis pour la part donnée d'une vente au rabais d'une propriété parce que l'ensemble de la transaction est considéré comme une vente, et non comme un don.
- ◆ *Réduire à néant l'impôt sur les plus-values pour des dons écologiques* : En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, toute attribution de terre, que ce soit par donation ou par vente, est considérée comme ayant été faite à la juste valeur marchande, sans que la moindre augmentation de valeur ne soit ensuite imposée comme plus-value. Les propriétaires fonciers qui font don de leur terre sont imposés en conséquence sur la plus-value conceptuelle, même s'ils n'ont pas véritablement reçu ce revenu. Quoique



UNE COLLECTIVITÉ DURABLE : OKOTOKS, EN ALBERTA

En 1998, la collectivité d'Okotoks a reconnu que son plan directeur devrait respecter la capacité biologique de son bassin hydrographique, plutôt que de continuer à toujours pousser plus loin les limites environnementales de la croissance¹. Cette collectivité a mis sur pied un plan de développement durable qui reflète les principaux objectifs de sa population : préserver leur mode de vie rural et susciter le respect de l'environnement.

La ville a surtout tenté de créer un équilibre entre les débouchés économiques, la prise de conscience sociale et la gestion de l'environnement, et elle a également regardé au delà des frontières municipales traditionnelles pour adopter une optique régionale de l'écosystème. Un objectif essentiel du plan consiste à vivre dans le cadre de la capacité biologique du bassin hydrographique de la rivière Sheep. Ce plan tente également de protéger la zone de transition urbaine-rurale pour s'assurer que les valeurs esthétiques soient maintenues et que la ville ne devienne pas une ville-dortoir de Calgary. Les partenariats avec plusieurs organismes gouvernementaux, universitaires et communautaires ont joué un rôle crucial dans la réussite de ce plan.

Source: Fédération canadienne des municipalités, Collectivités durables, Okotoks, étude de cas de l'Alberta, publiée à l'adresse suivante : www.nrcan.gc.ca/media/newsreleases/2000/200027a_e.htm.

- des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu aient partiellement réglé ce problème, cela demeure un obstacle à la conservation. L'élimination de l'impôt sur les plus-values pour les dons écologiques, inciterait un plus grand nombre de propriétaires de terres écosensibles à donner le titre ou la servitude de conservation à un organisme de conservation.
- ◆ *Étendre le programme aux terres faisant partie de l'inventaire* : L'attribution de terres détenues comme inventaire est source de profit plutôt que de plus-value (parce que ce n'est pas une « immobilisation »), dont 100 p. 100 est considéré comme du revenu à des fins d'impôt sur le revenu. Ces terres ne sont pas admissibles à des avantages fiscaux en vertu du



Programme des dons écologiques, qui ne s'applique qu'aux plus-values associées aux dons écologiques. Comme le programme a pour but d'offrir des incitatifs pour protéger des aires revêtant une importance écologique, il devrait s'appliquer à tous les particuliers et entreprises qui possèdent des terres admissibles, quel que soit le mode de tenure de la terre. L'expansion du programme aux terres détenues comme inventaire favoriserait la conservation de zones telles que la moraine des crêtes de Oak, où certaines terres écosensibles font partie de l'inventaire des entreprises d'aménagement.

En décembre 2002, Finances Canada a publié des modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu qui semblent avoir réglé la question de ventes d'aubaines. Les modifications au paragraphe 118.1 ont consisté à ajouter des paragraphes pour clarifier les circonstances dans lesquelles un transfert de propriété sera considéré comme un don, que le donateur ait le droit de recevoir un avantage pour cette propriété ou non. Le nouveau paragraphe 30 de l'article 248 prévoit un « montant admissible » du don, défini comme la somme selon laquelle la juste valeur marchande de la propriété, qui fait l'objet du don, dépasse la somme de l'avantage relatif au don, le cas échéant.⁸²

Ces modifications proposées, qui doivent encore être peaufinées dans la Loi, semblent avoir ouvert la voie à des transactions moitié vente, moitié don pour



Recommandation n° 12 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral renforce le Programme des dons écologiques pour inciter davantage les propriétaires fonciers privés à préserver des terres écosensibles. Ces améliorations comprendraient :

- ♦ l'élimination du reste de l'impôt sur les plus-values pour les dons de terres écosensibles et les servitudes;
- ♦ l'inclusion de dons de terres présentant un intérêt écologique qui appartiennent à des sociétés ou à des particuliers dans le cadre de l'inventaire de leurs activités.

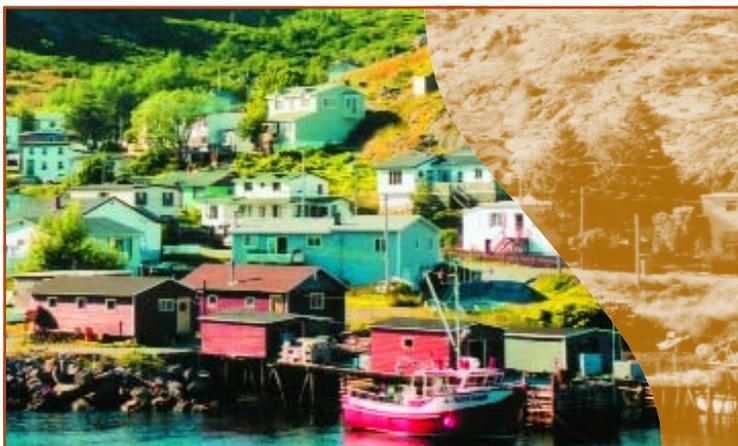
préserver des terres, du fait que la différence entre le prix d'achat et la valeur marchande devrait être considérée comme un « montant admissible » à des fins de reçus de charité. Si l'on part de l'hypothèse qui précède, un nouvel instrument important a été introduit pour encourager les propriétaires fonciers privés à préserver leurs terres écosensibles, mais il demeure certains obstacles pour réaliser le plein potentiel du Programme des dons écologiques.

Augmenter les avantages de la conservation pour les collectivités locales

Tel que mentionné précédemment dans le présent rapport, de nouveaux mécanismes s'imposent pour veiller à ce que les collectivités locales bénéficient de la conservation. Si l'on fait participer des collectivités à la conservation par des mesures immédiates telles que la planification et des incitatifs, des mesures à plus long terme s'imposent pour que les collectivités bénéficient de certains avantages qui profiteront également aux générations futures.

Le tourisme est un moyen de permettre aux collectivités « 3R » de maximiser les avantages économiques de la vie près des aires protégées. Les stratégies touristiques sont généralement basées sur les connaissances locales et sur la culture, l'histoire et l'écologie particulières du paysage protégé.

Un comité consultatif formé par le ministre du Patrimoine canadien en 1996, par exemple, a recommandé l'élaboration



d'une stratégie de tourisme patrimonial pour l'ensemble de la région de Banff et de la vallée de la Bow. Les offices du tourisme de Banff et du Lac Louise ont, par la suite, formé un groupe de travail sur le patrimoine composé de représentants de haut niveau des secteurs public et privé. La stratégie qui en résulte a pour but :

- ♦ de sensibiliser tous les visiteurs au fait qu'ils se trouvent dans un parc national en leur faisant mieux apprécier et comprendre l'écologie, l'histoire et la culture du Parc national de la région de Banff et de la vallée de la Bow;
- ♦ de favoriser et de développer les débouchés, les produits et services conformément aux valeurs patrimoniales;
- ♦ d'encourager les initiatives de gestion environnementale, dont dépend le tourisme patrimonial durable;
- ♦ de renforcer les programmes d'accréditation, de formation et d'orientation des employés qui ont trait au partage de la compréhension du patrimoine avec les visiteurs.

À titre de l'un des partenaires les plus importants de cette stratégie, Parcs Canada a accepté de collaborer avec l'industrie touristique pour commercialiser les expériences patrimoniales de haute qualité, et pour se servir de sa capacité de communication pour promouvoir le patrimoine auprès des visiteurs du parc. Il a accepté également, d'inclure la stratégie de tourisme patrimonial dans le cadre du plan de gestion du Parc national de Banff pour 1997-2002.

D'autres collectivités « portes d'entrée » pourraient recourir à de pareilles stratégies. Toutefois, il n'existe actuellement aucun cadre national pour appuyer le développement ou la promotion de ces stratégies.

Trouver de l'aide à la prise de décisions et à l'acquisition de connaissances

Les collectivités agricoles et d'autres collectivités « 3R » comptaient, par tradition, sur la richesse de leurs ressources naturelles et sur leur productivité agricole pour maintenir leur qualité de vie. Or, plusieurs facteurs ont modifié de manière spectaculaire ces collectivités et posent des défis majeurs pour leur durabilité à long terme.

Ces collectivités ont besoin d'outils pour surveiller les écosystèmes dont elles dépendent et pour prendre des décisions qui soient favorables à leur bien-être économique, environnemental et social à long terme. Cela s'applique également aux collectivités qui dépendent des ressources, qui envisageront peut-être des initiatives de conservation comme allant à l'encontre de leurs intérêts, et aux nouvelles collectivités « portes d'entrée » qui attirent des gens qui décident d'aller s'installer dans une localité à cause de la proximité de la nature.

Les collectivités « portes d'entrée », proches des nouveaux parcs, connaissent souvent des changements rapides dans leur structure économique, à cause de l'expansion des installations et services touristiques qui s'impose pour répondre à la demande croissante. La gestion de la croissance est donc un gros enjeu pour ces collectivités.

Une bonne manière de créer des systèmes d'aide à la prise de décisions pour la conservation de la nature dans les collectivités « 3R » et « portes d'entrée » consiste à intégrer davantage ces systèmes dans les programmes existants de soutien rural tel que l'Initiative relative au développement durable des collectivités. Lancée dans le cadre du programme GéoConnections de Ressources naturelles Canada, cette initiative a pour but de renforcer les capacités des petites collectivités aux fins de poursuivre le développement durable, en se servant de l'information géographique mise à la disposition des Canadiens sur Internet ou autrement.



Recommandation n° 13 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral, avec des partenaires tels que l'Association de l'industrie touristique du Canada, élabore une stratégie nationale du tourisme durable pour renforcer les avantages économiques associés aux aires protégées pour les collectivités locales.



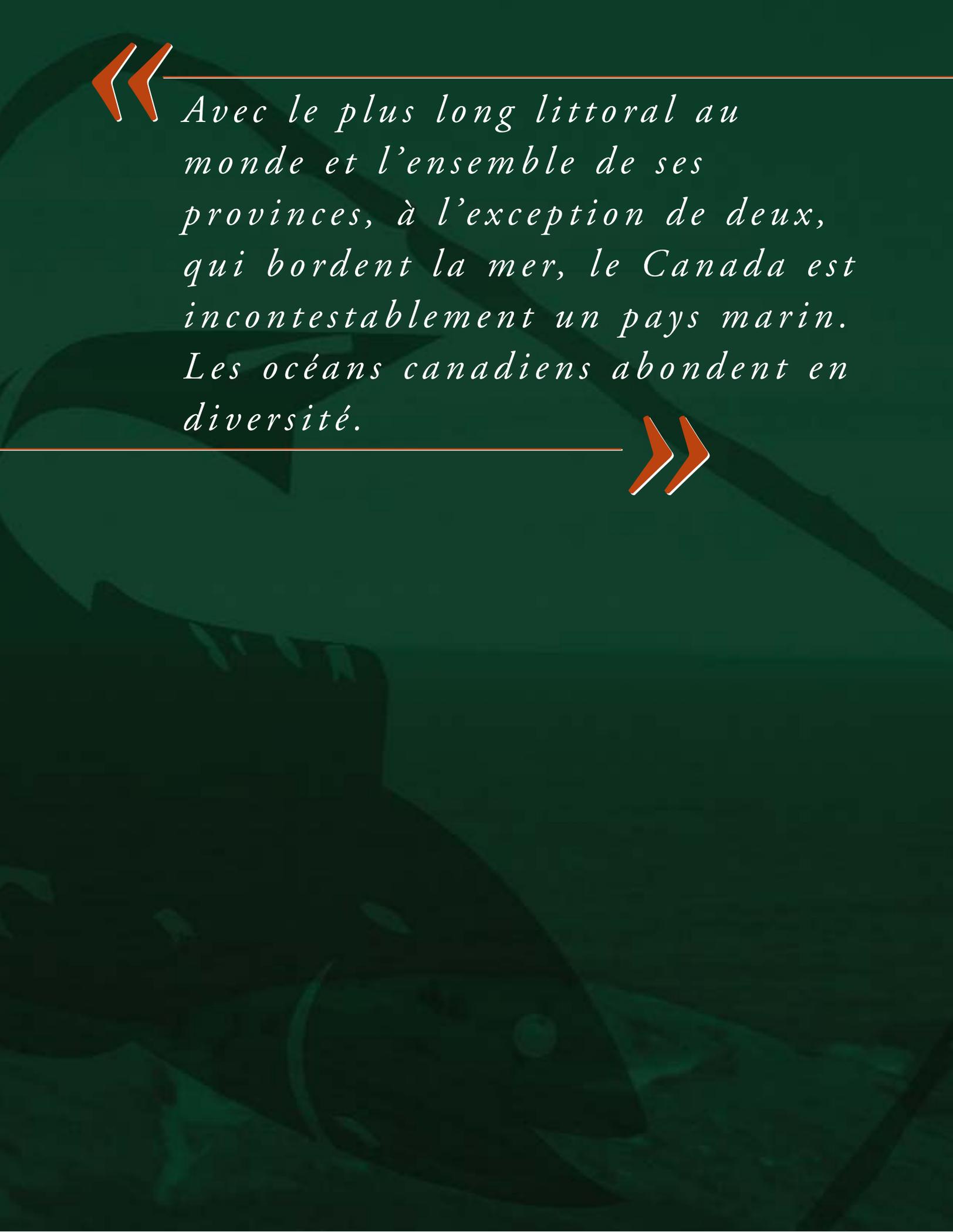
Recommandation n° 14 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres organismes, investisse dans la création de systèmes de soutien à la prise de décisions qui soient informatisés et basés sur le SIG, qui puissent être utilisés par les « 3R » et d'autres collectivités dans la planification sociale et économique, ainsi que dans la planification de la conservation et du développement communautaire. La Table ronde formule deux autres recommandations : 1) que le programme GéoConnections de Ressources naturelles Canada soit renouvelé et que l'Initiative des collectivités durables soit prolongée; 2) que cette Initiative des collectivités durables, ainsi prolongée, comprenne le pilotage de l'utilisation de ces systèmes de soutien à la prise de décisions dans dix autres localités « 3R » par an.

Les outils SIG d'aide à la prise de décisions sont un élément important de la capacité d'une collectivité de planifier de manière proactive la conservation, mais ils ne sont qu'une partie de la réponse. Les collectivités « 3R » ont également besoin d'outils d'aide à la prise de décisions sociales et économiques pour véritablement mettre en œuvre des programmes de durabilité. La Table ronde n'a pas défini une série complète d'outils d'aide à la prise de décisions sociales et économiques. Toutefois, elle recommande certes que l'on pousse plus loin les travaux dans ce domaine.



Conservation des écosystèmes marins



The background features a dark green, textured illustration. In the lower half, a large fish is depicted in profile, swimming towards the right. Above the fish, a diver is visible, also swimming towards the right. The overall scene is set in an underwater environment with faint outlines of bubbles and light rays.

Avec le plus long littoral au monde et l'ensemble de ses provinces, à l'exception de deux, qui bordent la mer, le Canada est incontestablement un pays marin. Les océans canadiens abondent en diversité.

Avec le plus long littoral au monde et l'ensemble de ses provinces, à l'exception de deux, qui bordent la mer, le Canada est incontestablement un pays marin. Les océans canadiens abondent en diversité, du fond marin avec ses montagnes, ses canyons sous-marins et ses dépôts sédimentaires jusqu'aux zones côtières qui constituent une transition vitale entre mer et terre.

POURTANT

, les écosystèmes marins du Canada sont soumis à des pressions croissantes. La pêche et le transport, ainsi que les principales activités dans les eaux marines et côtières, sont assortis d'autres pressions relatives au développement. Les résultats sont manifestes : les habitats marins ont été modifiés de manière spectaculaire par la surpêche, l'introduction d'espèces exotiques, des sources terrestres de pollution et les dommages physiques causés par les chalutiers, l'exploration pétrolière et gazière et l'infrastructure sous-marine, comme les câbles, les lignes de transmission électriques et les pipelines. En outre, l'impact du changement climatique, sur les courants océaniques et sur la fonte des glaces de l'océan Arctique, est source de toute une nouvelle série d'inquiétudes.

Les modes de conservation des écosystèmes terrestres et marins présentent de nombreuses similitudes. Les principes de la biologie de la conservation analysés au chapitre 3, par exemple, semblent s'appliquer aussi bien à la protection de la biodiversité dans les océans que sur terre. En fait, les chercheurs explorent, de plus en plus, des stratégies pour éviter la perte de biodiversité dans les écosystèmes marins et pour protéger les principaux couloirs qu'empruntent les espèces migratrices.

L'une des principales différences entre les modes de conservation marine et terrestre est toutefois le rôle du gouvernement fédéral. Ce dernier est le principal organisme de réglementation et de gestion des océans, tandis que les provinces et les territoires sont maîtres du progrès de la conservation de l'environnement terrestre. Toutefois, les niveaux provinciaux et territoriaux de gouvernement doivent également contribuer à faire progresser la gestion intégrée des océans.

9.1 NOUVEAUX OUTILS POUR LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Les Zones de protection marines (ZPM) constituent un volet important d'un nouveau mode de conservation marine qui tient compte du fonctionnement des écosystèmes marins ainsi que du rôle des espèces dans ces écosystèmes, leurs besoins en habitat et leur interaction.⁸³ Le terme « zone de protection marine » peut s'appliquer à un vaste éventail de désignations officielles qui assurent la protection juridique à long terme du fond de la mer, de la colonne d'eau, des végétaux et des animaux, ainsi que de leurs habitats. Les ZPM varient en taille et en degré de protection, allant de réserves complètement fermées à toute exploitation non rationnelle, aux zones polyvalentes qui permettent les utilisations humaines compatibles avec les objectifs de conservation des ZPM.

Divers programmes fédéraux complémentaires existent pour la création des ZPM. La *Loi sur les océans* (1997), administrée par Pêches et Océans Canada, prévoit la création de ZPM pour protéger et conserver les ressources halieutiques commerciales et non commerciales ainsi que leurs habitats, les espèces marines en danger et menacées et leurs habitats, les habitats uniques, les zones marines à forte productivité ou biodiversité et tout autre habitat ou ressource marine qui a besoin d'une protection particulière.

Avant qu'une zone ne puisse être désignée comme ZPM, elle doit d'abord être identifiée comme « zone d'intérêt ». La première ZPM de la *Loi sur les océans du Canada* a été désignée en mars 2003, douze autres zones d'intérêt ayant été identifiées. Les ZPM de la *Loi sur les océans* sont désignées par règlement et ne



sont donc pas nécessairement désignées à perpétuité. Les activités de divers types seront autorisées à condition qu'elles respectent les objectifs de conservation énoncés dans le plan de gestion du site, qui est dressé par Pêches et Océans Canada de concert avec les secteurs intéressés. En outre, aucun processus d'examen parlementaire des plans de gestion des ZPM ou des modifications à ces plans n'est prévu.

Parcs Canada administre la *Loi sur le réseau des aires marines nationales de conservation* du Canada, adoptée en juin 2002. Les Aires marines nationales de conservation (AMNC) sont créées en vue de protéger et de conserver de manière permanente les zones marines représentatives des 29 régions naturelles marines du Canada dans les trois océans et les Grands Lacs, ainsi que pour permettre au public de mieux comprendre et apprécier le patrimoine marin du Canada et d'en profiter. Les AMNC sont des ZPM polyvalentes qui comportent, à la fois, des zones entièrement protégées et d'autres destinées à une utilisation écologiquement durable, mais sans exploration et extraction de ressources non renouvelables, ni déversement dans les océans. La création d'une AMNC et l'élaboration de plans de gestion pour chaque site exigent une consultation complète. Les plans de gestion sont déposés au Parlement et les sites sont créés par décret, soumis à un examen parlementaire. Quant aux AMNC, à l'instar des parcs nationaux, elles sont créées à perpétuité.

Deux autres lois fédérales, administrées par le Service canadien de la faune (Environnement Canada), protègent la faune et l'habitat marin important à l'échelon national : la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, qui prévoit la création de réserves marines d'espèces sauvages (RMES) dans les océans canadiens à l'extérieur de la limite de 12 milles et de réserves nationales de faune à l'intérieur de la limite de 12 milles; la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, qui prévoit la création de refuges d'oiseaux migrateurs.

Quoique les ZPM soient très prometteuses, les progrès accomplis dans la création d'un réseau représentatif au Canada ont été lents. Plus de 150 ZPM ont été créées à l'aide de divers outils législatifs, mais la plupart sont restreintes et offrent une protection très limitée de l'environnement marin. Trois sites seulement, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, la réserve de parc

national Pacific Rim et le parc marin national Fathom Five dans la baie Georgienne, respectent les normes minimales de protection établies par les organismes internationaux de conservation.

D'autres changements apportés à la gestion des océans au Canada, comportent la mise au point d'un nouveau mode de gestion des pêches qui repose sur une compréhension plus raffinée du rôle de l'habitat et des écosystèmes et qui vient supplanter l'ancien mode de gestion basé sur une seule espèce. On observe ce nouveau mode écosystémique dans la multiplication des plans de gestion intégrée des pêches, le recours à des pratiques et des engins de pêche plus sélectifs, et la collecte de données de référence.

Un autre instrument qui prend une importance croissante est la planification et la gestion intégrées. La *Loi sur les océans du Canada* a été adoptée avec un mandat explicite de mettre en œuvre une approche intégrée de la gestion des océans. La gestion intégrée signifie une combinaison de politiques et de programmes visant à renforcer la coordination et la planification entre les organismes et les acteurs qui participent à la gestion marine.

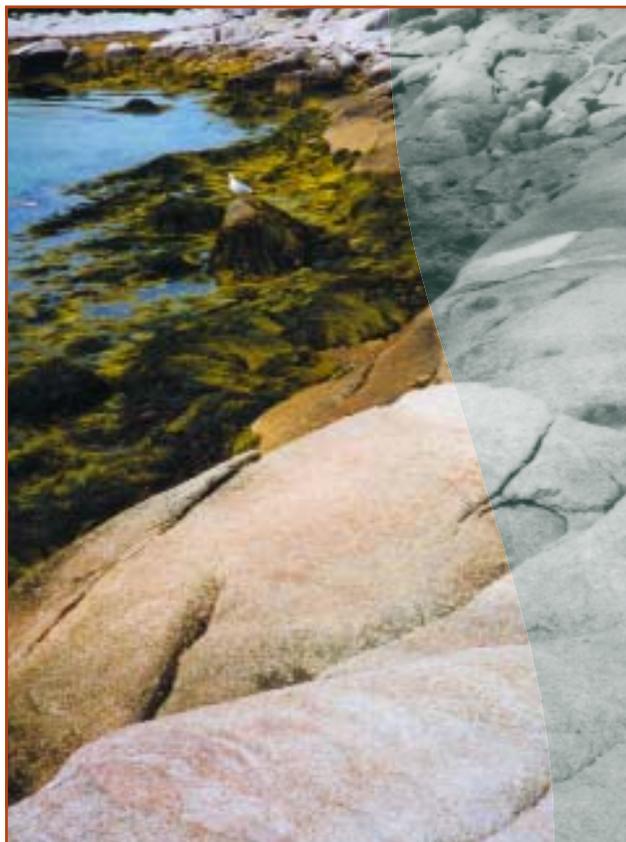
La Stratégie sur les océans du Canada définit la vision, les principes et les objectifs stratégiques de la gestion des océans au Canada. Par cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engage à entreprendre un vaste éventail d'activités telles que :

- ♦ intégrer les connaissances scientifiques et écologiques traditionnelles pour nous faire mieux comprendre les écosystèmes marins;
- ♦ réduire la pollution marine;
- ♦ élaborer une stratégie pour la création d'un réseau national de ZPM;
- ♦ promouvoir la création d'un système de rapports sur « l'état des océans »;
- ♦ créer et mettre en œuvre un cadre stratégique et opérationnel pour améliorer la qualité de l'environnement marin;
- ♦ recourir à la gestion intégrée pour résoudre les conflits et gérer les activités humaines dans les régions océaniques où de multiples intérêts sont en jeu;
- ♦ promouvoir la gestion et la sensibilisation du public;



- ◆ soutenir la mise en oeuvre du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre;
- ◆ examiner les régimes réglementaires pour assurer une véritable protection de l'environnement et simplifier les règlements;
- ◆ élaborer un cadre pour la création d'un Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine marine, aux fins de régler des questions prioritaires telles que le déversement des eaux de ballast et l'introduction d'espèces exotiques;
- ◆ aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour développer de manière durable leurs ressources marines et leurs océans;
- ◆ promouvoir la collaboration internationale pour protéger les pêcheries et les ressources océaniques partagées au niveau mondial.

Un autre aspect essentiel du programme a trait à l'engagement de respecter les besoins nouveaux des collectivités qui s'efforcent de devenir plus durables.



9.2 PRINCIPAUX DÉFIS

Voici l'un des principaux obstacles au progrès de la conservation marine au Canada : les responsabilités de protection de l'habitat marin sont fortement fragmentées et dispersées entre divers organismes et secteurs de compétence. Ne serait-ce qu'au sein du gouvernement fédéral, on compte plus de 35 lois et au moins 25 organismes qui s'occupent de gestion marine. En outre, quoique le gouvernement fédéral ait la compétence suprême sur les océans et le plateau continental, le gouvernement fédéral et les provinces et territoires se partagent la compétence pour certaines parties de la zone côtière. Cela a entraîné de la confusion, un dédoublement d'efforts et de gros retards dans la prise de décisions qui touchent les utilisateurs des océans.

Le gouvernement fédéral souffre également d'un manque de coordination. Quoique la *Loi sur les océans* confère à Pêches et Océans Canada le pouvoir de coordonner les efforts des trois organismes fédéraux qui peuvent créer des ZPM, soit Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement Canada, les ZPM ne font l'objet d'aucune approche globale de la part du gouvernement fédéral. Pêches et Océans Canada a opté pour une solution d'apprentissage par la pratique pour ce qui concerne les ZPM de la *Loi sur les océans*, en sélectionnant une série de sites pilotes pour les ZPM de la *Loi sur les océans* le long des côtes du Canada. Parcs Canada a mis au point un plan de systèmes basé sur 29 régions marines, mais n'a sélectionné aucun site précis pour l'ensemble d'entre eux, et Environnement Canada doit encore sélectionner les sites qui viendraient compléter son système marin de réserves nationales de faune et de réserves marines d'espèces sauvages. Ce manque de coordination d'un plan national pour les ZPM a été source d'incertitude parmi les utilisateurs des ressources, incertitude qui s'est, dans certains cas, traduite par la peur et par un soutien moins grand pour les initiatives de conservation.

Une troisième difficulté de taille est notre connaissance limitée des océans par rapport à ce que l'on sait de la terre. Par exemple, les décideurs ont des connaissances extrêmement limitées sur le fond marin et sur l'habitat qu'il offre aux espèces essentielles. En gros, nous n'en savons pas assez sur la topographie sous-marine d'habitats marins importants pour pouvoir bien les gérer.



En général, le fond des océans du Canada n'a fait l'objet de relevés cartographiques qu'à une échelle très approximative et, même si la gestion des écosystèmes exige une compréhension des réseaux trophiques marins, nombre de liens entre les espèces marines ne sont pas bien compris.

9.3 RECOMMANDATIONS

Accélérer le développement d'un réseau national de ZPM

La Table ronde recommande que l'on prenne immédiatement des mesures pour accélérer le développement d'un réseau national de ZPM, conformément aux engagements pris par le gouvernement fédéral lors du Sommet mondial du développement durable de 2002.

Tel que décrit précédemment, les efforts de création de ZPM ont beaucoup de retard par rapport aux efforts similaires sur la terre. Pourtant, nos écosystèmes marins sont soumis à des pressions croissantes de diverses sources, allant du changement climatique et des sources terrestres de pollution marine à une croissance exponentielle de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières. La planification de la conservation pour les écosystèmes marins doit être échelonnée. Comme avec l'expérience terrestre, la planification de la conservation marine doit se faire en même temps que les décisions de développement, ou avant, pendant que cela est encore possible.

Le Canada offre beaucoup de potentiel pour la création d'un réseau national de ZPM qui contribuerait grandement à protéger le capital naturel que contiennent nos océans. La nature complémentaire des programmes de ZPM de Parcs Canada, d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada, et la coordination croissante entre ces trois organismes, devraient faciliter le développement d'un tel réseau. La coopération avec les ONG et les utilisateurs de ressources, entre autres, est tout aussi cruciale. Une initiative de sélection de zones qui ont une grande valeur sur le plan de la conservation et de la création de zones de protection marine contribuerait grandement à protéger le capital naturel que contiennent nos océans.



Recommandation n° 15 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral élabore une stratégie globale pour achever le réseau des ZPM d'ici à 2003.

La Table ronde recommande également que le gouvernement fédéral dresse des plans globaux pour la création de ZPM dans chaque région marine du Canada : pour la côte du Pacifique d'ici à 2003, de l'Atlantique d'ici à 2004 et de l'Arctique d'ici à 2005. Ces plans devraient reposer sur la définition d'aires qui ont une grande valeur de conservation dans chaque région.

Enfin, la Table ronde recommande que les organismes fédéraux dotés de programmes de ZPM adoptent les objectifs suivants :

- ◆ cinq nouvelles ZPM en vertu de la Loi sur les océans d'ici à 2004 et dix autres emplacements d'ici à 2010;
- ◆ cinq nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici à 2007 et dix autres emplacements d'ici à 2010;
- ◆ cinq nouvelles réserves nationales de faune ou réserves marines d'espèces sauvages d'ici à 2007.

Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada

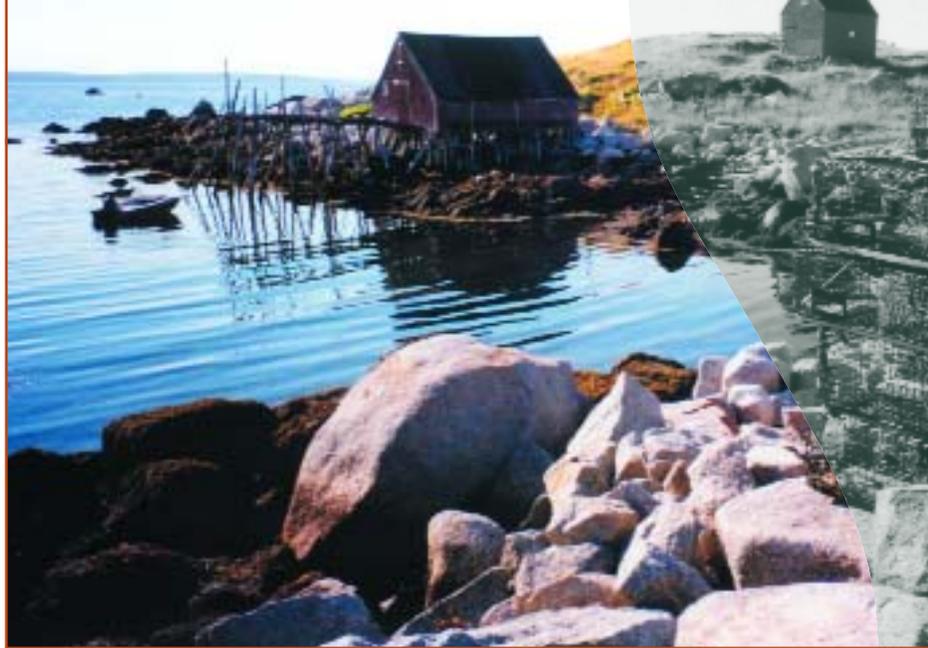
Une autre étape immédiate pour faire progresser la conservation sur le plan marin au Canada consiste à stimuler les efforts de mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada. La Loi sur les océans du Canada a été conçue explicitement pour répondre aux besoins d'un mode global de gestion des diverses utilisations des océans du pays. La Loi réclamait la mise au point d'un mode de gestion des océans qui soit incarné dans la Stratégie sur les océans du Canada, stratégie basée sur les principes de la gestion des écosystèmes, de la durabilité, de la gestion intégrée et de précaution.

Un élément clé de cette stratégie est son programme de gestion intégrée, processus global de planification



et de gestion qui tente de minimiser les conflits entre les divers utilisateurs des océans. Ce processus novateur encourage la collaboration entre les diverses parties tout en respectant les pouvoirs législatifs et réglementaires. Il est de plus en plus prouvé que la gestion intégrée des ressources est déterminante pour concilier les exigences concurrentes pour des habitats marins de plus en plus fragmentés.

Le programme de gestion intégrée est une contrepartie cruciale pour le cadre de planification de la conservation exposé, dans les autres chapitres du présent rapport, et présente l'avantage supplémentaire que la Loi sur les océans offre un cadre institutionnel et un mandat juridique pour cette approche. Face à l'importance de cette approche pour concrétiser une conservation significative et durable dans l'écosystème marin, le gouvernement fédéral devrait fournir des ressources adéquates pour accélérer la mise en œuvre de la Loi sur les océans et des programmes qui en découlent.



d'information pour brosser un tableau complet de l'écosystème, allant des données sur l'habitat crucial pour certaines espèces de poissons à l'information sur la migration des baleines et les éponges et coraux qui vivent en eau profonde. L'information sur l'environnement marin qui provient des collectivités locales et autochtones, de l'industrie et d'autres secteurs de la société canadienne doit être recueillie et intégrée pour être utilisée dans la planification de la gestion des océans.

Un outil important pour la collecte de certains de ces renseignements est l'analyse multispectrale du fond marin. SeaMap, projet de programme interministériel fédéral qui recourt à ce type d'analyse, fournirait de l'information pratique sur les habitats océaniques. La résolution visuelle de l'information recueillie par SeaMap, par exemple, permettrait aux pêcheurs de draguer le fond de l'océan dans des zones qui contiennent des ressources marines (p. ex., pétoncles) tout en échappant aux préoccupations importantes pour la biodiversité (p. ex., coraux, éponges). L'analyse multispectrale fournirait également de l'information essentielle pour localiser les pipelines, les câbles et l'infrastructure pétrolière et gazière en mer et pourrait servir dans l'avenir à sélectionner des sites d'exploitation minière en mer.

SeaMap, qui est en cours de développement par la voie de consultations pancanadiennes pour définir les priorités de localisation régionale et nationale, fournirait également de l'information très précieuse pour les décisions de gestion concernant l'occupation conflictuelle des sols sur les territoires ou dans l'écosystème marin au large du Canada.



Recommandation n° 16 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral affecte 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre la Stratégie sur les océans du Canada. Cela permettrait à Pêches et Océans Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'accélérer l'application de méthodes de gestion intégrée dans l'ensemble du pays et la création d'un réseau de zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans.

Multiplier l'information disponible pour la prise de décision

La planification de la gestion intégrée exige de l'information détaillée et produite en temps voulu sur les écosystèmes marins. Il faut recueillir bien des types





Recommandation n° 17 : La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral affecte 50 millions de dollars sur cinq ans pour :

- ♦ financer le programme SeaMap dans le cadre des efforts de création d'une base de données nationale multidisciplinaire intégrée qui formerait l'assise de la prise de décisions en matière de conservation et de gestion marine au Canada;
- ♦ cerner les lacunes de la formation, recueillir de nouveaux renseignements et mener d'autres recherches de concert avec le Réseau de recherche national sur la gestion des océans.

La Table ronde recommande également que Pêches et Océans Canada prenne la tête des opérations dans la production d'un rapport quinquennal sur l'état des océans au Canada.

Si l'on consolidait l'information provenant de diverses sources dans un rapport national périodique sur les tendances des océans, les décideurs de tous niveaux obtiendraient l'information dont ils ont tant besoin pour déterminer si la salubrité des écosystèmes

marins du pays s'améliore ou se détériore. Or, aucun rapport de ce type n'est actuellement produit au Canada.

Susciter l'innovation

Alors que Pêches et Océans Canada et d'autres ministères commencent à mettre en œuvre la Stratégie des océans, la Table ronde recommande qu'ils recherchent des moyens de favoriser l'innovation au sein du secteur marin. Il s'agit, entre autres, d'encourager l'utilisation de nouvelles technologies pour préserver et mettre en valeur l'intégrité écologique de notre environnement marin, ainsi que de rechercher de nouveaux débouchés économiques durables dans l'environnement marin. Des outils novateurs s'imposent pour soutenir la gestion durable de l'écosystème marin dans l'avenir.

9.4 SOMMAIRE

Les écosystèmes marins, malgré leur importance pour le Canada, tant sur le plan environnemental qu'économique, n'ont pas encore bénéficié d'autant d'attention sur le plan de la conservation que les systèmes terrestres. La Table ronde croit que des mesures s'imposent dans l'immédiat pour maintenir la salubrité de nos mers. Des mesures immédiates, telles que la création d'un réseau national de ZPM et la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada sont cruciales pour assurer leur salubrité et celle des collectivités dont la subsistance dépend de la mer.

Mise en œuvre
d'un **cadre d'action**
national





Les progrès dans le respect des engagements sur le terrain ont été lents. Des nouvelles approches sont cruciales si l'on veut préserver le capital naturel dont notre économie et notre qualité de vie dépendent.



Chapitre 10

Au cours des 20 dernières années, les gouvernements canadiens ont pris une série d'engagements individuels et collectifs pour préserver la nature (voir le chapitre 4). Pourtant, les progrès dans le respect de ces engagements sur le terrain ont été lents. En outre, nous savons que de nouvelles approches sont cruciales si l'on veut préserver le capital naturel dont notre économie et notre qualité de vie dépendent.

DANS les premiers chapitres du présent rapport, la Table ronde a exposé une série de mesures précises que les gouvernements devraient adopter pour accélérer les efforts de conservation dans quatre domaines essentiels : planification de la conservation au niveau des vastes paysages, partenariats avec l'industrie, gestion communautaire et gestion intégrée des écosystèmes marins.

En même temps, la Table ronde reconnaît la nécessité de surmonter des obstacles majeurs à la conservation si le Canada veut se positionner comme leader mondial dans les solutions de conservation d'ici à 2010. Et surtout peut-être, de nouvelles ententes institutionnelles s'imposent pour permettre à tous les pouvoirs publics, fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones, de collaborer pour élaborer et mettre en œuvre une nouvelle vision de la conservation au Canada.

De même, un regain d'efforts s'impose à tous les ordres de gouvernement pour favoriser les investissements dans le capital naturel et créer les outils nécessaires pour tenir compte de la valeur économique d'écosystèmes sains dans la prise de décisions.

Le présent chapitre énonce une série de recommandations supplémentaires qui semblent essentielles à la Table ronde pour préserver notre capital naturel et mettre en œuvre une nouvelle vision de la conservation au Canada.

10.1 RECOMMANDATIONS

Respecter les engagements actuels

La Table ronde a demandé aux gouvernements de réaffirmer et de renouveler leurs efforts collectifs de conservation de la nature au Canada.

Dans un premier temps, les gouvernements doivent respecter leurs engagements actuels au chapitre de la conservation, en achevant les systèmes de zones protégées dans les environnements terrestres et marins et en mettant en œuvre les principes et les priorités particulières énoncés dans la Stratégie de la biodiversité du Canada, cadre important qui existe actuellement pour la coopération intergouvernementale en matière de conservation de la nature.

Ces engagements sont la pierre angulaire de la salubrité à long terme de l'environnement et, à ce titre, sont indispensables à toute stratégie de conservation qui se veut efficace au Canada. Toutefois, les ministères et organismes chargés de créer des aires protégées n'ont pas les ressources nécessaires pour respecter leurs engagements en matière de conservation, sans parler d'envisager de nouveaux engagements qui reflètent notre nouvelle compréhension des besoins en conservation. Tous les ordres de gouvernement doivent faire de nouveaux investissements importants pour respecter les engagements existants et poser les jalons d'une nouvelle génération d'objectifs de conservation.





Recommandation n° 18 : Pour veiller à ce que les priorités et les engagements fédéraux en matière de conservation soient respectés, la Table ronde recommande que le gouvernement fédéral octroie au cours des cinq prochaines années :

- ♦ 300 millions de dollars à Parcs Canada pour les nouveaux parcs et le maintien de l'intégrité écologique des parcs existants;
- ♦ 175 millions de dollars à Environnement Canada pour renforcer sensiblement le réseau des réserves nationales de faune et les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, surtout dans le Nord.

La Table ronde recommande également que, pour veiller à ce que les nouvelles ressources soient exploitées de la manière la plus efficace et intégrée possible, les ministères en question collaborent avec Pêches et Océans Canada pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie fédérale des aires protégées qui soit plus intégrée.

Dans un premier temps, la Table ronde recommande que le gouvernement fédéral affecte des ressources pour respecter ses engagements au cours des cinq prochaines années, en reconnaissant que les ministères auront peut-être également besoin du financement courant pour maintenir les programmes prioritaires de conservation et pour planifier l'avenir. Beaucoup de ces fonds ont déjà été réclamés par certains ministères.

La Table ronde croit que l'annonce de nouvelles ressources stables sera indispensable pour tenir compte des priorités immédiates énoncées dans le présent rapport, ainsi que pour prendre les premières mesures de concrétisation de la nouvelle vision de la conservation de la Table ronde. Le budget fédéral de février 2003 et une annonce subséquente faite en mars, prévoient au total 218 millions de dollars de nouveau financement au cours des cinq prochaines années pour la création de parcs et le maintien de l'intégrité écologique des parcs existants. En outre, un financement

d'exploitation de 54 millions de dollars par an sera octroyé à compter de 2008. Quoique cet investissement soit inférieur à ce qu'a recommandé la Commission sur l'intégrité écologique, de tels engagements récents marquent un point de départ important.

En même temps, la Table ronde reconnaît que de nouveaux fonds ne sont pas une solution à long terme, et s'attend à ce que le besoin de nouveaux financements diminue sensiblement, au fur et à mesure que l'on s'efforcera de donner de la valeur au capital naturel et d'intégrer ces valeurs dans la prise de décisions.

Investir dans le capital naturel

Les ministères et organismes gouvernementaux de tous niveaux n'ont actuellement pas la capacité nécessaire pour respecter leurs engagements actuels de conservation, ou pour planifier de manière proactive la conservation dans l'avenir.

Par conséquent, la Table ronde recommande que le gouvernement fédéral investisse dans la création d'un fonds national de conservation à fort levier financier. S'inspirant en partie du modèle du programme fédéral-provincial d'infrastructure actuel, l'investissement initial devrait faire l'objet d'une contribution de contrepartie par divers secteurs, y compris tous les ordres de gouvernement, les ONG, les groupes communautaires, entre autres, selon un objectif de 3 à 1. Cet investissement servirait aux initiatives de conservation dans l'ensemble du pays de manière ponctuelle.



Recommandation n° 19 : La Table ronde demande au premier ministre de faire un premier investissement de 250 millions de dollars dans un fonds national de conservation et d'encourager les provinces, les territoires et les groupes communautaires de conservation à contribuer à cet investissement selon un objectif de 3 à 1. Ce fonds financerait les activités prioritaires de conservation de manière ponctuelle, conformément aux priorités énoncées dans le présent rapport, ainsi que d'autres initiatives de conservation dans l'ensemble du pays.



Fixer des objectifs, des cibles et des échéanciers clairs, et mesurer les progrès

Tel qu'énoncé précédemment dans le présent rapport, plusieurs initiatives importantes sont en cours pour atteindre les objectifs de conservation. Les travaux des conseils mixtes des ministères des ressources sur la Stratégie de la biodiversité du Canada et sur le Programme d'intendance du Canada démontrent que la coopération entre les divers ordres de gouvernement est bénéfique à la conservation.

Toutefois, les approches actuelles ne suffisent pas pour protéger, comme il se doit, le capital naturel du Canada. Par conséquent, en plus de respecter leurs engagements existants, les gouvernements doivent fixer des objectifs et des cibles de conservation qui reflètent le nouveau contexte de la conservation au Canada, et mesurer leurs progrès face à la concrétisation de ces objectifs et cibles.

Pour répondre à ce besoin, la Table ronde recommande que le premier ministre crée un conseil de la conservation. Ce conseil, qui serait indépendant et multipartite, serait dirigé par un Canadien éminent et compterait des représentants des autorités fédérales, provinciales et territoriales, des collectivités autochtones, des ONG, de l'industrie et des collectivités locales.

Les travaux du conseil s'effectueraient sur trois plans. Premièrement, il surveillerait les progrès réalisés par le gouvernement dans l'adoption des mesures énoncées dans le présent rapport, surtout les recommandations prioritaires, dont beaucoup ont trait aux initiatives telles que la Stratégie de la biodiversité du Canada et le Programme d'intendance du Canada. Ce conseil rendrait compte au premier ministre des progrès accomplis dans les 18 mois suivant la publication du présent rapport.

Deuxièmement, le conseil dirigerait la rédaction d'une charte de la conservation pour orienter les priorités de conservation au Canada, au cours des dix prochaines années. Cette charte intégrerait la vision de la conservation de la nature au Canada que propose la Table ronde et une compréhension des paysages terrestres et marins entiers.

Enfin, le conseil collaborerait avec tous les secteurs pour sensibiliser les Canadiens à la conservation et pour les initier et les faire participer à la conservation et la gestion. On pourrait, par exemple, s'efforcer tout particulièrement à inciter les jeunes à participer à la conservation, peut-être par la création d'une équipe de conservation dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du Canada.⁸⁴





Recommandation n° 20 : La Table ronde recommande la création d'un conseil de la conservation du premier ministre. Ce conseil surveillerait les progrès du gouvernement dans l'adoption des mesures énoncées dans le présent rapport, surtout les recommandations prioritaires, dont beaucoup se rattachent aux initiatives telles que la Stratégie canadienne de la biodiversité et le Programme d'intendance du Canada. Il présenterait un rapport d'étape au premier ministre sur les progrès réalisés dans les 18 mois suivant la publication du présent rapport.

Le conseil dirigerait également la rédaction d'une charte de la conservation qui orienterait les priorités de conservation au cours des dix prochaines années au Canada, selon la vision des terres et des mers du Canada que propose la Table ronde.

Enfin, le conseil collaborerait avec tous les secteurs pour sensibiliser le public aux questions de conservation au Canada, en se concentrant surtout sur le rôle des jeunes à cet égard.

10.2 RELEVER ENSEMBLE LE DÉFI DE LA CONSERVATION

Tel que signalé dans le chapitre 3, tous les secteurs de la société ont un rôle crucial à jouer pour s'assurer que notre capital naturel soit intégralement préservé pour les générations futures. En conséquence, la Table ronde demande à tous les Canadiens de participer aux efforts visant à mettre en œuvre une nouvelle vision de la conservation et à positionner le Canada comme leader international dans le domaine d'ici à 2010.

Dans le premier cas, la Table ronde demande au *gouvernement fédéral* de jouer un rôle de leadership proactif et de catalyseur dans l'adoption et la mise en œuvre de cette vision nationale. Les principales priorités d'action pour le gouvernement fédéral consistent entre autres à mettre de l'ordre dans l'appareil fédéral pour garantir des ressources suffisantes pour répondre aux engagements actuels; exiger la planification de la conservation avant la délivrance de permis fédéraux; soutenir la création d'une solide base de connaissances

destinées à l'action; définir et éliminer les mesures de dissuasion et les obstacles à la conservation au niveau fédéral; trouver des moyens novateurs de fournir des avantages liés à la conservation pour les gouvernements et les collectivités autochtones.

Étant donné que les *provinces et territoires* sont les ordres de gouvernement qui s'occupent directement de gérer la plupart des terres publiques du Canada, la Table ronde leur demande d'adopter des pratiques optimales de planification de la conservation et d'exiger la planification avant tout nouveau développement industriel. Les provinces et territoires devraient également cerner et enrayer les principaux obstacles aux initiatives volontaires de conservation prises par l'industrie et d'autres secteurs de la société.

La Table ronde reconnaît que les *gouvernements et collectivités autochtones* ont toujours été et continuent d'être les gardiens des terres et des mers du Canada. Les gouvernements autochtones ont un rôle crucial à jouer dans la planification et le développement des ressources. La Table ronde croit que les objectifs de conservation ne peuvent être respectés qu'en continuant à travailler avec les gouvernements autochtones, pour veiller à ce que la conservation soit bénéfique pour la nature et qu'elle cadre avec les objectifs et les valeurs des collectivités autochtones.

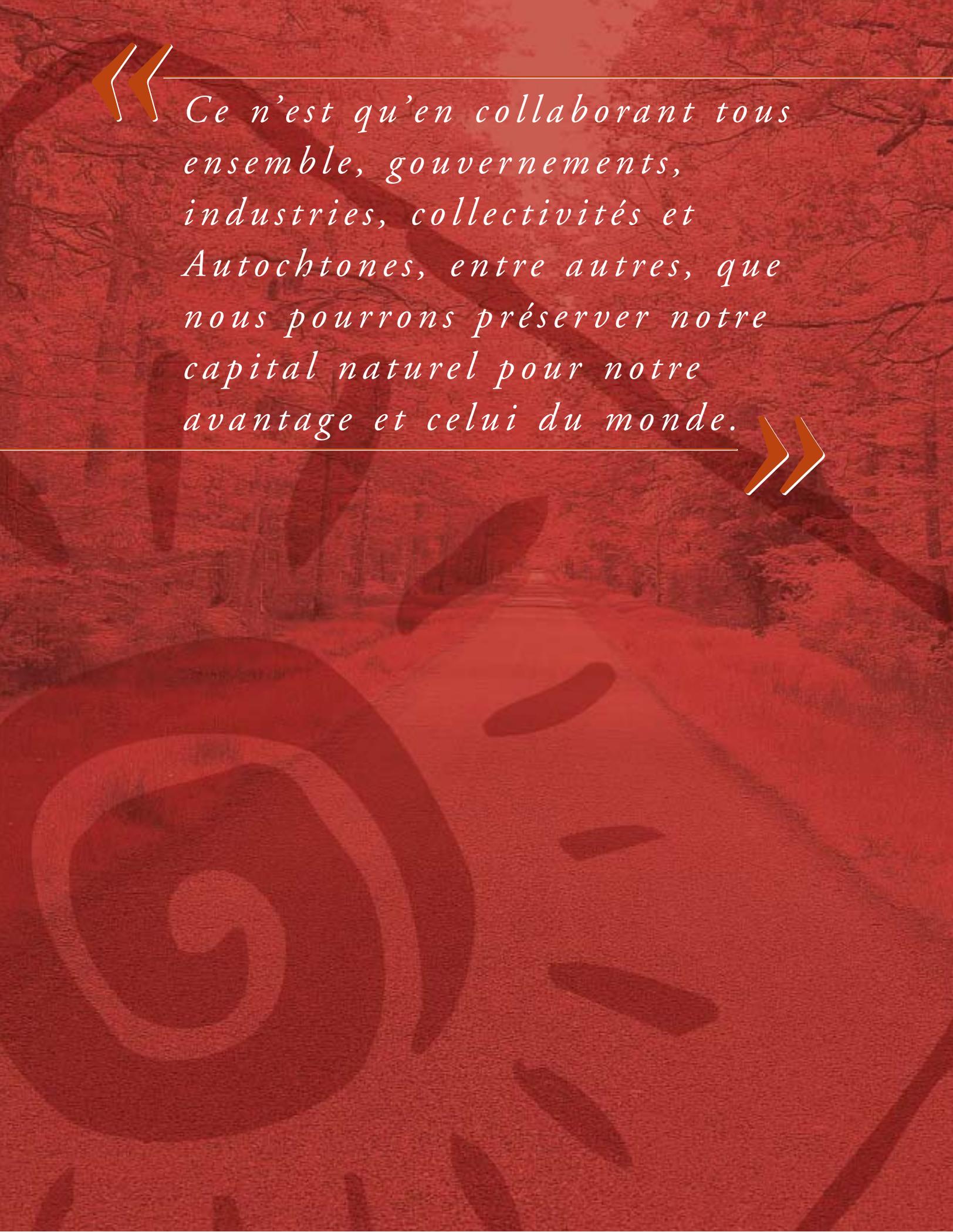
La Table ronde reconnaît *l'industrie* comme le nouveau leader de la conservation. La Table ronde demande aux dirigeants d'industrie d'adopter des pratiques de conservation d'envergure mondiale, notamment en créant des zones protégées ainsi que des mesures pour conserver la biodiversité dans les paysages exploités. Les entreprises peuvent également faire preuve de leadership en innovant : en trouvant de nouveaux moyens d'utiliser les ressources à meilleur escient, en réservant des parties de leurs zones de gestion à des fins de conservation et en faisant certifier par des pairs que leurs pratiques sont écologiques.

La Table ronde croit que les *ONG* ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et la promotion de solutions de conservation. Elle demande aux ONG de poursuivre leurs travaux de développement et de mise en œuvre de partenariats de gestion dans toutes les collectivités du pays, pour s'assurer que tous les Canadiens contribuent à concrétiser cette vision pour le Canada.



La **voie** de l'**avenir**





Ce n'est qu'en collaborant tous ensemble, gouvernements, industries, collectivités et Autochtones, entre autres, que nous pourrons préserver notre capital naturel pour notre avantage et celui du monde.

Chapitre 11

Le capital naturel représente une manière fondamentalement nouvelle d'envisager la diversité de la vie et toutes ses valeurs inhérentes. Il offre également une nouvelle optique intéressante pour s'interroger sur la meilleure manière d'intégrer la prise de décisions écologiques et économiques à tous les niveaux.

NOUS avons une occasion unique de positionner le Canada comme leader dans la protection du capital naturel dont notre société et notre économie dépendent. Toutefois, cette période d'opportunité touchera vite à sa fin, et des mesures s'imposent dans l'immédiat pour s'assurer que le Canada ne prenne pas de retard par rapport à la communauté internationale sur ce plan.

Le présent rapport présente, à la fois, une nouvelle vision impressionnante et des solutions pragmatiques pour la conservation de la nature au Canada. Notre vision reconnaît l'importance de créer et de relier les aires de protection, tout en maintenant l'intégrité écologique des paysages et des écosystèmes marins qui font l'objet de la gestion des ressources. En même temps, nous reconnaissons que les gens font partie du paysage et que nos efforts de conservation doivent reconnaître et soutenir les collectivités locales et autochtones en tant que gardiennes du territoire.

L'ÉTAT DU DÉBAT : QUI ASSUME LES FRAIS DE LA CONSERVATION?

L'une des thèses fondamentales du présent rapport est que l'avenir de la conservation dépend de notre capacité de collaborer avec les propriétaires fonciers privés et les entreprises qui exploitent les ressources et qui exercent leurs activités sur des terres publiques pour atteindre les objectifs de conservation. En outre, tout fardeau de la conservation qui est imposé aux propriétaires fonciers privés devra faire l'objet de négociations, de compromis et d'indemnités. Quoique ce principe fût généralement accepté par le Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel, son examen n'a pas été poussé plus loin. Néanmoins, on peut supposer que l'application de ce principe entraînera un débat majeur entre proprié-

taires fonciers, utilisateurs des terres, le milieu de la protection de l'environnement et les pouvoirs publics.

Les difficultés qu'a occasionnées récemment l'adoption d'une loi acceptable sur les espèces en péril au Canada, ont mis en relief les problèmes que comporte l'indemnisation des propriétaires fonciers pour la conservation. Par exemple, les terres qui contiennent des dépôts minéralogiques précieux devront être traitées différemment des terres d'élevage. Les terres boisées devront être évaluées individuellement, et une indemnisation sera accordée selon qu'une exploitation partielle ou plus lente est acceptable sur le plan écologique. Les terres réservées aux couloirs des grands prédateurs se prêteront peut-être encore à un certain type de développement restreint. Au fil du temps, on s'attend à ce qu'un système d'indemnité pour les restrictions partielles soit mis au point.

Les incitatifs et les mesures visant les propriétaires fonciers et les entreprises commencent à voir le jour et peuvent jouer un rôle important dans la résolution de ces problèmes. Des exemples, tels que les Plans environnementaux en agriculture et le Programme des dons écologiques, reconnaissent la contribution qu'apportent les propriétaires fonciers à la conservation et tendent de les indemniser. Ce sont là des premiers pas importants pour amorcer le débat prévu.



PROCHAINES ÉTAPES

Dans ses travaux sur le Programme de conservation du patrimoine naturel, la Table ronde a constaté que les incitatifs constituent une mesure importante pour poursuivre les efforts de conservation au Canada.

Quoique le présent rapport énonce certaines possibilités clés de faire participer plus pleinement l'industrie à la conservation, il ne vise pas à définir une série complète d'incitatifs. La Table ronde analysera peut-être plus à fond ce sujet au cours de l'an prochain.

La Table ronde incite tous les secteurs à conjuguer leurs efforts de mise en œuvre de sa vision des terres et des mers canadiennes. Les gouvernements ne peuvent à eux seuls atteindre ces objectifs ambitieux. Ce n'est qu'en collaborant tous ensemble, gouvernements, industries, collectivités et Autochtones, entre autres, que nous pourrions préserver notre capital naturel pour notre avantage et celui du monde.



Annexes



Glossaire de termes choisis

AIRE PROTÉGÉE⁸⁵

Étendue géographiquement définie de terre ou de mer qui est consacrée à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles connexes, et qui est gérée par la loi ou par d'autres moyens efficaces. Pour être qualifiée de protégée dans le cadre de la Campagne des Espaces en danger menée par une ONG canadienne, une aire doit être protégée en permanence (généralement par la loi) et interdire les utilisations industrielles, y compris l'exploitation forestière ou minière, l'aménagement hydroélectrique et l'exploitation pétrolière, ou, dans les aires marines, interdire le forage pétrolier et gazier, le déversement, le dragage, le chalutage par le fond et le traînage, ainsi que les activités d'extraction et d'exploration d'autres ressources renouvelables.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE⁸⁶

Évaluation systématique du potentiel des terres et des eaux, des modes alternatifs d'occupation des sols et d'autres conditions physiques, sociales et économiques, aux fins de sélectionner et d'adopter diverses options d'exploitation du territoire. L'aménagement du territoire peut se faire à divers niveaux : international, national, régional, local, district, écosystème, projet, captage. Ce processus est censé faire appel à la participation des usagers, urbanistes et décideurs existants et éventuels.

APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE⁸⁷

Approche globale et holistique permettant de comprendre et de prévoir les changements écologiques, d'en évaluer la gamme complète de conséquences et de prendre des mesures appropriées. Elle reconnaît la complexité des écosystèmes et les liens d'interdépendance de leurs éléments. L'approche écosystémique suppose notamment que les humains font partie intégrante des écosystèmes et que leurs systèmes sociaux et économiques sont en interaction constante avec d'autres éléments physiques et biologiques du système.

AUTOCHTONES⁸⁸

Les Autochtones du Canada sont définis par la *Loi constitutionnelle de 1982* comme Indiens, Inuit et Métis. Les Indiens sont traditionnellement subdivisés en deux groupes : Indiens inscrits et non inscrits. Un Indien inscrit est une personne inscrite ou ayant droit d'être inscrite comme Indien aux fins de la *Loi sur les Indiens*. Les Indiens inscrits sont membres d'environ 600 bandes du Canada, qui sont en grande partie établies au sud du 60e parallèle dans des réserves, au sein des provinces. Quant au terme Indien non inscrit, il s'applique aux personnes qui peuvent être considérées comme « Indiens » selon les critères ethniques, mais qui, pour diverses raisons, n'ont pas le droit d'être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens. Pour ce qui concerne les Métis, ils sont définis comme des personnes issues d'un croisement d'Indiens et de non-Indiens. Enfin, les Inuit sont les Autochtones qui vivent dans les régions les plus nordiques du Canada. Les Indiens, les Inuit et les Métis constituent des peuples distincts qui ont chacun leur patrimoine, leur langue, leurs pratiques culturelles et leurs croyances spirituelles.

BASSIN HYDROGRAPHIQUE⁸⁹

Un bassin hydrographique est une étendue de terre délimitée par des caractéristiques topographiques et l'altitude du terrain qui draine l'eau vers une destination commune. Un bassin versant recueille également les précipitations, filtre et accumule l'eau dont il détermine l'apport. Les bassins hydrographiques sont de taille variable. Toute voie navigable (cours d'eau, affluent, etc.) a son bassin hydrographique, et les petits bassins hydrographiques se rejoignent pour en former de plus grands.

BIODIVERSITÉ (DIVERSITÉ BIOLOGIQUE)⁹⁰

Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et dulcicoles et les complexes écologiques dont ils font partie; comprend la diversité au sein des espèces et entre celles-ci, ainsi que celle des écosystèmes.



BIOLOGIE DE LA CONSERVATION⁹¹

Domaine d'étude relativement récent, créé face au risque existant et futur de perte de la biodiversité. Ce domaine interdisciplinaire applique les principes de l'écologie, de la biologie, de la génétique des populations, de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie, de la philosophie et d'autres disciplines liées au maintien de la biodiversité.

CAPITAL NATUREL⁹²

Le capital naturel désigne généralement des biens naturels dans leur rôle qui consiste à fournir des intrants de ressources naturelles et des services environnementaux à des fins de production économique. Il existe trois grandes catégories de capital naturel : réserves de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (ex. : ressources du sous-sol, bois, poisson, faune et eau), terre et écosystèmes. Les réserves de ressources naturelles sont la source des matières premières qui servent à la production de biens manufacturés. La terre est indispensable pour fournir l'espace où l'activité économique peut avoir lieu. Les écosystèmes sont indispensables pour les services qu'ils offrent directement et indirectement à l'économie.

CHANGEMENT CLIMATIQUE⁹³

Perturbation mesurable (précipitations, température, rayonnement, vent, nébulosité) et durable du système climatique qui s'écarte nettement des conditions moyennes antérieures et provoque des changements correspondants dans les écosystèmes et l'activité socio-économique.

COMPRÉHENSION DES PAYSAGES ENTIERS⁹⁴

Méthode servant à désigner et à mettre en œuvre des plans de gestion et de conservation qui ont pour but de maintenir l'intégrité écologique à long terme. La compréhension des paysages entiers est globale et tient compte des structures de paysage et des modes d'utilisation des sols en dehors de l'unité de gestion. C'est un processus d'adaptation qui englobe tout l'éventail de valeurs sociales, économiques et écologiques qui, en fin de compte, définissent les relations entre les écosystèmes et les êtres humains. Cette approche exige un contexte écologique pour la prise de décisions, ce

qui traduit une évolution dans la manière dont nous évaluons et gérons l'incidence des activités humaines sur l'environnement naturel. Lorsqu'elle s'applique au cadre de l'aménagement du territoire, la compréhension des paysages entiers oriente dès le départ et de manière systématique les interrelations entre les activités humaines (existantes et prévues) et l'intégrité des écosystèmes au fil du temps.

CONSERVATION⁹⁵

Maintien ou utilisation durable des ressources de la Terre de manière à préserver la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes, ainsi que les phénomènes évolutifs et autres qui les façonnent. La conservation peut comprendre ou non l'utilisation des ressources; autrement dit, certaines régions, espèces ou populations peuvent être soustraites à l'utilisation des humains dans le cadre d'une approche globale de la conservation des paysages terrestres et aquatiques.

COULOIRS (SYN. : CORRIDORS)⁹⁶

Zones reliant ou bordant des zones naturelles et assurant des fonctions écologiques telles que les suivantes : habitat faunique, passage, écoulement hydrologique, connexion pour les espèces sauvages ou écran contre les impacts d'activités dans des zones adjacentes. L'utilisation des couloirs s'est révélée un instrument de conservation en réaction à la fragmentation de l'habitat. Les couloirs peuvent être très petits, se limiter à des bandes linéaires de végétation le long d'un cours d'eau qui relie deux petites parcelles d'habitat, ou encore être beaucoup plus longs et larges et relier des éléments importants du paysage, comme de vastes étendues de forêts qui épousent un trait topographique tel qu'une chaîne de montagne.

ÉCOLOGIE

Étude de l'interrelation entre les organismes vivants et leur environnement physique et biologique.

ÉCONOMIE BIOLOGIQUE⁹⁷

Nouvelle forme d'économie qui s'écarte des procédés industriels traditionnels qui ne sont pas écoefficientes et qui dépendent des ressources non renouvelables, pour s'orienter vers des procédés industriels plus



biologiques qui font appel à des ressources renouvelables et à des procédés moins polluants et plus écoefficients.

ÉCONOMIE DE LA CONSERVATION⁹⁸

Économie favorisant des relations économiques qui maintiennent l'intégrité écologique tout en renforçant l'équité sociale.

ÉCORÉGION⁹⁹

Région géographique qui présente des similitudes ou des différences telles que la topographie, la géologie, le climat, le couvert végétal, les propriétés du sol ou de l'eau, et les espèces sauvages.

ÉCOSERVICES (SERVICES ÉCOLOGIQUES)¹⁰⁰

Services et milieu vital fondamentaux que fournissent naturellement les écosystèmes, tels que la purification de l'air et de l'eau, la détoxification et la décomposition des déchets, la régulation du climat, la régénération de la fertilité du sol, ainsi que la production et le maintien de la biodiversité. Ces services sont assurés par une interaction complexe de cycles naturels animés par l'énergie solaire et fonctionnant dans un vaste spectre d'échelles de temps et d'espace.

ÉCOSYSTÈME¹⁰¹

Complexe dynamique à échelles multiples d'organismes et des ressources non biotiques (ex. : eau, sol) dont ils dépendent, qui sont en interaction dans un ensemble fonctionnel et intégré. La taille et la composition des écosystèmes varient; des relations fonctionnelles prennent place à l'intérieur des écosystèmes et entre ceux-ci. Le terme s'applique généralement à des unités géographiques, qui se définissent comme des échelles multiples et souvent imbriquées. Par exemple, ce terme peut s'appliquer à une unité aussi vaste que l'ensemble de l'écosphère (planète) ou à des subdivisions plus petites telles que l'Arctique ou de petits lacs.

EFFET CUMULATIF¹⁰²

Effet sur l'environnement de l'incidence supplémentaire d'une action prévue, qui vient s'ajouter à celle d'autres actions passées, présentes et raisonnablement prévisibles.

ESPÈCE¹⁰³

Groupe d'individus apparentés qui ont en commun une morphologie héréditaire, un nombre et une structure chromosomiques, des caractéristiques physiologiques et un mode de vie, qui est séparé des groupes voisins par une barrière généralement d'ordre sexuel. En d'autres termes, les individus appartenant à des espèces différentes ne se reproduisent généralement pas ensemble et, s'ils le font, leur progéniture est stérile.

ESPÈCES EN PÉRIL¹⁰⁴

Espèces ou populations d'animaux ou de végétaux menacées d'extinction. En vertu de la récente Loi sur les espèces en péril, les catégories d'espèces en péril comprennent les espèces disparues au Canada, les espèces en voie de disparition ou menacées et les espèces préoccupantes.

ESPÈCE ENVAHISSANTE (ESPÈCE EXOTIQUE)¹⁰⁵

Espèce qui a migré dans une région et s'est tellement reproduite qu'elle a remplacé certaines espèces originelles. Au Canada, la salicaire et l'étourneau sansonnet sont des espèces envahissantes.

ESPÈCES SAUVAGES¹⁰⁶

Désigne l'ensemble des organismes vivants non domestiqués, et englobe non seulement les vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens et reptiles), mais aussi les invertébrés, les plantes vasculaires, les algues, les champignons, les bactéries et tous les autres organismes vivants sauvages.

FORÊTS LIMITROPHES¹⁰⁷

L'expression « forêt limitrophe » a été créée par l'Institut des ressources mondiales pour désigner les vastes écosystèmes de forêts naturelles du monde qui sont demeurés intacts. Ces forêts sont relativement peu perturbées et assez étendues pour assurer la vie de l'ensemble de leur biodiversité, dont les populations viables des espèces dispersées qui sont associées à chaque type de forêt. Pour être qualifiée de limitrophe, une forêt doit respecter sept critères établis par l'IRM.



FORÊTS PRIMAIRES¹⁰⁸

L'expression « forêt primaire » a été interprétée de bien des manières. Dans le présent rapport, la forêt primaire désigne un écosystème forestier qui se distingue par une abondance d'arbres à maturité, et qui est relativement peu perturbé par l'activité humaine. Les incidences humaines dans ces régions forestières se sont habituellement limitées à des activités de chasse, de pêche et de récolte de produits forestiers peu intenses et, dans certains cas, à une agriculture extensive et itinérante comportant de longues périodes de jachère. Ces écosystèmes sont parfois qualifiés de forêts « mûres », « anciennes » ou « vierges ».

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES¹⁰⁹

Recours à une approche écosystémique pour la gestion de deux ou de plusieurs ressources dans une même région; englobe communément les eaux, les sols, le bois d'œuvre, les pacages, les espèces sauvages et les loisirs.

HABITAT¹¹⁰

Lieu ou type de site où des populations de plantes, d'animaux et de microorganisme existent à l'état naturel. La notion d'habitat englobe les caractéristiques particulières de ce lieu, comme le climat ou la présence de nourriture et d'autres conditions biologiques (ex. : éléments nutritifs du sol pour les plantes, nourriture et abri pour les animaux), qui rendent l'habitat particulièrement adapté aux besoins biologiques d'espèces sauvages particulières.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE¹¹¹

Notion indiquant à quel point un écosystème a la capacité de se maintenir à long terme.

INTENDANCE¹¹²

Gestion et exploitation judicieuses d'aires et de ressources naturelles qui reposent sur un équilibre des valeurs économiques, environnementales et sociales, afin d'assurer la production de ces équipements et valeurs pour les êtres humains et toute forme de vie, tant aujourd'hui que pour les générations à venir. L'intendance consiste essentiellement à assumer la responsabilité des interventions actuelles qui influent directement sur la protection des valeurs pour les

générations à venir. Une bonne intendance sous-entend que l'on agisse pour le bien commun de la société et de l'environnement.

MILIEU HUMIDE¹¹³

Zone où la nappe phréatique se trouve au niveau, à proximité ou au-dessus de la surface du sol ou qui est saturée pendant une période assez longue pour favoriser des processus de milieux humides ou des processus aquatiques et diverses formes d'activités biologiques adaptées à ce milieu humide. Comprend les fens (tourbières minérotrophes), les bogs (tourbières oligotrophes), les marais, les marécages et les eaux libres peu profondes.

NATURE

La nature n'est pas un terme scientifique précis, et peut revêtir des significations différentes dans divers contextes. Dans le présent rapport, la nature désigne la diversité biologique de la Terre (notamment l'écosystème, les espèces et la diversité génétique) et ses écosystèmes.

NORD CANADIEN

(LE NORD, PAYSAGES NORDIQUES)¹¹⁴

La définition du « Nord » varie parfois selon le contexte ou son utilisation dans des régions différentes du pays. Dans certains cas, cette expression désigne les trois régions nordiques du Canada : le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, ce terme est souvent employé pour décrire une région plus vaste, délimitée par des processus environnementaux communs, des conditions socio-économiques, un emplacement géographique, des instances, des politiques, des règlements ou des programmes communs qui s'appliquent à l'intérieur de ces limites. Aux fins du présent rapport, sauf indication contraire, le Nord et les paysages nordiques du Canada désignent le territoire terrestre et marin qui s'étend au nord de la ligne du pergélisol sporadique, de la Colombie-Britannique au Labrador.



PAYSAGE¹¹⁵

Mosaïque de parcelles d'habitat où les organismes se déplacent, s'établissent, se reproduisent et finissent par mourir.

PAYSAGE MARIN

Mosaïque marine de parcelles d'habitat où les organismes se déplacent, s'établissent, se reproduisent et finissent par mourir.

PAYSAGE TERRESTRE EXPLOITÉ (PAYSAGE MARIN EXPLOITÉ)

Partie des terres publiques et privées affectée à des fins industrielles, telles que la foresterie, l'exploitation minière, l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières l'aménagement hydroélectrique, entre autres.

PIÉGEAGE DU CARBONE¹¹⁶

Fixation et stockage en toute sécurité du carbone émis par le système solaire planétaire. Il existe divers types de piégeage du carbone, dont la séquestration naturelle par les végétaux et le piégeage technologique, comme la séparation et le stockage des émissions de dioxyde de carbone provenant des effluents d'usine.

PLANIFICATION INTÉGRÉE

Aménagement holistique ou global du territoire plutôt qu'axé sur une seule forme d'exploitation ou sur des gains économiques à court terme. Il a pour but de maintenir les fonctions écologiques et la biodiversité et cadre avec les objectifs des politiques publiques. Ce processus sous-entend la prise en compte du point de vue de nombreux intervenants, qu'il s'agisse des Autochtones, de l'industrie ou de la population locale.

PROCESSUS OU FONCTIONS ÉCOLOGIQUES¹¹⁷

Processus ou mécanismes qui évoluent dans un écosystème, et qui lient les organismes et leur environnement. Il s'agit, entre autres, de la production, de la décomposition, du cycle des éléments nutritifs, des perturbations et de l'évolution de la succession des espèces, des apports énergétiques et des interactions entre les organismes au sein d'un écosystème.

PROSPECTION DE LA BIODIVERSITÉ¹¹⁸

Exploration de la biodiversité pour y trouver des ressources génétiques et biochimiques présentant un intérêt commercial.

REPRÉSENTATION ÉCOLOGIQUE¹¹⁹

Une stratégie de conservation de la biodiversité qui a pour but de protéger un échantillon représentatif de toutes les régions naturelles. Elle définit ce qui se qualifie comme échantillon représentatif à l'aide d'une méthode scientifique fondée sur des « éléments constants », c'est-à-dire des caractéristiques physiques (tels que le climat, la topographie et les sols) qui influent fortement sur la répartition des espèces et des communautés naturelles dans une région. Cette méthode, mise au point en partie par le spécialiste en biologie de la conservation Reed Noss, a été expérimentée par les organismes participant à la campagne Espaces en danger menée par le Fonds mondial pour la nature (Canada).

RESSOURCES NATURELLES¹²⁰

Les ressources naturelles consistent dans les matières et les capacités fournies par la nature. Elles se divisent en deux catégories : les ressources renouvelables et non renouvelables. Les ressources renouvelables sont les ressources naturelles qui peuvent se régénérer. Si elles sont bien gérées, elles ne devraient jamais s'épuiser, parce que leur production est continue. Exemples de ressources renouvelables : biomasse des arbres, eau douce et poisson. Les ressources non renouvelables sont les ressources naturelles qui ne peuvent se remplacer, se régénérer, ou revenir à leur état d'origine une fois extraites. Exemples de ressources non renouvelables : charbon, pétrole brut et minerais métalliques.

SAVOIR ÉCOLOGIQUE ANCESTRAL¹²¹

Connaissances acquises par les peuples autochtones et les populations locales sur des centaines d'années par contact direct avec l'environnement. Comprend la connaissance intime et détaillée des plantes, des animaux et des phénomènes naturels, la mise au point et l'utilisation de techniques de chasse, de pêche, de piégeage, d'agriculture et d'exploitation forestière ainsi qu'une connaissance holistique, ou « vision globale », parallèle à l'écologie en tant que discipline scientifique.



SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)¹²²

Le SIG, désigne un programme informatique de collecte, de stockage, de recherche, de transformation et d'affichage de données spatiales recueillies à des fins d'analyse. Le SIG peut superposer divers types d'information sur un espace géographique.

ZONE TAMPON¹²³

Zone entourant l'aire centrale d'une réserve ou d'un autre espace protégé, dans laquelle sont autorisées des activités humaines non destructives, comme l'écotourisme, l'agriculture traditionnelle extensive ou la cueillette de produits naturels renouvelables.



Participants au programme

Remarque : Ce programme s'est échelonné sur plusieurs années, et le titre ou l'organisme de certains participants a peut-être changé en cours de route.

ABORIGINAL LEADERSHIP INSTITUTE

Fontaine, Ted : président, conseil d'administration
Walker, Rosa : directrice générale

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Parent, Gilbert : ambassadeur de l'environnement
Rekai Rickerd, Julie : conseillère principale

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Stadel, Angela : conseillère, Stratégie visant les espaces protégés

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES MANITOBA

Boles, David : agent de planification communautaire
Jopling, David : agent de planification des politiques
Pearce, Terry : agent de planification communautaire

AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Botkin, Wendy : agente principale de programmes
McNaughton, Daniel : directeur régional

AGENCE PARCS CANADA

Amos, Bruce : conseiller principal, Bureau du directeur général
Cobus, Michael : directeur des communications, Unité de gestion du Manitoba
Dodds, Graham : planificateur de la gestion, Centre de services de l'Ouest canadien
Fay, Mike : directeur, Stratégie et plans
Fenton, Gregory : directeur de l'unité de gestion, Parc national de Riding Mountain
Johnston, James : chef, Proposition de parcs, Établissement des parcs
Lee, Thomas : président-directeur général
Leonard, Richard : gestionnaire, Écosystèmes, Centre de services de l'Ouest canadien
Loiselle, Carole : directrice, Parc national de Wapusk
Luchak, Orysia : directrice, Centre de services de l'Ouest canadien
Olekshy, Risa : gestionnaire, Services de l'avant-pays, Parc national de Riding Mountain
Peckett, Marilyn K. : planificatrice principale, Projet des basses terres du Manitoba
Peebles, Elaine : chef, Relations multilatérales, Aires protégées
Reside, Bob : directeur du service des gardes de parc, Parc national de Wapusk
Simon, Linda : directrice, Secrétariat des affaires autochtones

Snipper, Colleen : directrice, Coopération pour les aires protégées

Therrien-Richards, Suzanne : coordonnatrice, Sciences et évaluations environnementales, Centre de services de l'Ouest canadien

Wong, Mike : directeur général, Direction de l'intégrité écologique

Walson, Mike : gestionnaire, Secrétariat des écosystèmes, Unité de gestion du Yukon

Woodley, Stephen : écologiste forestier, Intégrité écologique

AGRICULTURAL PRODUCERS ASSOCIATION OF SASKATCHEWAN

King, Steve : directeur, District 2

Ottenbreit, Ivan : vice-président

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Baltacioglu, Yaprak : sous-ministre adjoint

Brand, Paula : directrice

Brenning, Michele : directrice, Bureau de l'environnement

Doyle, Kevin : Secrétariat rural

Eilers, R.G. : agent principal, Ressources en terres

Fitzmaurice, John : analyste régional de l'utilisation des terres, Administration du rétablissement agricole des Prairies, région du Manitoba

Henderson, Kim : analyste de l'environnement, Bureau de l'environnement

MacDuff, Jodine : analyste de l'environnement,

Administration du rétablissement agricole des Prairies, région du Manitoba

Martini, Roger : économiste principal de l'environnement

Morrissey, Brian : sous-ministre adjoint

Spencer, Carrie : analyste principal de l'environnement, Bureau de l'environnement, Direction de la politique stratégique

AIMM NORTH HERITAGE TOURISM

Simon, James : consultant

ALBERTA ASSOCIATION OF MUNICIPAL DISTRICTS

Guyon, Bart : vice-président

ALBERTA CONSERVATION ASSOCIATION

Hull, Steven : directeur general

ALBERTA COUNCIL FOR SUSTAINABLE COMMUNITIES

Campbell, Robin : président



ALBERTA ENVIRONMENT

Dixon, Richard : conseiller, Policy Secretariat
McGregor, Cameron : chef d'équipe, Integrated Resource Management

ALBERTA-PACIFIC FOREST INDUSTRIES INC.

Wasel, Shawn : Business Unit Leader, Environmental Resources

ALGONQUIN ANISHINABEG NATION

Hunter, Jimmy : représentant

ALGONQUINS OF GOLDEN LAKE FIRST NATION

Sarazin, Dennis : agent de la conservation

ANIELSKI MANAGEMENT INC.

Anielski, Mark : président

APF ENVIRONMENTAL ADVISORY GROUP

Kamenz, Geri : président du conseil

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Ignace, Lawrence : analyste principal en matière de politiques

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Doer, Gary : premier ministre du Manitoba
Friesen, Jean : ministre des Affaires intergouvernementales
Gerrard, Jon : chef du Parti libéral
Lathlin, Oscar : ministre de la Conservation
Selinger, Gregory : ministre des Finances
Wowchuk, Rosann : ministre de l'Agriculture

ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS TURTLE ISLAND ELDERS' COUNCIL

Bruyère, Caroline : représentante

ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE

Bashforth, Gerald : vice-président, Enterprise Development

ASSOCIATION CANADIENNE DES EAUX SOUTERRAINES

Higginson, Jennifer : ancienne directrice générale
Lewis, Maurice : directeur général
Rohne, Guy : directeur, région du Manitoba

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS PÉTROLIERS

Hyndman, Rick : conseiller principal en politiques, Changement climatique
Luff, David : vice-président, Environnement et opérations

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROSPECTEURS ET ENTREPRENEURS

Andrews, Tony : directeur général
Comba, David : directeur, Gestion des questions de fond

ASSOCIATION CANADIENNE DES RESSOURCES HYDRIQUES

Blais, Eric-Lorne : président, Direction du Manitoba
Kienholz, Esther : secrétaire nationale

ASSOCIATION CANADIENNE DU CANOTAGE RÉCRÉATIF

Taylor-Hallick, Kathy : président

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES – WINNIPEG

Smith, Muriel

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU CANADA

Desorcy, Gloria : Politiques et enjeux

ASSOCIATION DES IRRIGATEURS DU MANITOBA

Smallwood, Doug : directeur général

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DU MANITOBA

Briese, Stuart : vice-président
Motheral, Wayne : président

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE MAÏS EN ONTARIO

McCabe, Don : vice-président

ASSOCIATION DES PRODUITS FORESTIERS DU CANADA

Devries, Andrew : consultant
Rotherham, Tony : directeur, forêts
Vice, Kirsten : vice-président, Environment, foresterie et technologie

ASSOCIATION FOR BIODIVERSITY INFORMATION

Curtis, Steve : directeur du programme canadien

ASSOCIATION FOR VACCINE DAMAGED CHILDREN

James, Mary : représentante

ASSOCIATION NATIONALE DE FORESTERIE AUTOCHTONE

Bombay, Harry : directeur général
Gladu, Jean Paul : aménagiste chargé des politiques

ASSOCIATION OF CANADIAN EDUCATIONAL RESOURCES

Casselman, Alice : représentante

ASSOCIATION MANITOBAINE DES PRODUCTEURS DE LÉGUMINEUSES INC.

Hicks, Steve : directeur

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

Gratton, Pierre : vice-président, Affaires publiques
Peeling, Gordon : président

AVALON INSTITUTE OF APPLIED SCIENCES

Hombach, Sven : coordonnateur, Pollution Control and Waste Management
Yanko-Hombach, Valentina : présidente

BATTEAU CONSULTING LTD.

Gladue, G.C. : président

BLUE SKI COMMUNICATIONS

Overgaard, Paul : president



BLUENOSE ATLANTIC COASTAL ACTION PROGRAM

Cook, Brooke : directeur général

BOREAL FOREST NETWORK

Forrest, Michelle : coordonnatrice de projets, Environment

BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF SUSTAINABLE RESOURCE MANAGEMENT

Bailey, Scott : analyste principal des politiques, Corporate Policy and Intergovernmental Relations Branch

BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF WATER, LAND AND AIR PROTECTION

Smith, Risa B : directeur, State of Environment Reporting

C. MRENA CONSULTING LTD.

Mrena, Chuck : consultant, Environmental and Natural Resources Management

CABINET DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Loveys, Marjory : conseillère principale en politiques, Développement économique

CABINET DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

Gray, Jane

CAMPBELL, MARR

Bruun, Anders : associé

CANADIAN CATTLEMEN'S ASSOCIATION

Strankman, Peggy : directrice, Environmental Affairs
Van Der Byl, Dick

CANADIAN ENERGY RESEARCH INSTITUTE

Bruchet, Doug : directeur général, Environment and Energy Research

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

Anderson, Michael G. : directeur, Canada
Andrews, Rick : biologiste, bureau local
Bogdan, Les : gestionnaire des programmes de conservation, C.-B.
Bruce, Greg : analyste de la politique
Butterworth, Eric : biologiste principal, Région boréale Ouest
Chekay, Doug : gestionnaire de la politique publique, Région des Prairies
Grant, Bob : gestionnaire des opérations locales
Guyn, Karla : biologiste, Programmes de conservation
Lindgren, Cory : biologiste
Murkin, Henry R. : biologiste en chef
Stewart, Gary : gestionnaire des programmes de conservation, Région des forêts boréales de l'Ouest

CENTRE AUTOCHTONE DE RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Bobiwash, A. Rodney : directeur, Forum d'échange mondial
Breu, Reegan : assistant à la recherche
Laliberté, Larry : bibliothécaire
McDonald, Rodney : stratège, Durabilité
Morgan, Shaunna : assistant à la recherche
Sellers, Patricia : instructrice, conceptrice des programmes d'études

CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MARAIS OAK HAMMOCK

Laidler, Bob

CENTRE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Williams, Robert R.G. : Staff Counsel - Conseiller juridique

CHAMBRE DE COMMERCE DE WINNIPEG

Angus, Dave : président-directeur général
Hill, Walter : président

CHETWYND ENVIRONMENTAL SOCIETY

Fofonoff, Marcie : représentante
Sawchuk, Wayne : président sortant

CITY CENTRE RESIDENTS ADVISORY GROUP, WINNIPEG

Masniuk, Trish : représentant

CITY OF EDMONTON, COMMUNITY SERVICES (ALBERTA)

Priebe, Bob : coordonnateur, Conservation Planning

CLEAR LAKE ASSOCIATION, ONTARIO

Buck, Karen C.D. : président

CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

Vachon, Elizabeth : experte-conseil

COMITÉ CENTRAL MENNONITE

Braun, Will : coordonnateur de la justice

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

McCourt, Lydia : analyste

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Carpentier, Chantel-Line : gestionnaire de programmes, Environnement, Économie et Commerce
Herrmann, Hans : directeur, Programme de la biodiversité

COMMISSION DE L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR DU MANITOBA

Carter, R.L. : commissaire
Gibbons, Kenneth : commissaire
Lecuyer, Gerard : commissaire
Potton, James E. : administrateur principal

COMMUNITY COUNCIL OF SOUTH INDIAN LAKE (MANITOBA)

Trewin, Gary : maire

CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Palmater, Frank : vice-chef

CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES

Wiken, Ed : président

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT

Kunec, Diane : coordonnatrice des programmes



CONSEIL DES RESSOURCES AUTOCHTONES DU MANITOBA

Barker, Trevor
Daniels, Joseph
Garson, John
Giuboche, Ernie
Head, Edward
Parker, Muriel
Sanderson, Theo
Traverse, Gordon
Turner, Pat
Wiebe, Jacinta
Wood, Ed

CONSEIL RURAL DE L'ONTARIO

Hill, Michele : adjointe administrative

CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION DES TERRES HUMIDES – CANADA

Lynch-Stewart, Pauline : associée principale

CONSERVATION MANITOBA

Andreychuk, Colleen : analyste des politiques, Direction de l'eau
Arthur, John W. : gestionnaire régional de l'eau
Beaubien, Yvonne : Direction des parcs et réserves naturelles
Bird-Billy, Ramona : analyste subalterne des programmes et de la planification, Intendance environnementale, Relations autochtones
Borowski, Peter : technicien principal, Région de l'Ouest – Foresterie
Boyle, Harvey J. : sous-ministre adjoint, Division des opérations régionales
Brandson, Norman : sous-ministre, Commission des districts de conservation
Bruyère, Bruce : analyste principal des programmes et de la planification, Intendance environnementale, Relations autochtones
Carlson, Greg : coordonnateur adjoint, Inventaire et approvisionnement en bois
Carmichael, Bob : chef, gibier et gestion, Direction de la faune
Cook, Don : directeur, Direction de la foresterie
Creed, Wendy : spécialiste en information numérique, Parcs et réserves naturelles
Crichton, Vince : biologiste de la faune
Delaney, Jeff : coordonnateur adjoint, Pratiques et planification
Dixon, Jackie : agent de gestion de l'eau
Dixon, Roy : gestionnaire, Géomatique
Dorward, Kurt G. : technicien en permis d'exploitation hydraulique, Direction de l'eau
Duncan, James R. : chef, Biodiversité, Direction de la faune
Dunford, Lyn : technicien forestier, Direction des forêts
Fraser, Sherman : biologiste des pêches
Gibson, Tammy : Direction de la gestion des ressources durables, Division de l'intendance environnementale
Grauman, Andrew : aménagiste forestier, Région de l'Ouest

Gray Bryan R. : directeur général, Division de l'Intendance environnementale

Henderson, Vicki : Bureau de l'environnement, Qualité terrestre
Hernandez, Helios : Direction des parcs et des réserves naturelles
Hildebrand, Wayne : gestionnaire, Affaires intergouvernementales
Houghton, Jeff : superviseur de district
Hreno, Trent : gestionnaire, Approbations d'aménagement du territoire
Hummelt, Cathy : planificatrice de parc, Gestion, planification et rivières du patrimoine
Irwin, John : gestionnaire adjoint, Planification et développement
Jonasson, Harley S. : directeur, Direction des terres
Jonasson, John
Jones, Geoff : agent de l'environnement, Qualité terrestre
Kearny, Steve : directeur régional, Région du Nord-est
King, Albert D. : consultant principal, Programmes
Knowles, Keith : biologiste de la santé des forêts, Direction des forêts
Liebgott, Lisbeth : coordonnatrice, Valorisation de l'eau
Lui, Tai : ingénieur planificateur, Direction de l'eau
Madder, Ross : gestionnaire adjoint de projets
Mazur, Kurt : écologiste avien, Direction de la faune
Missyabit, Ron : directeur, Direction des relations autochtones
Moran, Tom : gestionnaire régional des ressources, Gestion de la faune et des terres
O'Connor, Joe : directeur, Direction des pêches
Oswald, Barry : planificateur des ressources, Communications et planification des eaux
Peniuk, Maureen : spécialiste, Parcs et réserves naturelles
Phillips, Floyd : chef de section, Qualité terrestre
Porteous, Ken : chef de l'interprétation
Prouse, Gordon : directeur, Région de l'Est, Division des Opérations
Richmond, Kelly-Anne : Parcs et réserves naturelles
Scaife, Barbara : bioéconomiste, Direction des pêches
Schroeder, Roger : chef, Planification des espaces protégés et des systèmes, Direction des parcs et des réserves naturelles
Schykalski, Ken : Direction des parcs et des réserves naturelles
Scott, Carol A. : directeur adjoint, Direction de la faune
Stephens, Dick
Strachan, Larry : directeur, Direction des approbations environnementales
Thompson, Lorimer : chef, Gestion de l'habitat du poisson
Thorpe, John : aménagiste forestier régional, Région de l'Ouest – Foresterie
Verbiewski, Barry : Liaison avec les Autochtones
Whaley, Kent : gestionnaire régional de la faune, Région du Nord-Ouest
Wilson, Rick : Direction des parcs et des réserves naturelles
Zebrowski, Deirdre : écologiste forestier, Direction des forêts

CONSERVATION SCIENCE INC.

Noss, Reed : président et chercheur principal



COOKS CREEK CONSERVATION DISTRICT (MANITOBA)

Brown, Garry : président

COUNCIL OF WOMEN OF WINNIPEG

Garlich, Carolyn : présidente, Enjeux civiques

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME MANITOBA

Collins, Jan : consultant en développement touristique

DAUPHIN DISTRICT CHAMBER OF COMMERCE (MANITOBA)

Overgaard, Gail : présidente sortante

DEERWOOD SOIL AND WATER MANAGEMENT ASSOCIATION

McEwan, Les : président

Turner, Bill : technicien

DÉFENSE NATIONALE

Shearer, Garnet : agent de l'environnement, du matériel et de la sécurité, Base des Forces canadiennes Shilo (Manitoba)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE WINNIPEG

Hollowchuk, Lisa : agente de développement économique

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Bateman, Joyce : gestionnaire, développement des programmes

Fisher, Michael : coordonnateur régional du développement durable

DISTRICT DE CONSERVATION DE LA VALLÉE DU PEMBINA

Alexander, Don : président du conseil

DIAVIK DIAMOND MINES INC.

Kenny-Gilday, Cindy : conseillère principale, Northern Community Affairs

EARTHBOUND ENVIRONMENTAL INCORPORATED

Friesen, Ken

ECOLOGICAL MALES AND FEMALES IN ACTION

Prymate, Joseph

Shute, Malcolm

Stewart, Ben

ECOMATTERS

Sheppard, Marsha I. : spécialiste des sols

ECONETWORK

Prymak, Joseph : bénévole

ECOSTEM LTD.

Ehnes, James : écologiste forestier et analyste de données

ÉDUCATION, FORMATION ET JEUNESSE MANITOBA

McDonald, Christina : coordonnatrice de la planification et des politiques de la Division, Division des programmes scolaires

ENSYN TECHNOLOGIES INC.

Smith, Stuart : président du conseil et président sortant de la Table ronde

ENTER THE ELEMENTS

Reimer, Josh : président

ENVIRONNEMENT CANADA

Blight, Steve : chef de projet, Direction de l'économie environnementale

Bond, Wayne : chef, Évaluation, Bureau national des indicateurs et des rapports environnementaux

Bruce, Kathryn : directrice générale, Service canadien de la faune

Cooper, Elizabeth : assistante spéciale, Cabinet du ministre

Eros, Susan : analyste principale de la politique, Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord

Hendrickson, Ole : conseiller scientifique, Bureau de la Convention sur la biodiversité

Hnatiuk, Nancy : agente de communications

Hovorka, Mark : conseiller scientifique, Espèces envahissantes, Service canadien de la faune

Kent, Robert A. : gestionnaire, Bureau de l'intégration et de la liaison scientifique, Direction de la qualité de l'environnement

Lawson, Bevan D. : météorologue, Sciences atmosphériques et hydrologiques

McLean, Robert : directeur, Direction de la conservation de la faune

Peddie, Jane : analyste de la politique, Politiques et communications

Rubec, Clayton : coordonnateur national des milieux humides, Conservation de l'habitat

Smith, Risa : gestionnaire, Bureau national des indicateurs et des rapports environnementaux, Direction de la qualité de l'environnement

Smith, Sharon Lee : directeur, Planification et priorités de conservation

Swerdfager, Trevor : directeur régional, Région du Pacifique et du Yukon, Service de la conservation de l'environnement

Thompson, Gregory : chef, Intendance, Direction de la conservation de la faune, Service canadien de la faune

Vaughan, Hague : Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques

Wood, Heather : conseillère en politiques, Conservation de l'environnement

EVANGELICAL LUTHERAN CHURCH IN CANADA

Lorch, Rhonda : chef de bureau

EVERGREEN COMMON GROUNDS

Heidenreich, Barbara : Land Trusts and Conservation (Manager) gestionnaire



FALCONBRIDGE

Robertson, Jamie : gestionnaire de l'exploration régionale, Amérique du Nord et Groenland

FÉDÉRATION CANADIENNE D'AGRICULTURE

Friesen, Robert : président

Higginson, Jennifer : directrice exécutive

Howe, Nicole : analyste des politiques

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

Baumgartner, Sandy : directrice, Programmes et communications

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE

Bingeman, Kristin : coordonnatrice de la recherche

Krindle, Jackie : ancienne présidente

Spence, Christie : gestionnaire, campagne Wildlands

Whelan Enns, Gaile : directrice pour le Manitoba, campagne Wildlands

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Comeau, Louise : directrice, Sustainable Communities and Environmental Policy

Fink, Sylvestre : analyste des politiques, Environmental Issues, Sustainable Communities and Environmental Policy

FEDERATION OF MANITOBA ALL TERRAIN VEHICLE CLUBS

Mager, Gayle : secrétaire-trésorière

FEDERATION OF ALBERTA NATURALISTS

Coutts, Margaret : présidente

FERME DE OAK HAMMOCK

Edie, Kenneth : agriculteur

FINANCES CANADA

Bowlby, Mark : économiste, Ressources, énergie et environnement

FIRST NATIONS ENVIRONMENTAL NETWORK (MANITOBA)

Cook, Jason

Maytwayashiny, Diane

Richard, Kathy : cofondatrice, membre du Conseil (National)

FONDATION DELTA SAUVAGINE

Bailey, Robert : vice-président

FONDATION FIDUCIAIRE DE CONSERVATION DES FORÊTS BORÉALES DU CANADA

Elgie, Stewart : directeur général

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (CANADA)

Kavanagh, Kevin : directeur, campagne Espaces en danger

Zinger, Nathalie : directrice régionale, Québec

FOREM TECHNOLOGIES

Stelfox, Brad : écologiste des paysages forestiers

FOREST CERTIFICATION WATCH™

Kiekens, Jean-Pierre : rédacteur

FORÊT MODÈLE DE FOOTHILLS (ALBERTA)

Storie, Mark : directeur général

FORT WHYTE CENTRE

Elliott, Bill : président-directeur général

Toews, Aynsley : coordonnateur de l'éducation

G.P.C. INTERNATIONAL

Lang, Otto : avocat-conseil

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Fletcher, Karen : coordonnatrice régionale de l'environnement, Région du Nord-Ouest

GOVERNMENT OF YUKON-CABINET OFFICE

Black, David : chef de cabinet

GRAND CONSEIL DES CRIS

Craik, Brian : directeur des relations fédérales

Quaile, Geoff : analyste de l'environnement

GRANT PARK PARENT ASSOCIATION, WINNIPEG

Moffatt-Razniatowski, Susan : représentante

HABITAT FAUNIQUE CANADA

Boyd McIntyre, Lynn : coordonnateur national de l'intendance

Cinq-Mars, Jean : président

Tutty, Brian : portail du site Web d'Intendance Canada, et Liaison du Centre d'intendance avec Pêches et Océans Canada

Wiken, Ed B. : directeur, National Habitat Status Program

Wolthausem, Doug : directeur des programmes

HAY RIVER RESERVE, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Barnaby, Joanne : Traditional Knowledge/Environmental Management

HUSKY ENERGY INC.

Worbets, Barry

HYDRO-MANITOBA

Barnes, Nick : spécialiste de l'environnement, Planification des grands projets

Dudar, Michael : gestionnaire de division, Service à la clientèle et commercialisation

Hamlin, Bill : responsable des enjeux stratégiques

Johnson, Doug : spécialiste principal de l'environnement, Alimentation en électricité

Moffat, Tom : gestionnaire de division, Transmission et distribution

Onyebuchi, Ed : consultant économique principal, Planification financière et économique

Rindall, Barry : gestionnaire de division, Transmission et distribution

Yarmill, Brian : technicien en environnement, Generation South

Zacharias, Allison : agent de l'environnement

Zbigniewicz, Halina : gestionnaire, Génie hydraulique et opérations



HYDRO-QUÉBEC

Pérusse, Martin : chef de projets, Questions environnementales stratégiques

INDIGENOUS ENVIRONMENTAL RESOURCES

Phare, Merrell-Ann : directrice générale

INDUSTRIAL FOREST SERVICES

Reimer, Tara : technicienne en foresterie

INDUSTRIE CANADA

Featherman, Sidney : Analyste principal, Stratégie des sciences et de la technologie

INDUSTRIE, COMMERCE ET MINES MANITOBA

Bailey, Brian D. : gestionnaire, Services d'inspection et de remise en état

Jones, Charles : géologue, Gestion des ressources

Kaszycki, Christine : sous-ministre adjointe, Division des ressources minérales

INSTITUT AGRICOLE DU CANADA

Carver, Roy : directeur général

Tyrchniewicz, Edward W. : président

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES EN GÉNIE FORESTIER

Paillé, Gilbert : président-directeur général

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES TERRES HUMIDES ET LA SAUVAGINE

Howerter, David : biologiste chargé des recherches

INSTITUT DES AGRONOMES DU MANITOBA

Clift, Patrick : membre

INSTITUT DU BIODIAGNOSTIQUE

Westmacott, Garrett : bénévole

INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Curtis, Shawna : agent de développement et de vulgarisation

Glanville, William H. : vice-président et chef de la direction

Gonzales, Virginia V. : agent de développement

Hardy, Patricia : directrice du développement et de la vulgarisation

Parry, Jo-Ellen : chargée de projet

INTENDANCE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES INDUSTRIES DE RESSOURCES

Patterson, James : coordonnateur

INUIT TAPIRISAT DU CANADA

Nichols, Scott : directeur, département de l'environnement

ISLAND WASTE MANAGEMENT INC.

Antle, Paul : président-directeur général

KEEWATIN COMMUNITY COLLEGE

Lauvstad, Doug : directeur des projets spéciaux

Stepaniuk, Jeff : Natural Resource Management Technology

KERR-MCGEE OFFSHORE CANADA LTD.

d'Entremont, André : Health, Safety and Environmental (Coordinator) Coordonnateur

KETASHINOW TECHNICAL FIELDWORKS

Braun, Carl R. : propriétaire principal

KEYSTONE AGRICULTURAL PRODUCERS

Broadfoot, Duncan : membre de la direction

McPhee, Gordon : membre du conseil, District 2

KRUGER INC.

Mercer, Peter : directeur général

LAKE OF THE PRAIRIES CONSERVATION DISTRICT 1

Hunter, John : vice-président

LAKE WINNIPEG WHITE FISH FLEET

Kristjanson, Robert T. : président

LICHEN FOUNDATION

VanGeest, Bill : consultant

LITTLE SASKATCHEWAN RIVER CONSERVATION DISTRICT

Falkevitch, Kristie : technicien des ressources

Whitaker, John : vice-président

LOUISIANA-PACIFIC CANADA LTD.

LeBlanc, Paul : aménagiste forestier, Swan Valley Forest Resources Division

Waito, Barry : directeur des terrains boisés

LP CANADA LTD.

Donnelly, Margaret : biologiste régionale, Forest Resources Division

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION MANITOBA

Farrell, Thomas J. : sous-ministre

MANITOBA CATTLE PRODUCERS ASSOCIATION

De'Athe, Claire : secrétaire générale, présidente,

Environnement, vice-présidente, Résolutions

Edwards, Rod : coordonnateur des communications et rédacteur, Cattle Country

MANITOBA COMMERCIAL LAMB PRODUCERS

Schroedter, Peter



MANITOBA CONSERVATION DISTRICT ASSOCIATION

Baker, Rick : gestionnaire de district, Whitemud Watershed Conservation District
Delorme, Gerry : planificateur des ressources
Nylen-Nemetchek, Marcy : planificateur des ressources
Kopytko, Myles : gestionnaire de district, Little Saskatchewan Conservation District
Mazur, Jewel : gestionnaire de district, Lake of the Prairies Conservation District

MANITOBA ECO-NETWORK INC.

Dykman, Liz : coordonnatrice
Dubois, Jack : président, Comité d'orientation
Lindsey, Anne : directrice générale

MANITOBA ENVIRONMENTAL INDUSTRIES ASSOCIATION

Connell, Barbara : directrice des communications

MANITOBA FORESTRY ASSOCIATION

Beaven, Dianne : directrice générale
Engel Boyce, Claudia : membre du conseil
Fosty, Ken : chef de la direction
Hreno, John : adjoint de direction
James, Mike : coordonnateur-Manitoba Envirothon
MacKenzie, Robert C. : directeur
MacKenzie, Beverly
Uhmann, Eric

MANITOBA FUTURE FOREST ALLIANCE

Sullivan, Donald : coordonnateur, Amérique du Nord

MANITOBA MÉTIS FEDERATION

Monkman, Olive : vice-président, Région d'Entre-les-Lacs

MANITOBA MÉTIS WOMEN

Brass, Germaine : Nation crie
Rinas, Diana : Région de Winnipeg

MANITOBA MODEL FOREST INC.

Boulette, Dale : directeur, Communauté de Manigotagan
Bruneau, Robert : directeur, Municipalité régionale du Lac du Bonnet
Chief, Paul : conseiller, Première nation Ojibway de Brokenhead
Christensen, Chris : directeur, Municipalité régionale de Lac du Bonnet
Harry, Gerald : O'Hanley
Kaczanowski, Stan : président
Kynman, George R. : consultant en publication
Muldrew, Cec : directeur, Pine Falls
Raven, Garry : directeur, Pine Falls
Smith, Carl : secrétaire
Spence, Steve : directeur, Pine Falls
Tokar, Walter : vice-président directeur
Waldram, Mike : directeur général

MANITOBA-NORTH DAKOTA ZERO TILLAGE FARMERS ASSOCIATION

Doupe, Neil : directeur et président sortant

MANITOBA RECREATIONAL CANOEING ASSOCIATION

Brabant, Gary : membre
Brabant, Sandra : membre
MacKay, Jim : secrétaire
Trachsel, Rosemary : directeur général

MANITOBA RURAL ADAPTATION COUNCIL INC.

Goulden, Herb : directeur
Jacobson, Leslie : président
Johnson, Terry : directeur
Lenderbeck, Gaye : directeur
Rempel, Margaret : directeur
Van Ryssel, Neil : vice-président

MANITOBA SHEEP ASSOCIATION

Pryzner, Ruth : directrice par mandat spécial

MANITOBA WILDLIFE FEDERATION

Ryback, Ray

MANITOBA WILDLIFE HABITAT FOUNDATION INC.

Milian, L. : président du conseil d'administration

MANITOBA WOMEN'S INSTITUTE

Kaastra, Renske : présidente, Ag + Rural Development Committee

MÉTIS NATION OF ALBERTA

Cardinal, Gabe : vice-président, Zone II

MÉTIS NATION OF ONTARIO

Lipinski, Gary : président

MÉTIS NATION OF SASKATCHEWAN

Hanson, Norman : directeur régional

MÉTIS NATIONAL COUNCIL

Heighington, Paul : coordonnateur national des projets
McCallum, Lisa : porte-parole des femmes métis, Métis Women's Section
Morin, Allan : gestionnaire de portefeuille
Rolt, Dwayne : conseiller juridique

MÉTIS PROVINCIAL COUNCIL OF BRITISH COLUMBIA

Mineault, Walter : Environnement

MILLER THOMSON

Clark, Wade D. : avocat

MINING WATCH CANADA

Kuyek, Joan : coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Gérardin, Vincent : Patrimoine écologique / Développement durable



**MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU
NORD DU MANITOBA**

Barbeau, Armand : consultant, Développement des
communautés et des ressources

Chéné, Donna : analyste

Green, Catherine : chef de cabinet du ministre

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA

Morin-Kitkoski, Jeanette : représentante en intendance
environnementale, Planification, gestion et services
administratifs

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION DU MANITOBA**

Brunke, Richard : ingénieur agronome

Crone, Jacques : coordonnateur, Sentiers provinciaux

Ewanek, John : spécialiste, Gestion des sols et des eaux

Friesen, Tim : spécialiste de l'intendance des terres

Gauer, Elaine : spécialiste de la conservation des sols

Hay, David : spécialiste de la gestion des sols et des
eaux

Lee Craig : sous-ministre adjoint

Scott, Leloni : spécialiste de la gestion des sols et des
eaux, Région du Centre

Yusishen, Bryan : directeur régional, Région du Centre

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES DE
NOUVELLE-ÉCOSSE**

Underwood, Peter : sous-ministre

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL DE
NOUVELLE-ÉCOSSE**

Langdon, Robert : directeur général

LeDuc, John : gestionnaire adjoint, Espaces protégés

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE
L'ONTARIO**

Ireland-Smith, Adair : directeur principal, Parcs de
l'Ontario

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU
QUÉBEC**

Paré, Germain : ingénieur forestier

MIXED-GRASS PRAIRIE STEWARDSHIP PROGRAM

Oliver, Gerry : coordonnateur de projets

MOHAWK COUNCIL OF AKWESASNE

Lickers, Henry : directeur de l'environnement

Stevenson, Bob : coprésident, Environment, Species at
Risk Act Aboriginal

MOTHER EARTH FIRST NATIONS

Wilson, Ardyth : auteur

MUNICIPALITÉ RURALE DE FRANKLIN (MANITOBA)

Hunter, Archie : préfet

Riach, Duaine : conseiller

**MUNICIPALITÉ RURALE DE LAC DU BONNET
(MANITOBA)**

Johnson, Colleen L. : agente administrative principale

MUNICIPALITÉ RURALE DE NEEPAWA (MANITOBA)

Spicer, Scott : directeur des opérations et de l'entretien

MUNICIPALITÉ RURALE DE PINEY (MANITOBA)

Stewart, Neil : conseiller, quartier 4

Zailo, Barbara : conseillère, quartier 3

MUNICIPALITÉ RURALE DE RITCHOT (MANITOBA)

Stefaniuk, Robert : maire

**MUNICIPALITÉ RURALE DE SPRINGFIELD
(MANITOBA)**

Boileau, Vince : conseiller

Holland, John D. : préfet

Lucko, Ken : conseiller

Paulishyn, William : conseiller

Pochuk, Steve : conseiller

**MUNICIPALITÉ RURALE DE ST. ANDREWS
(MANITOBA)**

Boch, Ralph : conseiller

Forfar, Don : préfet

Foster, Murray : conseiller

Keryluk, Elmer : conseiller

Kolach, Cliff : conseiller

Krasnesky, Kurtiss : conseiller

Regiec, Marilyn : administratrice principale

Skazyk, Peter : conseiller

**MUNICIPALITÉ RURALE DE STUARTBURN
(MANITOBA)**

Kiansky, David : préfet

Tkachuk, Rick : sous-préfet

MUSKWA-KECHIKA MANAGEMENT AREA

Porter, Dave : membre du conseil consultatif

NATION CRIE DE NORWAY HOUSE

Mowatt, Loretta : coordonnatrice de l'environnement

NATION CRIE DE PIMICIKAMAK

Monias, Tommy : secrétaire des conseillers

Muswagon, David : conseiller principal

Osborne, William : vice-chef

NATION INNU, SHESHATSHIU (LABRADOR)

Ashini, Daniel : coordonnateur de la mise en œuvre des IBA

Innes, Larry : conseiller en politiques environnementales

**NEWFOUNDLAND AND LABRADOR FOREST
RESOURCES AND AGRIFOOD**

Deering, Keith : agent régional de planification-Labrador

**NEWFOUNDLAND AND LABRADOR LEGACY
NATURE TRUST**

Maunder, Andrea : directrice générale



**NEWFOUNDLAND AND LABRADOR TOURISM,
CULTURE AND RECREATION**

Dawe, Ron : conseiller principal et coordonnateur,
Natural Heritage Stewardship Secretariat

NEXEN INC.

Kratt, Lary : gestionnaire, Environment, Safety,
Environment and Social Responsibility

**NORTHERN ONTARIO TOURIST OUTFITTERS
ASSOCIATION**

Eastman, Todd : analyste de la recherche

**NORTHWEST TERRITORIES RESOURCES, WILDLIFE
AND ECONOMIC DEVELOPMENT**

Heder, Heidi : gestionnaire, Parks and Protected Areas
Parker, Chuck : sous-ministre adjoint, Mackenzie Valley
Development Project

O BAR K LAND AND CATTLE

Hanson, Kim : éleveur

**OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION
DU DINDON**

Ruchkall, Richard : président

**OFFICE D'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS ENVIRON-
NEMENTALES DE LA VALLÉE DU MACKENZIE**

Azzolini, Louie : agent d'évaluation environnementale
Pope, Frank : membre du conseil

OLTHUIS, KLEER, TOWNSHEND

Patterson, Grace : Counsel (avocat-conseil)

OSORNO ENTERPRISES INC.

Hombach, Peter : président
Motnenko, Irena : chercheur principal
Motnenko, Victor
Newman, Robert : vice-président, Marketing

**OUTDOOR RECREATION COUNCIL OF BRITISH
COLUMBIA**

Wilson, Norma : directeur général

OXFORD HOUSE FISHERMAN ASSOCIATION

Chubb, Eric : Community Council Conseil Communautaire
Grieves, Kerry : conseiller communautaire

PARC NATIONAL DE RIDING MOUNTAIN

Kingdon, Ken : agent de communications
Tarleton, Paul : gestionnaire, Secrétariat des écosystèmes
Vanderschuit, Wybo : gestionnaire de la végétation

PASSIONATE VISION

Bondar, Roberta : chercheuse et astronaute

PATRIMOINE CANADIEN

Dufresne, Alain : chef, Conservation des écosystèmes,
Conservation des ressources naturelles, Région du Québec
Granskou, Mary : directrice, Politique des parcs et
liaison, ancienne membre d'office du Groupe de travail
de la Table ronde

Himelfarb, Alex : sous-ministre

McNamee, Kevin : directeur, Établissement des parcs

Neve, Barbara : éditrice senior, Bureau de la
correspondance des hauts fonctionnaires

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Ballinger, Kelly : conseillère en politiques des pêches,
Intendance des océans

Booth, Samantha : analyste, Politiques, Politique des
océans et gestion intégrée

Chudczak, Chrystia : directeur, Direction de la politique
des océans

Hall, Peter : coordonnateur national, Gestion intégrée,
Direction de la conservation des écosystèmes marins

Huffman, Kenneth J. : conseiller principal en politiques,
Direction de la politique des océans

Karau, John H. : directeur, Intendance des océans

LeClair, Stephen : chef, Analyse des politiques

Powles, Howard : directeur, Direction des sciences de la
biodiversité

Rutherford, R.J. : chef de la section de gestion des
océans, Gestion des océans et des côtes (Maritimes)

PITBLADO BUCHWALD ASPER

Newman, David G. : avocat

**PROGRAMME DES HABITATS FAUNIQUES MENACÉS
(MANITOBA)**

Bilecki, Lori : coordonnatrice de la gérance de l'habitat
Hamel, Cary : biologiste adjointe, Centre de données sur
la conservation du Manitoba

PFK PROJECTS INC.

Martin, Paul D.

PFRA-SHELTERBELT CENTRE

Turnock, Bob

**PORTAGE LA PRAIRIE COMMUNITY PLANNING
SERVICES**

Gray, Richard : adjoint de planification

PREMIÈRE NATION DE POPLAR RIVER

Battenchuk, Sandra : gestionnaire des terres

Bruce, Noel

Mitchell, Vera : chef

PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

Bouchard, Réjean : directeur adjoint, Politiques et
produits laitiers

**PROGRAMME DE GESTION DES TERRAINS
BOISÉS PRIVÉS AU MANITOBA**

Tornblom, Shane : gestionnaire local

POWER BUDD LLP

Crocker, David : avocat

PRENDIVILLE INDUSTRIES

Prendiville, Maureen : président



PRINCE EDWARD ISLAND FISHERIES, AQUACULTURE AND ENVIRONMENT

Griffin, Diane : sous-ministre adjointe

PROTECTED AREAS ASSOCIATION OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Jackson, Laura : directrice générale

PROVINCIAL COALITION FOR RESPONSIBLE RESOURCE MANAGEMENT

Dalmyrn, Ron : président

PROVINCIAL COUNCIL OF WOMEN OF MANITOBA INC.

Flemming, Elizabeth

RATH & COMPANY

Rath, Jeffrey R.W. : avocat

RECREATION CONNECTIONS MANITOBA

Steiner, Carla : directrice générale

RED RIVER COLLEGE

McMaster, Jason : coordonnateur de l'hygiène environnementale

Miller, Bill : directeur des installations

Seaba, Natalie : coordonnatrice du recyclage

RÉSEAU D'ÉVALUATION ET DE SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUES

Stewart, Craig : conseiller scientifique du Réseau

RÉSEAU DES RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

Gibson, Don : directeur national

RESSOURCES NATURELLES CANADA

Amyot, Marie-Annick : analyste du secteur forestier, Service canadien des forêts

Christie Sajan, Allison : analyste en politiques, Développement durable, Direction de la coordination des politiques ministérielles

De Franceschi, Joe : chef, coordonnateur du développement, Service canadien des forêts

Donnelly, Ken : directeur adjoint, Autochtones et initiatives durables, Sciences, innovation, affaires régionales et autochtones

Frehs, Jim : analyste principal en politiques, Développement durable et environnement

King, John : analyste principale de la politique, Secteur de l'énergie

McAfee, Brenda : conseillère scientifique, Biodiversité, Programmes scientifiques

Pasho, David W. : directeur, Politique du développement durable, Secteur des minéraux et des métaux

Rousseau, André H. : secrétaire, Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts, Service canadien des forêts

ROCK LAKE COMMUNITY ROUND TABLE

Leadbeater, Bev

ROCKY MOUNTAIN ELK FOUNDATION CANADA

McLaughlin, Jeffrey : directeur général, Manitoba et Saskatchewan

RTL CONSULTING GROUP

Dow, Duncan : directeur

SANTÉ CANADA

Garrow, Robert : analyste des politiques, Relations extérieures et partenariats

SANTÉ MANITOBA

Poplow, James R. : médecin hygiéniste

SASKATCHEWAN AGRICULTURE AND FOOD

Parisien, Gloria : gestionnaire, Land and Resource Policy, Policy and Program Development Branch

Syhlonyk, Alan : gestionnaire, Crown Land Resources

SASKATCHEWAN CONSERVATION ACTION PLAN

Patkau, Allen : président

SASKATCHEWAN ENVIRONMENT AND RESOURCE MANAGEMENT

Langford, Lynda : gestionnaire principale, Policy and Legislation

Marshall, Ann : analyste des politiques

Mazur, Doug : directeur, Sustainable Land Management

Riemer, Greg : conseiller principal en politiques

Sherratt, Dennis : directeur, Fish and Wildlife Branch

Vandall, John

SASKATCHEWAN FINANCE

Hilsenteger, Grant : analyste

SASKATCHEWAN POWER CORPORATION

Kalmakoff, Johnathan J. : conseiller juridique

SASKATCHEWAN-PRAIRIE CONSERVATION ACTION PLAN

Scalise, Karyn : gestionnaire

SASKATCHEWAN SOIL CONSERVATION

Bennett, John : président

SÉNAT DU CANADA

Johnson, Janis : sénateur et vice-président du Comité sur les Autochtones

MacDonald, Jake : adjointe à la recherche

McCarthy, Kate : conseillère en politiques auprès du sénateur J. Johnson

Spivak, Mira : sénatrice

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Bruce, Catherine

Rakowski, Patrick : biologiste, Intendance de l'habitat

SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT MANITOBA

Dustan, Leanne : analyste des politiques

SIERRA CLUB OF BRITISH COLUMBIA

Wareham, Bill : directeur général



SIERRA CLUB OF CANADA

May, Elizabeth : directeur général
Plotkin, Rachel : militante pour les forêts
Von Mirbach, Martin : directeur, Campagnes pour les forêts et la biodiversité

SIMPLIT CANADA LTD.

Collis, Gordon : gestionnaire de projets spéciaux en environnement

SNOMAN INC.

Aitken, Bob : directeur général

SOARING EAGLE SCIENCE SCHOOL

Wood, Valerie : agente indépendante de protection de la nature

SOCIAL PRAXIS INITIATIVES

Spice, Kevin : spécialiste en anthropologie appliquée au développement communautaire

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Fortney, Gene : directeur, protection des terres
Moore, Michael : directeur général, Région du Manitoba
Riley, John : directeur, Intendance et sciences de la conservation
Silver, Thea : directeur, relations externes et gouvernementales

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-RÉCOLTE DU MANITOBA

Kolisnyk, Walter : président du conseil d'administration

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE DU MANITOBA

Kibbins, Charlene : directrice, Élaboration des politiques et des programmes

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PARCS ET DES SITES NATURELS DU CANADA

Danyluk, Donna : membre du conseil, rédactrice du bulletin-Manitoba
Hazell, Stephen : directeur général
Jessen, Sabine : directrice de la conservation, chapitre de la Colombie-Britannique
Johnson, Shelly : coordonnatrice des projets de conservation
Kidd, Scott : directeur de la conservation, chapitre du Manitoba
Peart, Bob : directeur général, chapitre de la Colombie-Britannique
Peepre, Juri : directeur général, chapitre du Yukon
Poulton, David : directeur général, chapitre de Calgary et Banff
Smith, George : directeur national de la conservation
Woodley, Alison : militante pour l'échelon fédéral et le Nord
Yeoman, Greg : directeur de la conservation, T.N.-O.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DU MANITOBA

Forsyth, Gerald
Poyser, Edward A. : vice-président
Sopuck, Tim : gestionnaire des opérations
Uhmann, Tanys : technicien en gestion de l'habitat

SONORAN INSTITUTE

Rasker, Ray : directeur, Northwest Office

SOUTH INDIAN LAKE FISHERMEN'S ASSOCIATION

Dysart, William : président
Spence, Thomas : membre du conseil

SOUTH-EAST QUOTA HOLDERS ASSOCIATION

Nakka, Norman : président

SOUTHERN CHIEFS ORGANIZATION

Traverse, Myrtle : directeur, Ressources naturelles

SOUTHPORT AEROSPACE CENTRE INC.

Lucko, Helene : assistante, Marketing

SPELEOLOGICAL SOCIETY OF MANITOBA

Kobylecki, Andy J. : président

STORA ENSO PORT HAWKESBURY

Middel, Kevin : biologiste et superviseur du SIG, Woodlands Unit

STRATOS INC.

Cairns, Stephanie : consultante

SUNCOR ENERGY INC.

Fordham, Chris : gestionnaire, Environmental Assessment and Research, Sustainable Development and Legal Affairs

SUSTAINABLE FOREST CERTIFICATION WATCH

Kiekens, Jean-Pierre : directeur général

SWAMPY CREE TRIBAL COUNCIL

Head, Judy E.

SWIST & CO.

Swist, Ronald C. : associé principal

SYNDICAT NATIONAL DES CULTIVATEURS

Bobins, Martha : présidente des jeunes
Melnyk, Mandy : vice-présidente des jeunes
Tait, Fred : vice-président national

TABLE RONDE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE DU MANITOBA

Dubois, Jack : vice-président
Hamilton, Dwayne : membre
Pringle, Connie : membre
Soprovich, Dan : supervision du centre d'appels, Parc national de Riding Mountain

TEMBEC INC.

Barnard, Paul : Pine Falls Paper
Keenan, Vince : aménagiste forestier de la Division, Pine Falls
Kotak, Brian : directeur, Division of Environment, Pine Falls
Lopez, Jim : vice-président, Forest Resource Management, Témiscamingue, Québec
Snell, Bill : vice-président chargé des terrains boisés, chef forestier, Pine Falls

TETRES CONSULTANTS INC.

Harron, Donald : spécialiste de l'environnement
McMahon, Blair : spécialiste de l'environnement et associé



THE DELPHI GROUP

Walker, Jennifer : agente de projets et de programmes

THE INTERNATIONAL COALITION

Taylor, Harold

THE URBAN NATURALIST

Sorensen, Morris : propriétaire

THE WILDLANDS PROJECT

Dugelby, Barbara L. : directrice des sciences de la conservation

THOMPSON DORFMAN SWEATMAN

Rosenberg, Sheryl

Stefaniuk, John : associé

TOLKO INDUSTRIES LTD.

Henderson, William J. : gestionnaire, Policy and Community Relations

TRANSALTA UTILITIES

Page, Robert : vice-président chargé du développement durable

TRANSGAS LTD.

Hanley, Kerry : superviseur, Environmental Programs

TRANSPORTS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX MANITOBA

Christie, Rhian

Le Clair, Frank

Pachal, Rosaline

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Kuryk, Kellyann : coordonnatrice des constructions écosympathiques, Services environnementaux

TREATY AND ABORIGINAL RIGHTS RESEARCH CENTRE

Peristy, Dennis : analyste, Land Use and Resources

TRENT UNIVERSITY

Figueroa-Cano, Marla : étudiante, Watershed Ecosystems

TRUITE ATOUT DU CANADA

Shyba, Greg : président

TYRCHNIEWICZ CONSULTING

Tyrchniewicz, Allen : directeur

U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE—FARM SERVICE AGENCY

Stephenson, Robert : directeur, Conservation and Environmental Programs Division

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA

Higgs, Eric : directeur, Department of Anthropology

Lindsay, Kate : étudiante

UNIVERSITÉ DALHOUSIE

Willison, Martin : professeur de biologie et d'études environnementales, School of Resource and Environmental Studies

UNIVERSITÉ DE CALGARY

Kennett, Steve : professeur, Institut canadien du droit des ressources

UNIVERSITÉ DE GUELPH

Fitzgibbon, John : professeur et directeur, School of Rural Planning and Development

Goss, Michael J. : professeur, Land Resource Science

Nudds, Thomas D. : professeur, Department of Zoology

UNIVERSITÉ DU MANITOBA

Aidnell, Linda : étudiante, Natural Resource Institute

Aziz, Amanda : membre du personnel, Recycling and Environment Group

Bill, Laren : étudiant

Bockstael, Erin : coordonnateur, Recycling and Environment Group

Brown, Laura : professeure

Falk, Mel : chargé de cours à temps partiel, Environmental Science Program

Gardner, James : vice-recteur (études) et doyen

Glass, Catherine : étudiante

Henley, Thomas : professeur et associé, Natural Resources Institute

Hu, Beibei : étudiante, Natural Resources Institute

Hunter, Kristina : chargée de cours, Environmental Science Program

Johnson, Gary V. : professeur d'agro-industrie

Kaye, Stuart : chercheur principal, Psychologie

Miko, Roselle : étudiante

Newman, Karin : étudiante en botanique

Nuttall, Dan : professeur d'architecture du paysage

Pruitt, William O. : professeur de zoologie

Punter, David : professeur et directeur, département de botanique

Schlag, Michelle : étudiante, Natural Resources Institute

Scott, Jacey

Shymko, Randall : Natural Resources Institute

Smith, Lise : étudiante en pédologie

Smith, Paul : étudiant en économie

Villegas, Gerald : étudiant, Natural Resources Institute

Yantz, Jennifer : étudiante

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Curie, David : professeur et directeur, Département de biologie

UNIVERSITÉ DE REGINA

McGovern, Katherine : assistante de recherche, Canadian Plains Research Centre

UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

Roy, Robert G. : professeur agrégé, Agricultural Economics

UNIVERSITÉ DE VICTORIA

Owen, Stephen : professeur, Institute for Dispute Resolution



UNIVERSITÉ DE WINNIPEG

Beattie, Heather : étudiante

Cottes, Jeffery Jacob

Miller, Peter : professeur et chercheur principal en philosophie, Centre for Forest Interdisciplinary Research

Mostarda, Marco : étudiant en politique

Westwood, Richard : professeur de biologie

UNIVERSITÉ SIMON FRASER

Olewiler, Nancy : professeur d'économie

UNIVERSITÉ YORK

Rogers, Ray : professeur, Faculté des études environnementales

UNIVERSITY OF TORONTO

Lefevre, Kara : Faculty of Forestry

UNSHIN-NIN ENVIRONMENTAL SERVICES

Knott, Gilbert

VALDIE SEYMOUR & ASSOCIATES

Seymour, Valdie : présidente

VANCOUVER CITY SAVINGS CREDIT UNION

Boucher, Priscilla : gestionnaire, Corporate Social Responsibility

VILLE DE SELKIRK (MANITOBA)

Pawley, Chris : conseiller municipal

Swiderski, Darlene : conseillère municipale

VILLE DE THOMPSON (MANITOBA)

Taylor, Lynn : directrice générale

VILLE DE WINNIPEG (MANITOBA)

Heming, Cheryl : naturaliste municipale

Smith, Harvey : conseiller municipal

VINEYARD INN

Hinze, Lawrence : superviseur, réseau d'égouts, Kelowna

Zailo, Basil : conseiller en dératiation

Zailo, Nancy

WALPOLE ISLAND HERITAGE CENTRE

Jacobs, Dean : directeur général

WARDROP ENGINEERING INC.

Cochrane, Kelly : spécialiste de l'environnement

WATER WATCH

Koroluk, Glen : chercheur, Coalition to Save the Assiniboine

WATERSHED AGRICULTURAL COUNCIL (USA)

Coombe, Richard I. : président-directeur général

WEBSAR LABORATORIES INC.

Wesbter, Barrie : président

WESTERN CANADA WILDERNESS COMMITTEE

George, Paul : fondateur et directeur exécutif

Thiessen, Ron : directeur de campagne, Manitoba

WEST REGION ECONOMIC DEVELOPMENT CORP.

Gaywish, Richard D. : directeur général

WHELAN ENNS ASSOCIATES

Hart, Bryan : analyste du développement

Whelan, Jared : gestionnaire de projets

WILDLANDS LEAGUE, TORONTO

Baggio, Anna M. : analyste, Northern Boreal Conservation

WILDLANDS PROJECT (TEXAS), É.-U.

Anderson, Willard : écologiste des terrains en friche

WILDLIFE HABITAT COUNCIL (MARYLAND), É.-U.

Howard, William W. : président

WINNIPEG AIRPORTS AUTHORITY INC.

Shewchuk, Leanne : gestionnaire, Protection de l'environnement

Taylor, Jacqueline : technicienne en environnement

YELLOWSTONE TO YUKON CONSERVATION INITIATIVE

Gailus, Jeff : coordonnateur de la vulgarisation

YUKON ECONOMIC DEVELOPMENT

Moodie, Janet : sous-ministre adjoint

YUKON RENEWABLE RESOURCES

Hutton, Don : sous-ministre adjoint

ZERO TILLAGE FARMERS ASSOCIATION

Hacault, Daniel : secrétaire-trésorier, Manitoba et Dakota du Nord

INDÉPENDANT

Attridge, Ian : avocat

Campbell, Liza : experte-conseil

Francis, Wendy : experte-conseil



Remerciements

La Table ronde tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux et celles qui l'ont aidée dans le Programme de la conservation du patrimoine naturel, tout particulièrement Cathy Wilkinson, conseillère du programme, qui a colligé tous les travaux entrepris par le Groupe de travail au cours des deux dernières années aux fins de la rédaction du présent rapport de la série « l'État du débat ».

Références photographiques

- | | |
|---|---|
| COUVERTURE, PAGES 1 & 2 :
<i>Stephen Perry</i> | PAGE 55 : <i>Claire Aplevich/
Jonathan Stuart</i> |
| PAGE 5 : <i>Tania Tremblay</i> | PAGE 65 : <i>Jonathan Stuart</i> |
| PAGE 6 : <i>Julie Cyr</i> | PAGE 66 : <i>Agriculture Canada</i> |
| PAGE 11 : <i>Julie Cyr</i> | PAGE 71 : <i>Jonathan Stuart</i> |
| PAGE 19 : <i>Julie Cyr</i> | PAGE 77 : <i>Julie Cyr</i> |
| PAGE 21 : <i>Mark Hovorka</i> | PAGE 79 : <i>Jonathan Stuart</i> |
| PAGE 34 : <i>Mark Hovorka</i> | PAGE 81, 82, 83 : <i>Julie Cyr</i> |
| PAGE 35 : <i>Mark Hovorka</i> | PAGE 85 : <i>Louise Violette</i> |
| PAGE 36 : <i>Courtoisie de la
commission canadienne
du tourisme</i> | PAGE 85 : <i>Meg Ogden</i> |
| PAGE 37, 38, 39 : <i>Julie Cyr</i> | PAGE 87 : <i>Courtoisie de la
commission canadienne
du tourisme</i> |
| PAGE 41 : <i>Julie Cyr</i> | PAGE 93 : <i>Julie Cyr</i> |
| PAGE 49 : <i>Julie Cyr</i> | ANNEXE 99, 100 : <i>Stephen Perry</i> |
| PAGE 51 : <i>Karen Hébert</i> | |
| PAGE 53 : <i>Meg Ogden</i> | |



Notes de référence

- 1 Reed Noss, président sortant de la Society for Conservation Biology, *The Importance of Connections*, présenté à la conférence de la TRNEE, *La conservation : ça fonctionne!*, novembre 2000.
- 2 Un objectif important du Programme de conservation du patrimoine naturel consiste à encourager la vulgarisation et l'utilisation des procédés et pratiques optimums de conservation. Pour atteindre ce but, le Groupe de travail a commandé une série de huit études de cas sur les initiatives de conservation au Canada. Chacune d'elles présente des pratiques optimales et des outils novateurs pour la conservation de la nature. Pour plus de précisions sur chacune des études de cas et sur les conclusions préliminaires, consulter le site Web de la Table ronde (www.nrtee-trnee.ca).
- 3 Ressources naturelles Canada - *L'état des forêts du Canada 2001-2002 : Réflexions d'une décennie* (Ottawa, 2002).
- 4 Environnement Canada, Eau douce, Faits intéressants, www.ec.gc.ca/water/fr/f_quickfacts.htm
- 5 Environnement Canada, Eau douce, Faits intéressants, www.ec.gc.ca/water/fr/f_quickfacts.htm
- 6 Voir sites et répertoire de Ramsar, www.wetlands.org/pubs&/pub_online/EngDef.pdf
- 7 www.ducks.ca/conserv/wbf/
- 8 Études d'Oiseaux Canada, *Importance of Canada's Boreal Forest to Landbirds* (décembre 2002).
- 9 Environnement Canada, *Priorité environnementale - la nature : Lutter contre les menaces à la nature et obtenir des résultats sur le plan de l'environnement*, www.ec.gc.ca/envpriorities/nature_f.htm
- 10 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada — 1996* (Ottawa, 1996).
- 11 G. Walther et coll., « Ecological responses to recent climate change », *Nature*, vol. 416 (28 mars 2002) : 389-395.
- 12 Quoique la Table ronde reconnaisse l'importance de toutes ces menaces, les mesures énoncées dans le présent rapport ne portent pas sur l'ensemble de ces menaces. En outre, l'analyse de ces menaces ne se veut en rien une analyse exhaustive des menaces faites à la nature.
- 13 Ressources naturelles Canada, *L'état des forêts du Canada 2001-2002 : Réflexions d'une décennie* (Ottawa, 2002).
- 14 Statistique Canada, *L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature*, 2000.
- 15 Statistique Canada, *L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature*, 2000.
- 16 Alberta Economic Development, *The Economic Impact of Visitors to Alberta's Rocky Mountain National Parks in 1998* (février 2000).
- 17 Voir en général Gretchen Daily éd., *Nature's Services: Societal Dependence on Natural Ecosystems* (1997).
- 18 Lester R. Brown et coll., *State of the World 1998* (New York : W.W. Norton and Company, 1998).
- 19 Robert Costanza et coll., « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature* 387, 253-260 (1997).
- 20 Amory Lovins, L. Hunter Lovins and Paul Hawken, *Natural Capitalism: Creating the Next Industrial Revolution* (Snowmass, CO : Rocky Mountain Institute, 1999).
- 21 Gretchen C. Daily et Katherine Ellison, *The New Economy of Nature: The Quest to Make Conservation Profitable* (Washington : Island Press, 2002).
- 22 Voir en général Gretchen Daily et Katherine Ellison, *The New Economy of Nature* (2002).
- 23 Voir, par exemple, Storm Cunningham, *The Restoration Economy* (San Francisco : Berrett-koebler, sous presse).



- 24 « Iisaak : A New Economic Model for Conservation-Based Forestry in Coastal Old Growth Forests, British Columbia », communication présentée lors d'un atelier, *Developing Markets for Environmental Services, A New Role for Forests in the Green Economy*, organisé par l'Université de Colombie-Britannique, octobre 2000.
- 25 Ecotrust Canada est une organisation non gouvernementale établie en Colombie-Britannique qui collabore avec les villages côtiers pour promouvoir l'exploitation durable des ressources. Pour plus de précisions sur ses travaux, consultez le site : www.ecotrustcan.org.
- 26 E.O. Wilson, *The Future of Life* (Toronto : Knopf Canada, 2002).
- 27 Commission on Life Sciences, National Research Council, *Biobased Industrial Products: Research and Commercialization Priorities* (Ottawa, 2000).
- 28 Ressources naturelles du Canada, *L'état des forêts du Canada 2001-2002 : Réflexions d'une décennie*.
- 29 Voir l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, articles 91, 92 et 92A.
- 30 Voir *Guérin c. R.*, Cour suprême du Canada, 1984, qui fut la première cause à permettre d'établir l'obligation fiduciaire.
- 31 Le site Web d'Intendance Canada (www.stewardshipcanada.ca) contient tous les renseignements, contacts et ressources sur ces programmes.
- 32 www.pyr.ec.gc.ca/EN/Wildlife/habitat/other_protected.shtml
- 33 Voir Reed Noss, *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, document d'étude pour le Fonds mondial pour la nature (Canada) et WWF US (1995).
- 34 Reed Noss, *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, document d'étude pour le Fonds mondial pour la nature (Canada) et WWF US (1995).
- 35 Society for Ecological Restoration, *SER Primer on Ecological Restoration* (Tucson AZ, avril 2002).
- 36 *Sparrow c. R.*, [1990] 1 R.C.S. 1075.
- 37 *R. c. Badger*, [1996] 1 R.C.S. 771.
- 38 Delgamuukw c. Colombie-Britannique, [1997] 3 R.C.S.
- 39 Professeur Brad Morse (Université d'Ottawa), « Aboriginal Legal Issues in the Conservation of Natural Heritage », exposé présenté au Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel de la Table ronde, janvier 2002.
- 40 Ian McGregor, directeur général, AINC, communication personnelle, 1er avril 2003.
- 41 Voir l'Engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées, signé à Aylmer (Québec) le 25 novembre 1992 par les représentants des autorités fédérales, provinciales et territoriales. Les représentants du Conseil canadien des ministres des forêts et des quatre organismes autochtones du Canada ont également assisté à la réunion et approuvé l'Engagement. Voir le site Web de Parcs Canada (www2.parksCanada.gc.ca/library/FPPCR/english/FPPCR_e02.asp).
- 42 Convention sur la diversité biologique, texte publié à l'adresse suivante : www.biodiv.org/convention/articles.asp.
- 43 Gouvernement du Canada, *Stratégie canadienne de la biodiversité : Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique* (Ottawa, 1995), p. 73.
- 44 Voir Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril, publié à l'adresse suivante : www.speciesatrisk.gc.ca/strategy/accord_e.cfm
- 45 Voir Espaces en danger, Fonds mondial pour la nature (Canada), octobre 2000.
- 46 <http://www2.parksCanada.gc.ca/library/SPHA/en/30.html>
- 47 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, *Intacts pour les générations futures? Préserver l'intégrité écologique avec les parcs nationaux du Canada* (Ottawa, 2000).
- 48 Pour plus de précisions, voir l'étude de cas sur la baie Clayoquot, sur le site Web de la Table ronde : www.nrtee-trnee.ca



- 49 Pour plus de précisions sur le parc national Vuntut, voir l'étude de cas de la Table ronde : www.nrtee-trnee.ca
- 50 http://bp.stage.saltmine.co.uk/environ_social/case_studies/north_america/index.asp#1
- 51 L'industrie forestière du Canada a déjà connu de nombreuses autres solutions novatrices. Par exemple, un nombre croissant d'entreprises a adopté des critères et des indicateurs pour surveiller les changements dans la biodiversité dans les zones qu'elle gère, ainsi que des directives de gestion forestière visant à protéger la diversité des espèces et de l'habitat. Voir : Wren Resources et Ressources naturelles Canada, *La biodiversité forestière du Canada : une décennie de progrès dans la gestion durable* (Ottawa, 2002).
- 52 Voir *Le développement durable passe à l'action*, Les réussites canadiennes, *Les espèces en péril*, www.canada2002earthsummit.gc.ca/sd_action/stories/species_risk_e.cfm
- 53 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources [UICN—Union mondiale pour la nature], *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas—Principles, Guidelines and Case Studies* (Gland, Suisse, 2000).
- 54 Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, *La prise de décisions éclairées en matière d'environnement* (Ottawa, 2001).
- 55 Voir, par exemple, les données compilées par George Hoberg, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui laisse entendre que le Canada affecte moins de 1 p. 100 des dépenses totales de l'État à la protection de l'environnement (y compris la conservation de la nature). À titre de comparaison, les États-Unis consacrent près du double de ce pourcentage.
- 56 *La planification intégrée* : Aménagement holistique ou global du territoire plutôt qu'axé sur une seule forme d'exploitation ou sur des gains économiques à court terme. Il a pour but de maintenir les fonctions écologiques et la biodiversité et cadre avec les objectifs des politiques publiques. Ce processus sous-entend la prise en compte du point de vue de nombreux intervenants, qu'il s'agisse des Autochtones, de l'industrie ou de la population locale.
- 57 Extrait du chapitre 10, « Northern Conservation Areas », *Rapport d'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie*, vol. 2, part 2 (1977), et lettre d'accompagnement du rapport, datée du 15 avril 1977, du juge Berger au ministre Allmand (*trad. libre*).
- 58 Fonds mondial pour la nature (Canada), correspondance personnelle, décembre 2002.
- 59 Institut des ressources mondiales, *The Last Frontier Forests: Ecosystems and Economies on the Edge* (1997) publié à l'adresse suivante : www.wri.org/wri/ffi/lff-eng/.
- 60 Programme des Nations Unies pour l'environnement, *An Assessment of the Status of the World's Remaining Closed Forests* (Nairobi, 2001).
- 61 <http://earthobservatory.nasa.gov:81/Newsroom/NasaNews/2003/2003032111806.html>
- 62 Agence canadienne d'évaluation environnementale, *Guide sur la diversité biologique et l'évaluation environnementale* (Hull, Québec, 1996).
- 63 Voir www.cws-scf.ec.gc.ca/hww-fap/hww-fap.cfm?ID_species=87&lang=e
- 64 Les priorités actuelles de l'EAC visent à promouvoir la croissance et l'expansion d'entreprises dans le monde d'aujourd'hui, qui change rapidement. Ces priorités consistent, entre autres, à soutenir l'innovation, l'expansion des marchés, le tourisme autochtone et une nouvelle génération de propriétaires d'entreprises autochtones. Ce programme vient d'être modifié pour faciliter l'accès aux débouchés d'affaires. Pour plus de précisions, consulter le site Web de l'EAC (www.abc.gc.ca).
- 65 Communication personnelle, Système canadien d'information sur l'environnement, avril 2003.
- 66 Le rapport final de l'initiative IDDE est publié sur le site Web de la TRNEE (www.nrtee-trnee.ca).
- 67 *Ibid.*
- 68 *Espace de croissance, Rapport final du Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario sur la mise en œuvre de l'Accord*, présenté au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, mars 2002.



- 69 Steven Kennett, Institut canadien du droit des ressources, communication personnelle, novembre 2002.
- 70 L'écologisation de la fiscalité est une stratégie qui réoriente un programme de dépenses et d'imposition du gouvernement aux fins de créer une série intégrée d'incitatifs favorables à la mutation vers le développement durable. Pour plus de précisions sur l'EF, consultez le site Web de la Table ronde (www.nrtee-trnee.ca).
- 71 Exemples fournis par Chris McDonnell, Tembec, et Andrew Devries, Association des produits forestiers du Canada.
- 72 Pour plus de précisions sur la Fondation Evergreen, consulter son site Web (www.evergreen.ca).
- 73 Réseau canadien d'information sur la biodiversité : http://www.cbin.ec.gc.ca/issues/canlstxt_e.cfm
- 74 On planifie actuellement des projets pilotes ALUS en Ontario, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour plus de précisions sur l'ALUS, voir le site Web de la Fondation Delta Sauvagine (www.deltawaterfowl.org/programs/alus.html)
- 75 Voir la carte des espèces en péril sur le site Web d'Environnement Canada (www.sis.ec.gc.ca/msapps/ec_species/htdocs/ec_species_e.phtml).
- 76 On trouvera plus de précisions sur un grand nombre de ces programmes sur le site Web d'Intendance Canada (www.stewardshipcanada.ca).
- 77 Voir les zones critiques dans la région des Grands Lacs : www.great-lakes.net/envt/pollution/aoc.html#overview
- 78 Association canadienne des réserves de la biosphère : www.biosphere-canada.ca/home.asp
- 79 Consulter Agriculture Canada, document de synthèse, Programme de couverture végétale www.agr.gc.ca/cb/news/2002/n20712be.html
- 80 Voir le site Web de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario (www.ontariosoilcrop.org/EFP.htm).
- 81 Voir *Le développement durable passe à l'action*, Les réussites canadiennes, Les espèces en péril, www.canada2002earthsummit.gc.ca/sd_action/stories/species_risk_e.cfm
- 82 Voir Finances Canada, *Propositions législatives et notes explicatives*, publiées à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/drleg/02-107_5e.html.
- 83 *Zone de protection marine* est un terme général pour une série d'aires océaniques protégées. Le présent rapport fait référence aux ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans*.
- 84 Pour plus de précisions, voir Stratégie emploi-jeunesse du Canada à l'adresse suivante : http://jeunesse.gc.ca/yesinfo_e.shtml.
- 85 Union mondiale pour la nature, Programme des aires protégées, disponible à l'adresse suivante : www.unep-wcmc.org/protected_areas/categories/ et Fonds mondial pour la nature (Canada), Espaces en danger (octobre 2000).
- 86 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 87 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 88 Menno Boldt et J. Anthony Long, dir. publ., *The Quest for Justice: Aboriginal Peoples and Aboriginal Rights*. Toronto: University of Toronto Press, 1985.
- 89 Ministère des Pêches et Océans, Programme de conservation et d'intendance de l'habitat, disponible à l'adresse suivante : www-heb.pac.dfo-mpo.gc.ca/fr/programs/hcsp/watrshd/wtrsdef.htm.
- 90 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité, 1995).
- 91 Meffe G.K. et coll., *Principles of Conservation Biology*, 2^e éd. (1997).



- 92 Statistique Canada et Centre d'étude des niveaux de vie, *Établir des indicateurs d'environnement et de développement durable en fonction du capital : méthode proposée*, préparé pour la TRNEE (janvier 2001), disponible à l'adresse suivante : www.nrtee-trnee.ca/fr/programs/Current_Programs/SDIIndicators/Program_Research/StatsCanada-SDIreport_E.pdf.
- 93 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de Environnement Canada, *L'état du climat au Canada : la surveillance de la variabilité et du changement climatiques*, Environnement Canada, Direction générale de l'état de l'environnement, Rapport EDE n° 95-1, 1995).
- 94 Gouvernement du Canada, *Leçons de la nature : l'approche écosystémique et la gestion intégrée des terres au Canada*(2000), disponible à l'adresse suivante : www.sdinfo.gc.ca/reports/en/monograph13/landnat.cfm#a2, et Noss, R., *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, document d'étude rédigé pour le Fonds mondial pour la nature (1995).
- 95 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité, *Stratégie canadienne de la biodiversité — Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique*, 1995).
- 96 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adapté du ministère des Affaires municipales de l'Ontario, *Comprehensive set of policy statements*. Toronto 1994) et Meffe G.K. et coll., *Principles of Conservation Biology*, 2^e éd. (1997).
- 97 Bio-Produits Canada, www.bio-productsCanada.org/home_e.html.
- 98 Ecotrust, *Principles of a Conservation Economy*, disponible à l'adresse suivante : www.ecotrust.org/mission/principles.html.
- 99 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm et Noss, R., *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, document d'étude rédigé pour le Fonds mondial pour la nature (1995).
- 100 Center for Conservation Biology, Stanford University, Ecosystem Services, disponible à l'adresse suivante : www.stanford.edu/group/CCB/ecosvcs.htm.
- 101 Voir Centre de données sur la conservation du Canada atlantique, www.accdc.com/glossary/.
- 102 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm. (adapté de Kaufmann et coll., *An ecological basis for ecosystem management*. Fort Collins, Colorado: U.S. Department of Agriculture Forest Service, Rocky Mountain Forest and Range Experiment Station and Southwestern Region, USDA Forest Service General Technical Report RM-246, 1994).
- 103 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de Demayo A. et E. Watt, *Glossaire de l'eau*, Cambridge, Ontario: Association canadienne des ressources hydriques, avec l'aide d'Environnement Canada, Ottawa, 1993).
- 104 *Loi sur les espèces en péril*, article 2, disponible à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-5/C-5_3/90106bE.html#3.
- 105 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de Environnement Canada, *La nature du Canada, introduction aux espèces et aux espaces*, Série Écociivisme, Ottawa, 1993).
- 106 Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada – 1996*, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soerree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 107 Voir Institut des ressources mondiales, *The Last Frontier Forests: Ecosystems and Economies on the Edge* (1997), disponible à l'adresse suivante : www.wri.org/wri/ffi/lff-eng/.



- 108** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Second Expert Meeting on Harmonizing Forest-Related Definitions for Use by Various Stakeholders, disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/DOCREP/005/Y4171E/Y4171E36.htm.
- 109** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 110** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 111** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 112** Programme d'intendance environnementale des terres privées de l'Ontario, Directives du programme, Concepts importants, disponible à l'adresse suivante : www.ontariostewardship.org/index.htm.
- 113** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 114** *Guide des programmes et des activités de Ressources naturelles Canada dans le Nord canadien* - La qualité de vie grâce au développement durable des ressources, disponible à l'adresse suivante : www.nrcan.gc.ca/sd-dd/pubs/norguide/p1_f.htm.
- 115** Meffe G.K. et coll., *Principles of Conservation Biology*, 2^e éd. (1997).
- 116** United States Department of Energy, National Energy Technology Laboratory, disponible à l'adresse suivante : www.netl.doe.gov/coalpower/sequestration/old%20seq/whatis.html.
- 117** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adapté de Kaufmann, M.R. et coll., *An ecological basis for ecosystem management*. Fort Collins, Colorado: U.S. Department of Agriculture Forest Service, Rocky Mountain Forest and Range Experiment Station and Southwestern Region, USDA Forest Service General Technical Report RM-246, 1994).
- 118** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de Reid et coll., 1993).
- 119** Noss, R., *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, document d'étude rédigé pour le Fonds mondial pour la nature (1995).
- 120** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de l'Organisation internationale de normalisation, *Environmental Management — Life Cycle Assessment — Principles and Guidelines* (ISO/CD 14 040.2), Berlin : Secrétariat de l'ISO, 1995).
- 121** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm.
- 122** The Internet Guide to Geographic Information Systems, What is GIS? Disponible à l'adresse suivante : www.gis.com/whatisgis/index.html.
- 123** Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada* – 1996, Glossaire de termes choisis, disponible à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-10-1.cfm (adaptation de Meffe, G.K., C.R. Carroll et coll., *Principles of conservation biology*, Sunderland, Massachusetts : Sinauer Associates 1994).





Édifice du Canada, 344, rue Slater, bureau 200, Ottawa (Ontario) Canada K1R 7Y3
Tél. : (613) 992-7189 • Téléc : (613) 992-7385 • Courriel : admin@nrtee-trnee.ca • Internet : www.nrtee-trnee.ca

Canada 